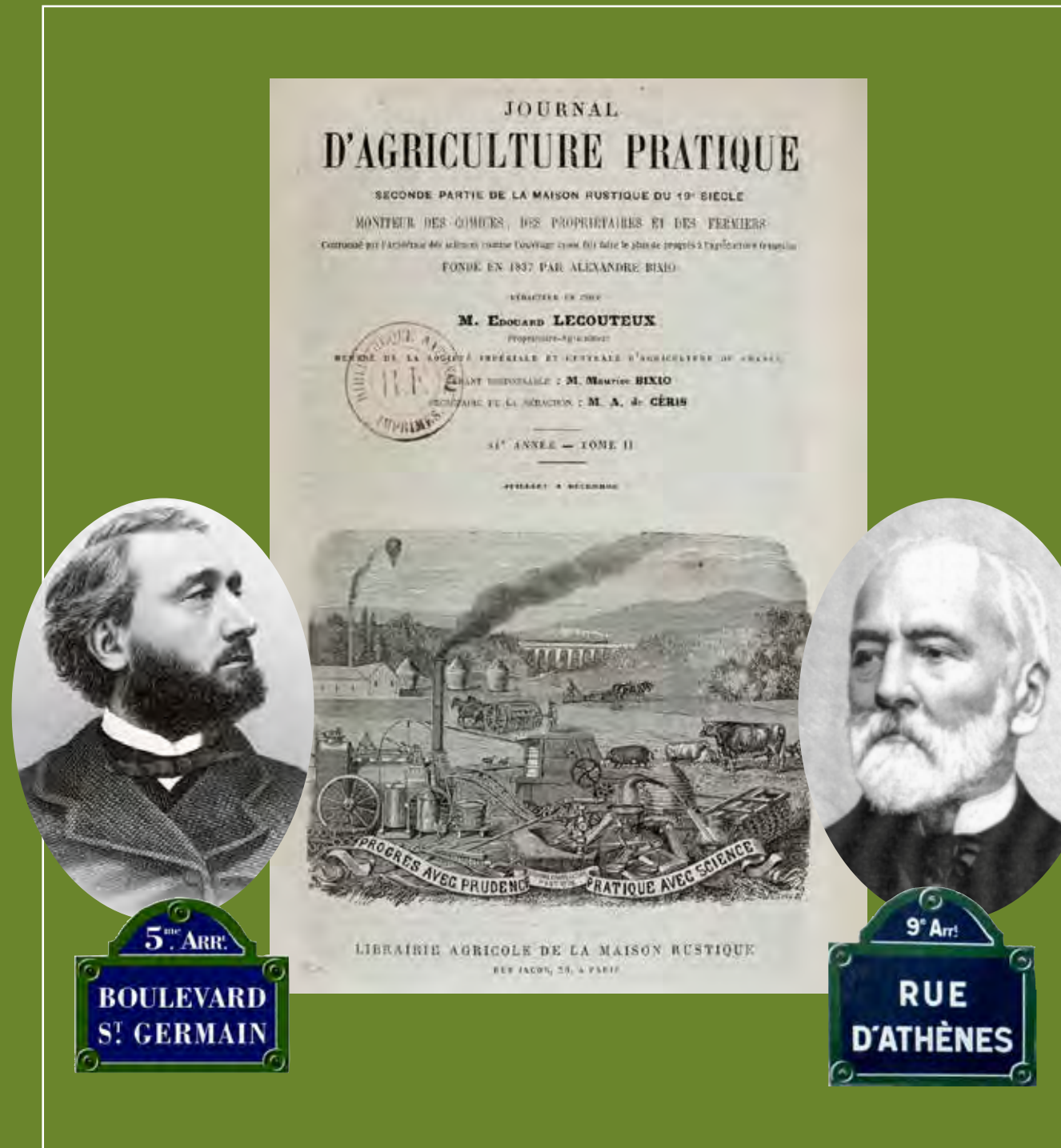


La rue d'Athènes et le boulevard Saint-Germain, deux adresses rivales

- 1867, création de la Société des agriculteurs de France.
- La loi de 1884 fonde les syndicats agricoles.
- Le premier syndicat agricole dans le Sud-Est est fondé à Die.
- Chronologie de la création des syndicats agricoles dans les départements du Sud-Est.
- Béligneux, le premier syndicat agricole créé dans l'Ain.

◀ Le Journal d'Agriculture pratique d'Édouard Lecouteux (à droite), fondateur de la Société des agriculteurs de France de la rue d'Athènes, et Léon Gambetta (à gauche), fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA) du boulevard Saint-Germain.



1867, création de la Société des agriculteurs de France

Dès 1867 et sans attendre 1884 et le vote de la loi autorisant les syndicats, Édouard Lecouteux, un professeur de l'Institut national agronomique, journaliste, rédacteur en chef du « Journal d'agriculture pratique » et agriculteur dans le Loir-et-Cher, fonde la Société des agriculteurs de France. Cette initiative vise à fédérer toutes les initiatives locales, notamment celles des sociétés d'émulation agricole et des comices qui leur sont souvent rattachés et dont les deux objets principaux consistent à diffuser le progrès technique et à promouvoir le modèle méritocratique. La Société des agriculteurs de France (SAF) veut « servir d'aiguillon au progrès technique qui commence à pointer dans les campagnes », écrit Pierre Le Roy dans son « Histoire de l'agriculture française ». Car les comices ne sont pas seulement pour les agriculteurs « l'occasion de se retrouver dans une ambiance festive mais aussi de prendre conscience de la force que leur procure le nombre ».

Méfiance à l'égard de l'État

Édouard Lecouteux veut que l'agriculture soit associée au progrès comme l'est l'industrie qui exploite l'apparition des premiers moteurs à vapeur lui permettant ainsi qu'aux transports de connaître une révolution à laquelle n'a eu encore que faiblement accès l'agriculture. Édouard Lecouteux veut que les paysans prennent en main leur destin et se méfient de la volonté de l'État à chercher à les organiser pour mieux contrôler « cette masse électorale » qu'ils représentent. Il est admis que l'acte fondateur de la Société des agriculteurs de France se déroule à Petit-Bourg,

commune actuelle d'Évry (Essonne), où se tient les 19 et 20 septembre 1867 ⁽¹⁾, à l'initiative d'Édouard Lecouteux, un « concours de labourage par machines à vapeur et charrues à labour profond ». Au terme du banquet habituel en pareilles circonstances, le député local, industriel, négociant en grains et grand minotier, Aymé-Stanislas Darblay appelle à la constitution de la « Société des Agriculteurs de France » pour faire d'elle « un congrès des sociétés et comices agricoles et mettre en commun les idées sur les améliorations d'intérêt

rural ». Son objet est « fondé sur l'initiative privée ». Elle propose de reprendre l'œuvre interrompue du Congrès central de Paris ⁽²⁾ et cherche « à l'instar des grandes sociétés d'Angleterre et d'Allemagne, qui joignent

l'action à la parole, fondent des prix, instituent des enquêtes et des concours et, par tous les moyens, à généraliser les progrès de toutes les branches de l'exploitation du sol et du bétail », écrit Pierre Le Roy.

Drouhin de Lhuys, premier président de la SAF

Le 13 mai 1868, lors de l'Assemblée générale constitutive, le premier président de la SAF est élu par les 867 membres de la première heure. Ils portent à la tête de la nouvelle société Édouard Drouyn de Lhuys et déposent les statuts de la société dont ils installent le premier siège au 1 de la rue Le Peletier à Paris. Édouard Drouyn de Lhuys est un diplomate, député de l'Aisne aux sympathies royalistes. Plusieurs fois ministre des Affaires étrangères sous Louis Napoléon, il est aussi président du Comice agricole de Melun et Fontainebleau. En 1876, le marquis Élie de Dampierre, député des Landes, devenu par mariage riche propriétaire foncier, lui succède et, en 1896, c'est un autre marquis, homme de foi et catholique militant, Melchior de Vogüé, qui préside la Société des agriculteurs de France. Comme



le font remarquer les républicains, opposants à la Société des agriculteurs de France, « il ne manquait à ces présidents aux multiples fonctions publiques et politiques que la qualité d'agriculteur ! » Pourtant, durant treize ans, la Société des agriculteurs de France est la seule force organisée en France pour représenter l'agriculture et les intérêts agricoles. Son succès est large et immédiat et si ses membres fondateurs sont moins de mille en 1868, ils sont 3553 en 1878. Sa notoriété est telle qu'elle compte dans ses rangs de prestigieux adhérents dont « le baron Hausmann, Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, le maréchal Mac Mahon... » La renommée de ses dirigeants et son rôle unique en faveur de l'agriculture lui valent d'être reconnue d'utilité publique le 28 février 1872.

III - 1

Le siège des
Agriculteurs de
France,
rue d'Athènes,
pavoisé en
1931 pour le
25^e anniversaire
de la Caisse
centrale
incendie. ▼

La rue d'Athènes face au boulevard Saint-Germain

Mais ce rôle exclusif de représentation et de défense de l'agriculture française que s'est donnée la Société des agriculteurs de France n'est pas du goût de tout le monde. Le poids électoral de la paysannerie est dans cette deuxième partie du XIX^e siècle considérable. La République, non sans mal, tente de s'installer et le camp des républicains, conscient de sa faible présence aux côtés des agriculteurs, prend l'initiative en 1880 de créer la SNEA, la Société nationale d'encouragement de l'agriculture comme il existait une Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

C'est Léon Gambetta, l'un des principaux fondateurs de la III^e République, qui est à la manœuvre. Le député de Paris, né à Cahors (Lot), est alors président de la Chambre des députés où ses amis de l'Union républicaine disposent d'une confortable majorité. Il sait que son avenir politique et la consolidation d'une république naissante et fragile tiennent dans sa capacité à organiser les agriculteurs en dehors de la Société des agriculteurs de France. Il « confie » la première présidence de la SNEA à un sénateur de Seine-et-Marne, Alexandre Foucher de Careil, un comte

L'ambition partagée
du progrès agricole

Les responsables de la Société des agriculteurs de France (SAF) et ceux de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA) avaient l'ambition commune de promouvoir l'agriculture et de faire entrer les agriculteurs dans la modernité que la mécanisation naissante autorisait. Ce qui séparait les partisans de la rue d'Athènes et ceux du boulevard Saint-Germain était de nature idéologique et religieuse. D'un côté, les catholiques aux tendances conservatrices et plus ou moins monarchistes, de l'autre, les républicains laïcs qui croyaient aux paradis sur terre plus qu'à celui des Cieux promis par l'Église.



grand propriétaire du Calvados et proche des milieux maçonniques. Franc-maçon lui-même, Gambetta installe la SNEA au 5 de la rue de l'Opéra à Paris, le siège du Cercle des républicains, la maison commune des très puissantes obédiences maçonniques qui instillent alors leurs principes laïques aux décideurs politiques. Pour rassembler le plus grand nombre d'agriculteurs, la SNEA offre aux comices agricoles la possibilité d'adhérer. Ainsi, via les comices adhérents, la SNEA rassemble très vite un grand nombre d'agriculteurs. Pierre Le Roy rapporte dans son Histoire de l'agriculture française les propos de fin de banquet du sénateur comte Foucher de Careil : « Nous

sommes aujourd'hui 20 000, demain nous serons 40 000, après-demain 100 000 et, un jour, toute la France agricole c'est-à-dire les deux-tiers de la population sera avec nous ». Plus tard, « après la Grande guerre de 14-18 », selon Pierre Le Roy, le siège de la SNEA sera transféré du Cercle des républicains au 129 du boulevard Saint-Germain⁽³⁾ qui est toujours l'adresse emblématique de la puissante Confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération agricole (CNMCCA). À partir de 1880, tout est en place pour que s'affrontent les deux tendances idéologiques qui marqueront pendant plus d'un siècle les organisations professionnelles

Les républicains contre-attaquent

Le 4 avril 1880, le journal de Gambetta, « La République française », dénonce la SAF « comme un repaire de la féodalité terrienne et comme une machine de guerre contre le gouvernement de la République ». Le 25 avril, le journal de Gambetta déclare : « la République a décidé de venir en aide aux travailleurs des campagnes ; elle ne sacrifiera pas plus longtemps les intérêts de la démocratie rurale à une coterie de hobereaux et de grands seigneurs ». En s'opposant

frontalement à la Société des agriculteurs de France, Gambetta « avait surtout le souci de s'assurer la domination électorale du monde paysan », observe Marcel Faure dans son livre « Les paysans dans la société française ». Les attaques politiques s'expriment à travers des journaux dont se sont dotées les deux organisations rivales. La SAF édite « Le journal d'agriculture pratique » pendant que la SNEA lui réplique dans « La semaine agricole ».

III - 1

agricoles avec, d'un côté, les partisans de la rue d'Athènes où siège la SAF et, de l'autre,

ceux du boulevard Saint-Germain où siège la CNMCCA.

Avant de rejoindre le boulevard Saint-Germain, la SNEA de Gambetta s'installe d'abord au 5 avenue de l'Opéra, le siège du Cercle des républicains.



(1) En 2018, la SAF, devenue Saf Agri-Idees, est désormais un laboratoire d'idées (appelé aussi « think tank ») qui regroupe des experts et des professionnels. En 2017, elle a fêté ses 150 ans d'existence.

(2) La Société des agriculteurs de France s'est substituée en 1868 à la Société nationale et centrale d'agriculture de France, l'ancêtre de l'actuelle Académie d'agriculture, qui, chaque année, réunissait en congrès à Paris les sociétés d'émulation d'agriculture et les délégués des concours et comices agricoles.

(3) La SNEA deviendra en 1910 la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole (FNMCA) puis, en 1953, la Fédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (FNMCCA) et, enfin, en 1955, la CNMCCA. De la rue de l'Opéra, sa première adresse, elle s'installera au 5, rue Las-Cases puis, au 18, de la rue de Grenelle avant de s'installer définitivement en avril 1922 boulevard Saint-Germain.

III - 2

La loi de 1884 fonde les syndicats agricoles

C'est dans ce contexte d'affrontement idéologique entre la SAF et la SNEA que la « République des Jules » et le gouvernement de Jules Ferry demandent au ministre de l'intérieur Pierre Waldeck-Rousseau, un avocat républicain modéré natif de Nantes, de présenter une loi autorisant la création de syndicats interdits depuis la loi Le Chapelier de 1791.

À l'origine, cette loi était destinée à organiser la défense des ouvriers. Une nouvelle classe, engendrée par les immenses besoins en main-d'œuvre qu'exigeait la révolution industrielle et qui provoquait déjà un exode rural qui se poursuivra tout au long du XX^e siècle. Dans sa rédaction initiale présentée dès novembre 1880 aux sénateurs par le Garde des Sceaux, Jules Cazot, il n'est nullement question de syndicats agricoles. L'histoire retient une anecdote selon laquelle c'est à un sénateur du Doubs, Gustave Oudet, un autre avocat républicain modéré, natif de Beaufort dans le Jura, que nous devons la réparation de cet oubli. En effet, au moment où le rapporteur du texte déclarait : « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux », le sénateur Oudet lança de son siège : « et pourquoi pas agricoles ? ». Personne n'y avait pensé mais personne ne s'opposa à cet ajout au texte qui faisait naître les syndicats agricoles.

Les premiers syndicats sont nés avant la loi

Mais, comme nous l'avons vu, l'idée de fonder en France des syndicats était depuis plusieurs années envisagée et seule la crainte de voir le gouvernement républicain les contrôler ou, au contraire, donner la possibilité aux partisans de l'Ancien Régime de

les noyauter, empêchait de les créer. Car, sur le terrain, avant même le vote de la loi de 1884, beaucoup attendent l'avènement des syndicats comme le déclarait en 1881 Gabriel de Saint-Victor, le président du Comice agricole de Tarare et futur premier

III - 2

président de l'Union du Sud-Est : « Il faudra bien nous résigner un jour à marcher seuls, puisque l'on ne peut ou que l'on ne veut rien faire pour nous ». La première initiative concrète de terrain, nous la devons à Jules Tanviray, un professeur d'agriculture de Blois qui fonde le 8 juillet 1883 avec soixante-dix paysans le « Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher ». Il veut défendre les intérêts des agriculteurs auxquels des négociants peu scrupuleux vendent pour engrais de

la vulgaire terre. En les regroupant, Jules Tanviray veut acheter en grande quantité de l'engrais de qualité. Six mois après sa création, le syndicat comptait 350 adhérents issus de 80 communes et, en décembre 1883, il avait déjà acheté 81 tonnes d'amendements. Très vite à l'engrais se sont ajoutés le plâtre, le soufre pour les vignes, du sel et des tourteaux pour le bétail, du fil de fer pour les clôtures et les vignes... Le premier syndicat boutique précurseur de tant d'autres était né !

Les négociants s'opposent aux syndicats

Sans plus attendre, partout dans le pays, les syndicats agricoles se multiplièrent pour, dès 1890, porter leur nombre à 648 regroupant 234 000 adhérents, rapporte Marcel Faure. Les besoins s'ajoutant à la liberté de regroupement qu'offrait la loi, les syndicats agricoles connurent un grand succès populaire. Ils achetaient pour le compte de leurs adhérents des semences, des machines, du bétail... En regroupant leurs commandes, ils négociaient

des ristournes importantes et obligeaient les commerçants à tenir leurs engagements. L'intérêt pour les familles paysannes est tel que certains syndicats achètent et revendent à leurs adhérents des vêtements, de l'épicerie et de menus objets de cuisine. Une activité qui rendait furieux les marchands voyant là s'échapper un fonds de commerce qu'ils détenaient exclusivement et souvent abusivement.

La SAF plus réactive que la SNEA

Mais le succès de ces syndicats agricoles capables de répondre aux mille demandes d'une agriculture jusque-là inorganisée et marquée par l'immobilisme suscita des convoitises. Rapidement, la SAF de la rue d'Athènes fondée dès 1867 prend la mesure

de cette organisation du milieu paysan et ne veut pas laisser à d'autres le soin de diriger ces structures capables de fédérer un monde paysan dont le poids électoral est alors considérable. Partout, dès 1885, la SAF invite ses représentants locaux à

créer des syndicats agricoles dont beaucoup seront le prolongement des comices agricoles déjà actifs et le plus souvent dirigés par des notables ruraux et grands propriétaires terriens. La SAF, plus réactive que la SNEA, fonde en 1886 l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSAF) dont l'objet est de fédérer à l'échelle nationale

les syndicats qui se créent partout dans le pays « ouvrant aux paysans Français une ère nouvelle » ⁽¹⁾. Il est admis que cette loi du 21 mars 1884 constitue l'acte fondateur des organisations professionnelles et c'est d'elle que naissent le crédit, la mutualité et la coopération agricole que les hommes du XX^e siècle sauront développer avec succès.



La création des syndicats ouvre à une population agricole pauvre, jusque-là jamais représentée, « une ère nouvelle ».

(1) Expression extraite de l'article de Louis de la Boisse publié en mars 1934 dans le « Petit Drômois » à l'occasion du 50^e anniversaire de la création du syndicat de Crest.

III - 3

Le premier syndicat agricole dans le Sud-Est est fondé à Die

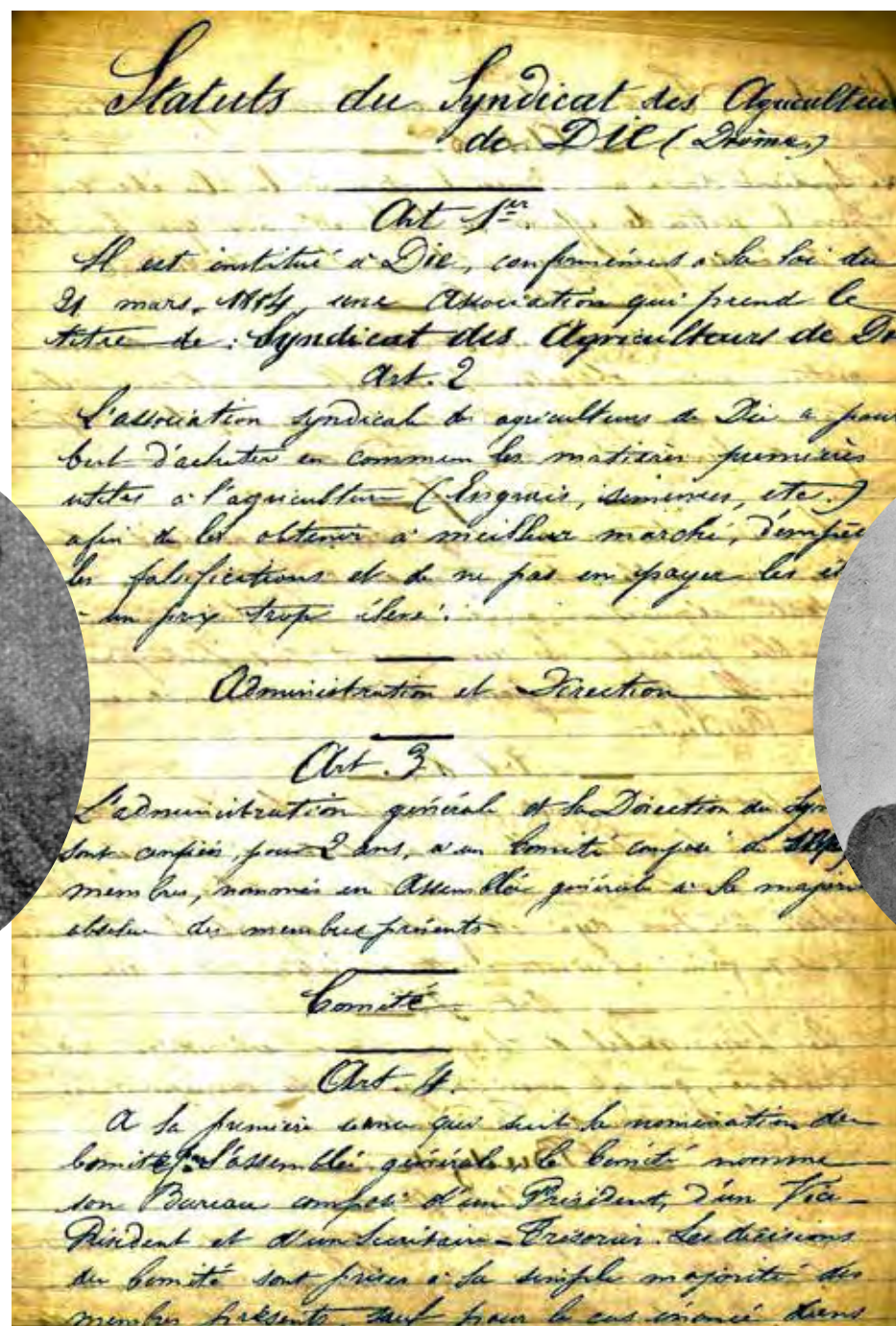
Si le premier syndicat agricole est né en France en juillet 1883 dans le Loir-et-Cher, la région du Sud-Est enregistre la création de son premier syndicat agricole un an plus tard, à Die dans la Drôme, à l'initiative d'Anatole de Fontgalland. Le syndicat de Die est « le premier du Sud-Est, le cinquième de France », affirment ses responsables ⁽¹⁾. C'est en effet le 31 août 1884, cinq mois seulement après le vote de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats et quelques jours seulement après une circulaire d'application adressée le 25 août 1884 aux préfets par le ministre de l'Intérieur, qu'Anatole de Fontgalland réunissait dans la salle de l'ancien hôpital de Die les paysans de sa région pour fonder le premier syndicat agricole de la région du Sud-Est. Mais le maire de Die, un ancien sous-préfet de l'Empire et de la République, « un autoritaire de fort calibre », refusa de l'enregistrer et ce n'est qu'après « sommation par huissier qu'il en accepta le dépôt et d'en délivrer récépissé ». Les statuts du Syndicat agricole de Die sont datés du 7 septembre 1884 et attestent qu'il s'agit bien de la création du premier syndicat agricole du Sud-Est.

Die d'abord, Alex ensuite

Toujours dans la Drôme, le 6 décembre 1884, sont déposés les statuts du Syndicat agricole d'Alex. Après Die, c'est le deuxième créé en Sud-Est. Il est fondé à l'initiative de Hyacinthe de Gailhard-Bancel qui rapporte dans un livre souvenir comment il s'est inspiré de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers fondée en 1872 par Albert de Mun et François de La Tour du Pin. Ce dernier est un personnage issu d'une vieille famille de la noblesse dauphinoise aux

solides convictions royalistes et inspirateur du catholicisme social.

Mais c'est à l'occasion d'une conférence des Cercles catholiques d'ouvriers que Hyacinthe de Gailhard-Bancel découvre en 1882 l'initiative d'un grand propriétaire de Westphalie, le baron de Schorlemer-Alst, lequel avait réuni trente-sept de ses agriculteurs voisins pour fonder l'Union des paysans de Westphalie qui, très vite, atteindra le chiffre de 30 000 membres. À la



Statuts du premier syndicat agricole du Sud-Est fondé en septembre 1884 à Die. Anatole de Fontgalland, à gauche, président du syndicat de Die et Hyacinthe de Gailhard-Bancel, à droite, président du syndicat d'Alex.



diffusion du progrès technique, l'Union des paysans de Westphalie ajoute de nombreux services comme une caisse de prévoyance ou une caisse de crédit agricole. Hyacinthe de Gailhard-Bancel rapporte dans ses mémoires : « C'est de cette conférence que datait mon désir de tenter autour de moi ce qui avait si bien réussi en Allemagne ». Mobilisant ses connaissances, il trouvera de l'aide auprès de Louis

Les catholiques ralliés à la République

Début 1892, une partie des catholiques français suivent les conseils du Pape Léon XIII et se rallient à la III^e République. Cet événement divisera les catholiques. Albert le Mun se rallie, François de La Tour du Pin refuse ce qu'il considère comme une abdication et se rapproche de l'Action française fondée en 1898 dont l'un des penseurs est Charles Maurras. La grande majorité des catholiques et du clergé refuse de s'y conformer avant des années mais les catholiques ralliés à la République, bien que minoritaires, donnent un élan décisif à la démocratie chrétienne

Milcent, un Normand retiré sur les terres de son épouse au château de Vaux-sur-Poligny dans le Jura. Membre des Cercles catholiques d'ouvriers et engagé volontaire dans le bataillon des zouaves pontificaux, Louis Milcent adresse à de Gailhard-Bancel les statuts du Syndicat agricole de Poligny qu'il vient de créer en novembre 1884 pour devenir, le 25 février 1885, la première caisse locale de France du Crédit agricole ⁽²⁾.

dont l'influence marquera tout le XX^e siècle. Le rôle et l'influence des catholiques dans la fondation des premiers syndicats agricoles sont déterminants. Hyacinthe de Gailhard-Bancel, le fondateur du syndicat d'Allex, le dote de la devise latine *Cruce et aratro*, « Par la croix et la charrue », la devise de Saint-Justin. Dans le Bulletin des Syndicats agricoles de l'arrondissement de Bourg (janvier 1895), le rédacteur D.-J.G (probablement Girod) adresse ses vœux aux lecteurs : « Dieu daigne nous continuer sa protection ! Ah ! quel grand besoin nous en avons ! »

(1) Monographie de l'Union du Sud-Est (1894) par Claude Silvestre, secrétaire du Syndicat agricole et viticole du Bois-d'Oingt, auditeur au Conseil de l'Union du Sud-Est.
(2) Déclaration de Louis Milcent le jour de l'assemblée générale constitutive du Syndicat agricole de Poligny : « Si le cultivateur va chez le notaire ou le banquier, on lui prête à un taux d'intérêt trop élevé pour qu'il puisse s'en tirer. Pour mettre à la disposition du cultivateur honnête, laborieux, digne de confiance, le capital dont il a besoin, il faut constituer une société de crédit mutuel. »

Le poids des catholiques sociaux du XIX^e siècle

La doctrine des catholiques sociaux du XIX^e siècle, La Tour du Pin, Albert de Mun, Louis Milcent... est inspirée par l'encyclique sociale de mai 1891 du pape Léon XIII « Rerum Novarum ». Le pape dénonce dans cette encyclique « les choses nouvelles », le travail des enfants et les horaires excessifs. Il condamne « les patrons qui versent des salaires insuffisants » et affirme le droit des ouvriers à se syndiquer. C'est le texte inaugural de la doctrine sociale de l'Église dont les catholiques sociaux du XIX^e et XX^e siècles ont été les fervents militants et dont la JAC s'inspirera. « Au XVIII^e siècle, et encore sous la monarchie de Juillet (1830-1848), une partie de la noblesse pensait que l'une des raisons de la décadence de la France était l'abandon, par l'aristocratie, de la vie à la campagne ».



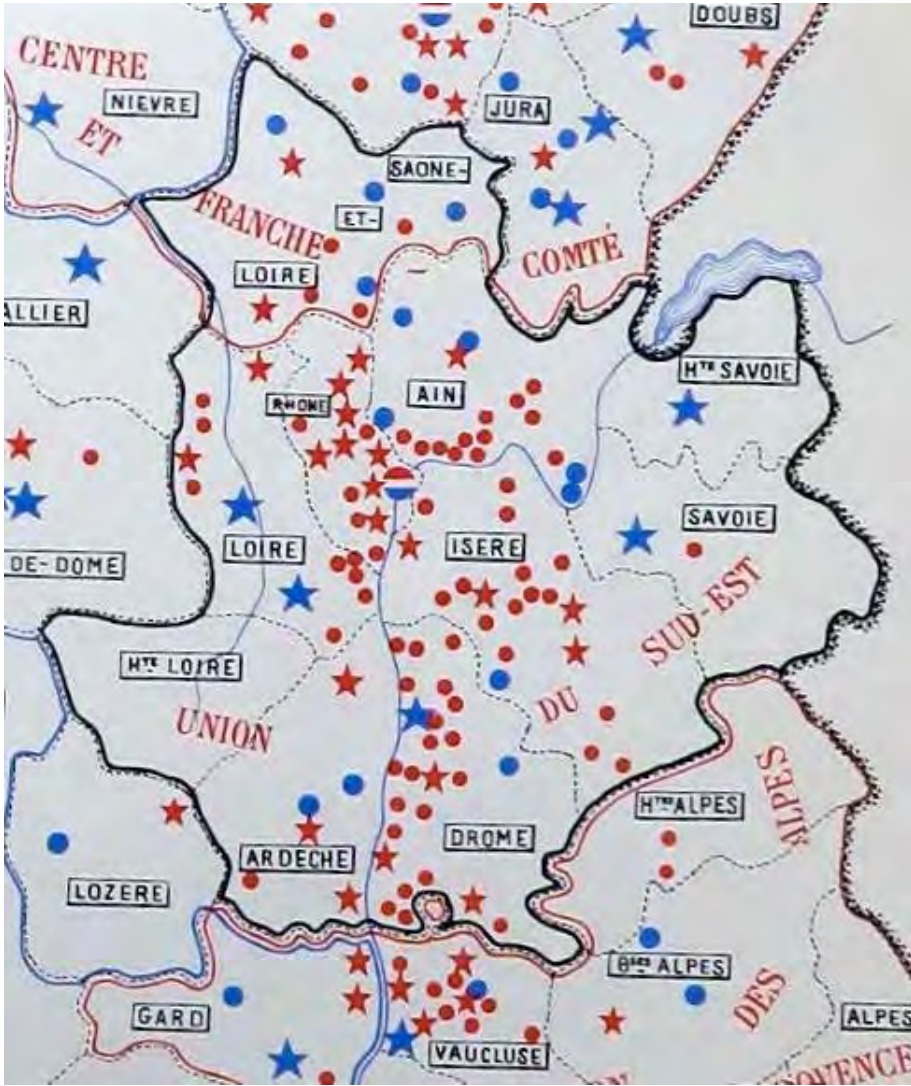
Elle développait un discours moralisateur et condamnait le libertinage, le luxe et l'oisiveté qui, selon elle, avait pris racine dans la Révolution, « un mouvement inspiré par Satan dont l'objectif était de détruire la religion et l'Église catholiques ». Défendre l'Église et défendre la monarchie relevaient d'une même et unique démarche « pour restaurer les valeurs qui avaient fondé la France et contribué au redressement du pays ». Mus par de tels sentiments, des volontaires s'engagèrent entre 1860 et 1871 dans l'armée des zouaves pontificaux, désirent ardemment donner leur vie pour sauver Rome, le pape, les États pontificaux et la religion catholique. Cette armée dans laquelle s'était engagé Louis Milcent, le fondateur du Syndicat agricole de Poligny et de la première caisse du Crédit agricole, affrontera en vain les troupes garibaldiennes.



Sources : Jean Guenel, La dernière guerre du pape. Les zouaves pontificaux au secours de Saint-Siège, 1860-1870, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

- ▲ En haut : Louis Milcent, fondateur de la caisse de Salins-les-Bains.
- ◀ Ci-contre : la première caisse du Crédit agricole sur le champ de foire de Salins-les-Bains.

Carte des syndicats agricoles de l'Union du Sud-Est en 1894



III - 4

Chronologie de la création des syndicats agricoles dans les départements du Sud-Est

Si les deux premiers syndicats agricoles en Sud-Est ont été créés dans la Drôme, à Die d'abord puis à Allex, le mouvement s'est très vite répandu dans l'ensemble de la région du Sud-Est. La Monographie de l'Union du Sud-Est que propose en 1894 Claude Silvestre nous renseigne sur la chronologie, département par département, de la création des syndicats agricoles dans notre grande région dix ans après le vote de la loi de 1884.

Ain

Le premier syndicat créé dans l'Ain est celui de Béligneux. Il porte la date du 11 avril 1886 et sera suivi, quatre jours plus tard, le 15 avril, de la création du syndicat de l'arrondissement de Trévoux. Celui de l'arrondissement de Belley suit le 7 février 1887 puis, le 20 novembre 1887, est fondé le Syndicat de Bresse qui couvre cinq cantons et dont le siège est à Bâgé-le-Châtel au domicile de son président, le vicomte de Balorre, propriétaire du château de Montepin. Loyes, Mollon et Villieu se dotent d'un syndicat le

1^{er} janvier 1888, suivi le 7 janvier de celui de l'arrondissement de Nantua. Le Syndicat agricole de Bourg est créé le 13 mars 1889 par Auguste Grand-de-Vaux, un propriétaire de Viriat et, si son territoire originel se limite au canton de Bourg, très vite, le syndicat de Coligny puis celui de Bâgé se joignent à lui pour former le plus important syndicat agricole de l'Ain qui couvre l'essentiel de la Bresse, une partie du Revermont et jusqu'à Châtillon-sur-Chalaronne où sa coopérative ouvre un dépôt.

Ardèche

Dans l'Ardèche, c'est à Bourg-Saint-Andéol qu'est créé le 4 février 1888 le premier syndicat ardéchois affilié à l'Union du Sud-Est « pour faire œuvre utile, sociale et morale ».

Il est de taille modeste et s'il ne recueille à sa création que 122 membres, c'est en raison de l'existence sur son territoire d'un syndicat concurrent. À la fin de 1888, Léon Roustaing

et Régis Rouveure prennent l'initiative de créer le Syndicat agricole d'Annonay et du Haut-Vivaraïs dont les statuts seront déposés le 31 janvier 1889. Régis Rouveure est élu premier président mais suite à son décès brutal, c'est le Dr Giraud qui lui succède dès février 1890. Il s'agit de fonder « un syndicat professionnel entre les propriétaires, fermiers, métayers, et ouvriers d'agriculture

des quatre cantons d'Annonay, de Serrières, Satillieu et Saint-Félicien », rapporte Claude Silvestre. Suivront les syndicats de Beaulieu (2 décembre 1894, président l'Abbé Crozier), de Saint-Sébastien (25 février 1895, président Ovide Lauriol), de Tournon (10 août 1896, président Louis Pral), de Rochemaure (18 novembre 1896, président Prosper Audouard)...

Drôme

Nous l'avons vu, c'est dans la Drôme que sont créés les deux premiers syndicats agricoles des dix départements de l'Union du Sud-Est. D'abord celui de Die le 31 août 1884, ensuite celui d'Allex, le 6 décembre 1884. Le premier est porté par Anatole de Fontgalland, le second par Hyacinthe de Gailhard-Bancel. Tous les deux joueront un rôle important dans la création de l'Union du Sud-Est. À Die, Anatole de Fontgalland fonde de grands espoirs dans la création du syndicat capable, selon lui, de conjurer le « profond découragement parmi beaucoup d'agriculteurs » devant « l'état lamentable

dans lequel se trouve l'agriculture ». Le syndicat d'Allex est ouvert aux « grands propriétaires, aux agriculteurs exploitants, aux ouvriers de la terre, aux journaliers, aux domestiques. « Il admet même, sans cotisation, à titre de membres temporaires ceux qui sont loués que pour la belle saison. C'est un moyen de les attirer au syndicat le dimanche et de les éloigner du cabaret », rapporte Claude Silvestre. Le Syndicat assure le financement de ses actions grâce à « de modiques cotisations et une légère majoration sur les marchandises » vendues aux adhérents.

Isère

Si les premières traces d'un syndicat agricole sont mentionnées à Saint-Marcellin en 1885 à l'initiative de son président, le comte de la Granville, c'est à Saint-Symphorien-d'Ozon

que l'Isère enregistre, le 8 octobre 1886, son véritable premier syndicat agricole. Il est présidé par Francisque-Cyrille Bouillier, philosophe, membre de l'Institut de France,

doyen de la faculté des lettres de Lyon ⁽¹⁾. Comme souvent à cette époque, le syndicat est créé à l'initiative des membres du comice agricole cantonal fondé en 1840 par le baron Jean-Jacques Louis Lombard de Buffières. Mais l'activité de ce comice n'a les faveurs ni du député de la circonscription ni du préfet de l'Isère. Aussi, le 16 juin 1883, « une petite lettre du préfet était adressée au président du comice Francisque Bouillier pour lui signifier que non seulement le comice ne percevrait plus de subventions publiques mais qu'il avait tout simplement cessé

d'exister », écrit Claude Silvestre. C'est alors que quelques mois plus tard, en vertu de la loi du 21 mars 1884 instituant la création des syndicats, le comice dissous se constitua en syndicat agricole avec le même bureau, la même caisse et les mêmes archives que ceux du comice interdit. Claude Silvestre recense en 1900 l'existence dans l'Isère de 69 syndicats agricoles, le plus grand nombre des dix départements qui composent l'Union du Sud-Est. Pour l'essentiel, ils sont constitués entre 1895 et 1898.

Loire

C'est au marquis Emmanuel de Poncins qui fut maire de Saint-Cyr-les-Vignes, fondateur du comice de Feurs et de la société hippique, que l'on doit la création du premier syndicat agricole de la Loire dont le siège est à Feurs. C'est en réalité un syndicat à vocation départementale qui se nomme « Syndicat des Agriculteurs de France du département de la Loire ». Trois semaines après le dépôt de ses statuts à Saint-Étienne (23 mars 1887), est publié le 15 avril le premier bulletin du syndicat diffusé à ses 800 membres en 1890 puis 1 200 membres en 1898. Un deuxième syndicat, celui de Saint-André-d'Apchon, est fondé le 5 juin 1887.

C'est le 461^e syndicat créé en France mais c'est surtout le premier syndicat agricole et viticole local créé dans la Loire en dehors de celui de Feurs à vocation départementale. Il est présidé par Charles Thillier et regroupe six viticulteurs soucieux de lutter collectivement contre les maladies cryptogamiques qui frappaient les vignes de la « Côte Roannaise ». Il procède à l'achat en commun de soufre, de sulfate de cuivre et de quelques fertilisants et se montre « un agent de la reconstitution du vignoble par les vignes américaines et reste le conseiller le plus éclairé de tous les viticulteurs dans leur œuvre de progrès et de défense journalière », note Claude Silvestre.

Rhône

Chronologiquement, le premier syndicat agricole créé dans le Rhône se résume à une activité développée par le comice de Lyon et dotée de la raison sociale « Syndicat du comice agricole de Lyon ». Il est fondé le 31 mars 1886. Le 10 novembre 1886, c'est à Ampuis, qu'est créé le premier véritable syndicat agricole du Rhône dont l'activité se cantonne à la fourniture des engrais et la vente de « ses savoureux fruits et excellents primeurs ». Claude Silvestre regrette que ce syndicat ne se soit occupé « ni des assurances ni des retraites agricoles de ses adhérents ». Il tient responsable de cette absence d'œuvres sociales la relative prospérité d'une région qu'on appelle « le jardin de

la France » et où naissent les crus réputés de la « Côte-Rotie ». Mais dans le Rhône, si le Syndicat agricole de Belleville n'est pas le premier créé, il le fut le 23 décembre 1887, un an après celui d'Ampuis, il est cependant le premier syndicat fondé dans le Beaujolais. On le doit à Émile Duport qui sera plus tard à l'origine de l'Union des syndicats du Beaujolais puis l'un des grands présidents de l'Union du Sud-Est et, plus encore, son théoricien. Le Syndicat de Belleville est cité en modèle à la tribune du Parlement. En 1897, il est lauréat du concours national des syndicats agricoles organisé par le comte de Chambrun à l'origine du Musée social inspiré par le catholicisme social.

Haute-Loire

En 1900, la Haute-Loire ne compte que deux syndicats agricoles locaux. Ce faible nombre d'organisations de terrain est dû au fait qu'il existe depuis 1890 un syndicat départemental de la Haute-Loire. Celui-ci s'est doté de groupes dans les centres agricoles les plus

importants. Un de ces groupes, celui d'Yssingeaux, se transforme en premier syndicat local, fondé le 1^{er} janvier 1896 par Charles Alexandre Dupuy, un républicain modéré, ancien président en 1893 du Conseil des ministres sous la III^e République.

Saône-et-Loire

Le premier syndicat agricole fondé en Saône-et-Loire est le Syndicat des agriculteurs charolais présidé par M. Magnin. Il porte la date du 13 août 1886, son siège est installé à

Paray-Le-Monial et nous devons sa création à la Société d'agriculture et d'élevage du Charolais, elle-même fondée en 1880, par le député républicain de Semur-en-Brionnais,

Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort, avec pour but « de soutenir les intérêts agricoles dans l'arrondissement de Charolles ». Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort et son épouse Marie Lavirotte de Nolay restés sans enfant lèguent par testament leur fortune et tous leurs biens au département de Saône-et-Loire et demandent que les revenus qui en sont tirés soient employés à « l'achat d'instruments agricoles mis gratuitement à la disposition des agriculteurs du canton de Semur-en-Brionnais et à l'acquisition comme à l'entretien des plus beaux étalons reproducteurs des diverses espèces d'animaux servant l'agriculture ». Par ailleurs, ils demandent qu'une aide matérielle soit apportée aux familles les plus nécessiteuses, aux orphelins et aux vieillards pour lesquels ils souhaitent la création d'un asile, aujourd'hui devenu un EHPAD moderne. Le Syndicat des agriculteurs du Charolais a développé l'enseignement agricole dans les écoles de sa circonscription. Il organise des concours-examens annuels, recrute les jurys locaux et décerne des certificats d'instruction agricole primaire.

Les maîtres méritants reçoivent des médailles. L'enseignement de second degré est assuré selon les programmes que propose l'Union du Sud-Est. Le legs de Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort permet au syndicat de disposer d'une propriété de 100 hectares

pour y installer une école pratique d'agriculture dont la direction et la pédagogie sont confiées aux Frères des écoles chrétiennes. Cependant, la vitalité du syndicat est freinée par « le désintérêt des agriculteurs qui n'ont vu, dans cet instrument merveilleux de solidarité professionnelle, qu'un moyen pratique d'acheter meilleur marché », regrette Claude Silvestre.

À Chalon-sur-Saône, un premier syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Chalon est fondé le 15 janvier 1887, présidé par M. Benoît. Mais très vite, les dirigeants peu encouragés dans leur dévouement s'épuisent et, le 15 juillet 1888, le syndicat qui perdait « ses adhérents par centaines » tenait la dernière réunion de son conseil d'administration. Il faudra attendre le 15 juin 1894 pour que Prosper de l'Isle reprenne les destinées d'un syndicat mis en sommeil durant six longues années. Sous sa responsabilité, le Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône deviendra l'un des plus prospères de l'Union du Sud-Est, multipliant les services aux agriculteurs jusqu'à le doter d'un professeur d'agriculture. Cette réussite sera reconnue, puisque le Syndicat de Chalon-sur-Saône recevra la médaille d'argent du concours national des syndicats agricoles Chambrun dont le Syndicat de Belleville-sur-Saône avait reçu la médaille d'or.

Le Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Mâcon, fondé par Charles Deton, le rédacteur en chef du Journal de Saône-et-Loire, est créé le 30 avril 1887. Sa présidence est assurée par M. de Benoist, le maire de la petite commune viticole de Grevilly, près de Lugny, dont les vignes

ont été ravagées par le terrible phylloxéra. C'est à l'initiative de ce syndicat que naît le 30 mars 1889 le premier marché au vin du Mâconnais dont l'objet était d'introduire de la transparence dans des cours du vin que les négociants et leurs courtiers tenaient obscurs.

Savoie

C'est le 23 janvier 1886, à l'initiative d'un jeune agent technique des hospices de Chambéry, Marie-Girod qui fut secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, qu'est fondé un syndicat à vocation départementale qui prend le nom de Syndicat des agriculteurs de Savoie. Son premier comité provisoire est composé du président de la Société centrale d'agriculture, du président du Comice agricole de Chambéry, du professeur départemental d'agriculture, du baron d'Alexandry et de Marie-Girod. Pierre Tochon est élu président mais décédera peu après et c'est le comte de Villeneuve qui est proclamé le 5 janvier 1887 « directeur du syndicat ». Une fonction qui prendra en janvier 1894 la qualification de président, le titre de directeur étant réservé à l'administrateur rémunéré. Dès le 1^{er} janvier 1887, le Syndicat publie son Bulletin et « propage en Savoie les avantages des variétés de blé à grand rendement [...] les espèces de pommes de terre les plus productives et les plus résistantes aux maladies, les graines

fourragères de choix et les outils aratoires perfectionnés. Grâce au Bulletin, la lutte contre le mildiou a été entreprise partout avec succès, et nous avons pu indiquer et fournir aux vignerons les cépages américains qui, jusqu'à présent, paraissent le mieux s'adapter à nos terrains ». En janvier 1894, l'assemblée générale décide de créer « à l'essai un crédit agricole qui consent sur des fonds perçus de l'État des prêts aux membres du syndicat pour aider les victimes d'une sévère sécheresse à l'achat de fourrages, d'engrais ou de semences », rapporte Claude Silvestre. Cependant, sa trop grande circonscription départementale rend son fonctionnement difficile. Le Syndicat entreprend de constituer dans chaque commune, « sous son patronage et sa direction [...] de petites sections presque autonomes ». C'est ainsi qu'entre 1895 et 1899, trente-huit syndicats communaux et deux cantonaux sont créés, dont plusieurs sont présidés par le curé de la paroisse.

Haute-Savoie

C'est en mars 1886, deux ans après le vote de la loi portant création des syndicats, qu'un groupe d'agriculteurs décide de la création du « Syndicat agricole de Haute-Savoie » dont les statuts ne seront déposés à la mairie de Ballaison, près de Douvaine, qu'en avril 1888. Son premier président, le vicomte de B. de Boigne, recherchait « l'union de la grande, de la moyenne et de la petite culture pour la défense commune de leurs intérêts » mais c'est le comte de Chevron-Vilette, conseiller général, propriétaire à Giez, qui très vite, à la demande de son président fondateur, assure les destinées du syndicat, assisté d'un directeur, M. G. de Saint Bon. Dans la foulée, le siège du syndicat est transféré à Annecy et il s'adjoint les compétences d'un ingénieur agronome chargé d'animer de nombreuses conférences « qui produisirent les meilleurs résultats » et sert gratuitement à ses membres le Bulletin et l'Almanach de l'Union du Sud-Est. Là encore, comme en Savoie, la dimension départementale du syndicat ne facilite pas l'organisation d'une prévoyance contre la mortalité du bétail qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle communale, estime Claude Silvestre. Il suggère « une décentralisation heureuse » du syndicat départemental

de Haute-Savoie pour briser le sentiment de « piétinement sur place dont se plaint le bureau. »

Des syndicats mixtes

Sous l'Ancien Régime, les corps professionnels étaient mixtes ; ils réunissaient les maîtres, les compagnons et les apprentis exerçant le même métier dans une même ville. Depuis la loi de 1884, la « mixité » du syndicat (patronat et travailleurs d'une même profession) demeure théoriquement possible : le syndicat mixte fut désiré par certaines fractions des employeurs catholiques à la fin du XIX^e siècle. En pratique, il s'est formé dans les milieux industriels des syndicats séparés d'employeurs et de salariés. Sauf en agriculture, dont les syndicats créés demeureront longtemps mixtes avec la possibilité pour les journaliers et même, comme dans la Drôme, pour les saisonniers d'adhérer au syndicat. Sa direction était assurée par les propriétaires fonciers fondateurs. Ce n'est qu'en 1920 que les femmes mariées sont autorisées à adhérer à un syndicat sans l'autorisation, requise jusque-là, de leurs maris.

(1) Francisque-Cyrille Bouillier a le mérite et l'audace d'avoir organisé en 1861 le jury qui accordera, pour la première fois, le baccalauréat à une femme, Julie-Victoire Daubié.

Béligneux, le premier syndicat agricole créé dans l'Ain

C'est le 11 avril 1886, deux ans après le vote de la loi créant les syndicats, que trois personnages de la commune de Béligneux provoquent l'assemblée générale constitutive du premier syndicat agricole créé dans l'Ain, « le troisième en âge du Sud-Est », selon Émile Duport. Ses initiateurs sont Joseph Wies ⁽¹⁾, soyeux lyonnais, et deux agriculteurs, Claude Essertier et Jean Chabert. L'article 3 des statuts du Syndicat agricole de Béligneux précise son objet : « se livrer à l'étude et à la défense des intérêts de l'agriculture et de veiller à sa prospérité, à son développement, de resserrer les liens de confraternité entre tous ses membres ». Le Syndicat crée une bibliothèque et organise la vente de produits nécessaires à l'exploitation agricole. Il achète des matériels (cultivateur universel, pulvérisateur, trieur à grains...) mis à la disposition de ses adhérents. Mais c'est aussi une association de secours mutuel qui prend en charge « les soins et les médicaments en cas de maladie ». De même, le Syndicat peut « subvenir, en tout ou partie, aux frais de funérailles des sociétaires ». Enfin, le Syndicat est habilité à allouer des aides pour « accidents, ravages atmosphériques, inondations, incendies... ».



◀ La pompe à bras de la compagnie des sapeurs-pompiers du syndicat agricole de Béligneux. (photo Béligneux Histoire et Culture) Pour faire face aux fléaux des feux, le Syndicat constitue une compagnie de pompiers composée de douze jeunes adhérents et se dote d'une pompe à bras. Une initiative saluée par la Société des agriculteurs de France qui lui décerne en 1889 la médaille de bronze pour le dévouement de son équipe de pompiers. En 1894, les dirigeants du syndicat décident de s'affilier à la Coopérative du Sud-Est et créent un dépôt pour permettre aux adhérents de s'approvisionner en produits nécessaires à l'exploitation agricole « à des prix moins élevés que ceux pratiqués par les commerçants ».

Bénédiction du bâtiment du syndicat agricole

Les services proposés par le Syndicat sont appréciés et son rapide développement suppose le déménagement de son trop petit siège initial. La chambre syndicale décide de construire un bâtiment réalisé pour l'essentiel par les prestations bénévoles de ses adhérents. En février 1896, le bâtiment est à peine terminé que l'évêque de Belley, Monseigneur Luçon, vient déjà le visiter et le bénir. Dans son discours d'accueil, le président Wies assure l'évêque de l'adhésion de son syndicat « aux grands principes du Christianisme ». L'inauguration en grande pompe le 21 juin 1896 du nouveau bâtiment pavoisé aux couleurs de la République donne lieu à une spectaculaire fête à laquelle assistent le conseiller de préfecture, le général Lallement, commandant du camp de La Valbonne, représentant le Gouverneur militaire de Lyon, le député de l'Ain, Alexandre Bérard, Ernest Bérard, son père, soyeux lyonnais et député du Rhône, Émile Duport, président de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, Antonin Delorme, conseiller général, maire de Dagneux, Pierre Péguet, conseiller d'arrondissement, maire de Miribel... Au milieu du repas, qu'agrémentent diverses fantaisies exécutées par la fanfare de La Boisse, le président Wies reçoit un télégramme de Jules Méline, le ministre de l'Agriculture : « Je vous félicite

de votre initiative et de l'excellent exemple que vous donnez ». Alors que le plantureux banquet ⁽²⁾ touche à sa fin, le président du Syndicat de Béligneux s'adresse au général Lallement et le remercie de sa présence qui « montre l'étroite union qui existe entre l'armée qui défend le sol de la Patrie et l'arrose de son sang, et le paysan qui le cultive et le féconde de ses labeurs ! ». Cette cérémonie très républicaine est placée sous le signe de la fraternité et de l'unité. Se côtoient à la table d'honneur les élus radicaux, le représentant de l'armée et celui de l'Union du Sud-Est dont les convictions catholiques sont connues. Conscient d'avoir réalisé une « palette de couleurs politiques », le président Joseph Wies ose une métaphore : « le jardinier ne mélange-t-il pas le lis et la rose pour dessiner ses parterres ? »

▼ Béligneux : l'église et la maison du syndicat agricole se côtoient.



III - 5

►
À gauche de la photo, le bâtiment actuel de l'ancien Syndicat agricole de Béligneux avec son hangar pour stocker les matériels mis à la disposition de ses adhérents.



Émile Duport à la tête d'un « corps d'armée »

Dans son discours, Émile Duport, le président de l'Union du Sud-Est à laquelle le Syndicat agricole de Béligneux est affilié, parle de « la grande famille » que constituent l'Union du Sud-Est et « ses 115 syndicats regroupant 50 000 adhérents ». Ils forment « un corps d'armée avec à sa tête un général » venu de Lyon inspecter et féliciter « une compagnie de génie ». Après avoir remis une médaille souvenir aux plus méritants des adhérents bâtisseurs (Dominique Briançon, Michel Dupras, Joseph Truchon), Émile Duport évoque « ces rhéteurs socialistes » qu'il défie de faire sortir de la poitrine des paysans un autre cri que « Vive la France ! ».

L'armée attentive à l'organisation des agriculteurs

La présence d'un général représentant le Gouverneur militaire de Lyon à l'inauguration du bâtiment du syndicat agricole s'explique d'abord par la présence du camp de La Valbonne sur la commune de Béligneux. Elle trouve aussi sa justification dans l'attention que porte l'état-major à la naissance de ces syndicats agricoles, première et massive organisation des paysans. L'armée est vigilante et doit pouvoir compter sur l'esprit patriotique des paysans français et sur les chevaux qu'ils élèvent. Car au tournant du siècle, après la défaite de 1870, l'armée française s'organise pour mobiliser 300 000 hommes par classe d'âge d'une population composée à 40 % d'agriculteurs. À la fin de la guerre 14-18, avec presque 700 000 morts et disparus, les paysans

représentent la moitié des victimes françaises de la Grande Guerre et 500 000 reviennent blessés du front. S'agissant des chevaux, en 1900, en cas de guerre, les forces militaires doivent pouvoir immédiatement disposer de 50 000 chevaux de selle et de 128 000 chevaux de trait. Au moment des toasts qui ponctuent le banquet, le général Lallement commandant le camp de La Valbonne déclare : « L'agriculture est une des puissances du pays, c'est elle qui donne à la France les citoyens les plus vigoureux, à l'armée les soldats les plus résistants et les mieux disciplinés ! »



◀ Sur la façade du syndicat agricole de Belleville-sur-Saône, la devise de la ville « DURABO », « Je durerai », avec le lien inséparable du sol et de la patrie.

- (1) Joseph Wies, un soyeux venu de Lyon, avait sollicité des paysans de Béligneux pour installer dans leurs dépendances une magnanerie pour élever des vers à soie. Certains avaient même installé des métiers à tisser pour alimenter en soie ses ateliers lyonnais.
- (2) Menu du banquet d'inauguration du bâtiment du Syndicat agricole : potage printanier, hors-d'œuvre, saumon sauce hollandaise, volailles aux morilles fraîches, filet à la jardinière, haricots verts à l'anglaise, canetons à la broche, salade nouvelle, pâtés de Bresse, fromage frais à la crème, pièces montées, dessert, champagne du Marquisat.

IV

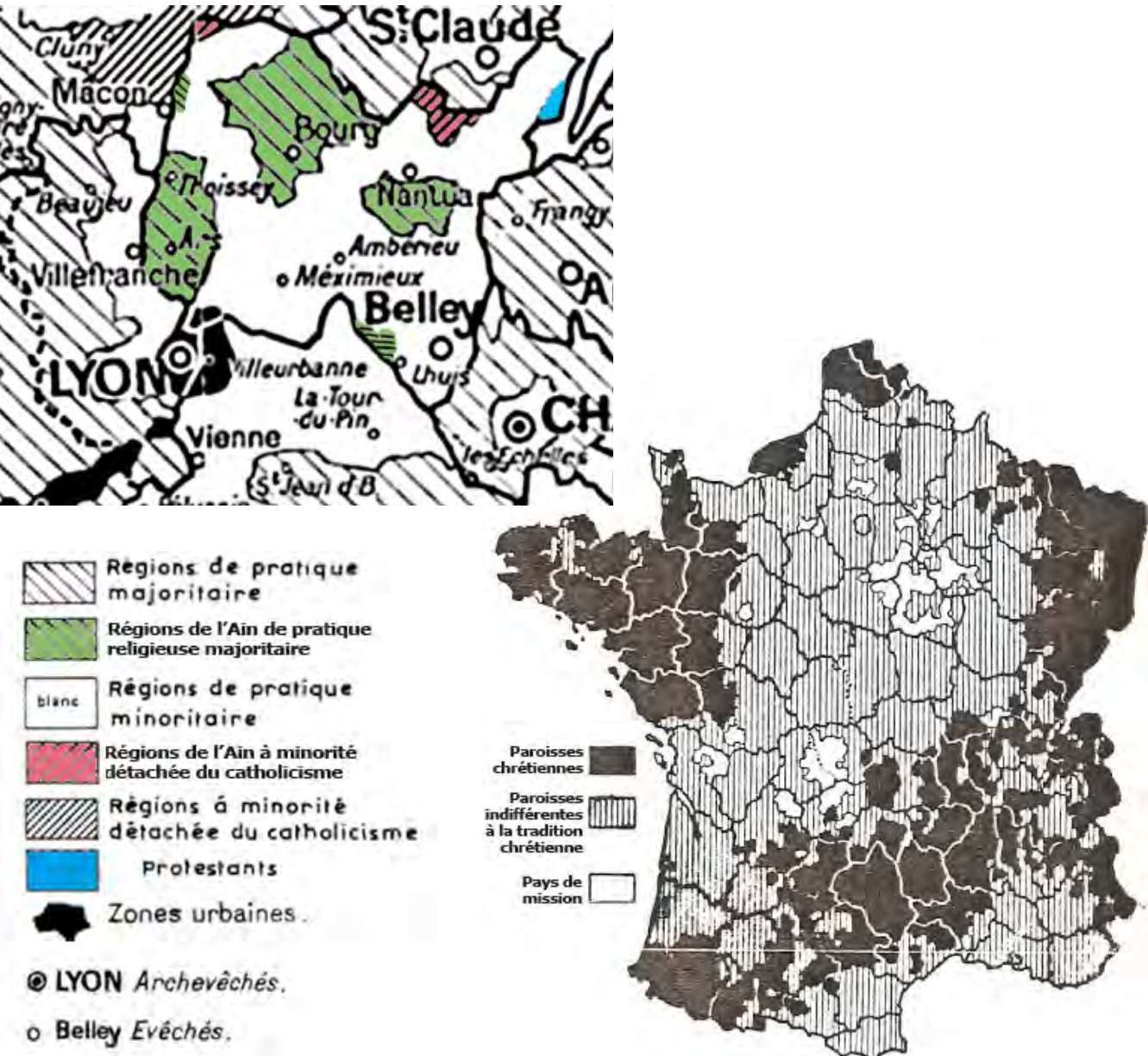
L'influence de la religion dans la création des organisations professionnelles agricoles

- Les rivalités religieuses, première cause de la dualité syndicale.
- Le syndicalisme agricole du Bugey divisé.
- Les révolutionnaires radicaux voulaient rompre avec les références chrétiennes.
- Plus de dix ans avant la JAC nationale, l'Ain organisait déjà sa jeunesse rurale.
- L'établissement tardif des Maisons familiales rurales dans l'Ain.



◀ Scène de fenaison à Journans sous la protection de la chapelle de saint Valérien et sa côte couverte de vignes. Photo Mme Bourgeon.

Carte Boulard des pratiques religieuses majoritaires de la France de 1947



IV - 1

Les rivalités religieuses, première cause de la dualité syndicale

Nous venons de voir, département par département, comment se sont créés les syndicats agricoles inspirés par des responsables acquis à la doctrine catholique qu'incarnait l'Union du Sud-Est. Mais la création de ces syndicats, bien que massive et dominante, ne s'est pas faite sans concurrence idéologique. Dans le Rhône, les propriétaires du Beaujolais adhèrent massivement aux organisations du Sud-Est pendant que leurs vignerons et leurs métayers constituent la base populaire des organisations départementales. En Ardèche comme en Haute-Savoie, dans l'Ain comme en Saône-et-Loire, des rivalités syndicales, animées par des républicains, parfois anticléricaux mais souvent catholiques, s'expriment. Pour illustrer cette réalité de la fin du XIX^e, nous relatons deux situations locales rencontrées, l'une à Belley, l'autre à Chalon-sur-Saône.

Deux syndicats pour le Bas-Bugey

À Belley, deux syndicats agricoles bataillent. Le premier, le Syndicat agricole et viticole de Belley, est créé en février 1887 à l'initiative de Léon Anthelme Juvanon du Vachat. C'est un fervent catholique, juge de paix à Belley, maire de Conand, qui préside la très pieuse société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce syndicat, nous l'avons déjà dit, est issu du comice agricole de Belley dont les membres des deux bureaux étaient composés par les mêmes personnalités. Le second syndicat est l'œuvre de Paul Joseph Cottin, maire de Jujurieux et député de l'Ain,

fondateur du journal « Le petit Bugey ». C'est le petit-fils de Claude-Joseph Bonnet, industriel à Jujurieux et propriétaire des soieries « Bonnet et Compagnie ». Cet avocat républicain modéré et catholique s'oppose à Juvanon du Vachat sur la place que doit occuper la religion dans l'organisation sociale, notamment dans les syndicats et dans l'enseignement. Un texte écrit en 1868 à Jujurieux par le député Cottin, intitulé « De l'enseignement primaire dans les campagnes et de son influence sur la vie politique des populations », nous renseigne.

IV - 1

► Paul Joseph Cottin, député de l'Ain, président du syndicat agricole du Bugey, rival de Léon Juvanon du Vachat, président du syndicat de Belley.

L'enseignement agricole doit-il être religieux?

Dans son texte, Paul Joseph Cottin plaide pour l'accroissement de la production agricole « capable de satisfaire l'augmentation des besoins en confort de vie auquel aspirent les familles paysannes ». Selon lui, pour atteindre cet objectif, « l'enseignement primaire dans les campagnes doit être agricole et économique ». Pour marquer ses propres convictions, il développe les arguments de ses opposants pour lesquels « si les besoins des familles paysannes menacent de dépasser leur production, si les hommes mécontents de leur sort désertent nos campagnes, si les familles s'y désunissent, que les bonnes mœurs y deviennent plus rares, la religion et les croyances plus faibles, tout cela tient à une autre cause



seule réelle : nous voulons parler de la décadence de l'esprit religieux dans les populations rurales. C'est cette cause qu'il faut attaquer dans sa racine, c'est là qu'il faut appliquer toutes les forces de l'enseignement et, pour ces motifs, il faut que l'enseignement primaire dans les campagnes soit religieux ». Cette volonté militante d'introduire la religion en toutes choses et dans l'enseignement en particulier fut traduite par le pape Pie X⁽¹⁾ selon lequel il fallait « être catholiques intégralement et en tout ». Une conviction reprise dans sa première encyclique « E Supremi Apostolatus » du 4 octobre 1903 dans laquelle il demande aux fidèles de s'engager pour que le « Christ soit tout et en tout ».

Le Sud-Est organise le certificat d'études primaires agricoles

On le voit, en dépit des rapprochements que suggère Paul Joseph Cottin, c'est l'opposition entre l'instituteur laïc et le curé qui nourrit la rivalité que l'on trouve dans le syndicalisme agricole naissant. Savoir qui du maître ou du curé doit dispenser

l'enseignement est une question centrale en cette fin du XIX^e siècle. La suggestion de Paul Joseph Cottin d'introduire dans la formation primaire un enseignement agricole trouvera sa réalité dans une loi de 1898 disposant que le certificat d'études

primaires comporterait désormais une question portant sur l'agriculture. Mais depuis 1897, l'Union du Sud-Est et ses syndicats affiliés organisent et dispensent des cours d'agriculture sanctionnés par un certificat d'études primaires agricoles délivré par l'Union et le plus souvent préparé par les écoles libres confessionnelles. En 1898, rapporte Claude Silvestre, « 132 écoles de huit départements⁽²⁾ de la circonscription du Sud-Est ont présenté 1 743 candidats issus de 117 écoles libres congréganistes, d'une seule école libre laïque et de 8 écoles laïques communales ». Souvent, les instituteurs des écoles laïques refusent de présenter leurs élèves au certificat d'études primaires agricoles du Sud-Est. Les dirigeants de l'Union du Sud-Est s'offusquent « de voir les instituteurs communaux tenir leurs élèves à l'écart des examens organisés par les syndicats agricoles ». Cette idée favorable à la promotion d'un enseignement primaire

propre à la formation des agriculteurs sera, plus tard, reprise par Pierre de Monicault, député de l'Ain, président du syndicat agricole de Bourg et l'un des principaux responsables de l'Union du Sud-Est. Il dépose le 30 juin 1921 une proposition de loi qui vise à scinder en deux l'enseignement primaire : « l'un prendra en charge la formation des jeunes citadins, l'autre celle des jeunes ruraux ». Il justifie sa proposition en reprochant à l'instruction publique « d'affirmer la supériorité des valeurs de la société urbaine [...] qui contribue à détacher le fils du paysan de la terre ». Selon Pierre de Monicault, un enseignement propre aux agriculteurs permettrait de former de jeunes hommes « décidés à creuser le même sillon que leur père ». Ce projet n'aboutira pas car, objecteront les autorités d'alors, « il met en cause l'une des fonctions essentielles de l'école qui est de transmettre à tous un même code de valeurs »⁽³⁾.

(1) Rappelons que le pape Pie X (pontificat 1903-1914) fut élu contre le cardinal Rampolla del Tindaro, secrétaire d'État de Léon XIII, soupçonné d'être franc-maçon et qui fut l'un des principaux artisans du ralliement d'une partie des catholiques à la République française en février 1892.
(2) Ain, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie et Haute-Savoie.
(3) « L'école aux champs, l'enseignement agricole et ménager en Dombes du XIX^e siècle à nos jours ». Édité par l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la Dombes.

Le syndicalisme agricole du Bugey divisé

Le syndicalisme agricole du Bugey est partagé entre les catholiques intransigeants incarnés par Léon Anselme Juvanon du Vachat et les catholiques ralliés à la République de Paul Joseph Cottin.

Léon Anselme Juvanon du Vachat (1832-1911), né à Arandas, appartient à la mouvance des catholiques intransigeants qui refusent l'adaptation de l'Église à l'évolution que connaît la société depuis l'avènement de la Révolution. Il sera même, entre 1875 et 1877, « le protecteur et le bailleur de fonds » ⁽¹⁾ de David Lazzaretti, dit « le prophète de l'Amiata », un paysan, charretier et ermite Italien. Le Saint-Siège intentera un procès religieux à l'anachorète toscan pendant que Juvanon du Vachat facilite son exil en France, à Lyon d'abord puis à la Grande Chartreuse de Saint-Pierre-de-Chartreuse dans l'Isère.

Deux tendances déchirent le catholicisme

Selon Émile Poulat, historien et sociologue lyonnais, « toute l'histoire du catholicisme depuis la Révolution française se résume à l'opposition entre ces deux tendances de fond de l'Église, l'une défendant le droit éternel de l'Église et l'autre réclamant le

droit à la conciliation et à l'adaptation ». D'un côté, le catholicisme intransigeant auquel appartenait Juvanon du Vachat, de l'autre, les catholiques ralliés à la République qu'incarnait dans le Bugey Paul Joseph Cottin.

En 1899, les deux syndicats du Bugey rivaux fusionnent...

Après une dizaine d'années de concurrence acharnée, les deux syndicats rivaux du Bugey se rapprochent et fusionnent en un seul syndicat fondé le 29 août 1899. Le nouveau président élu, Laurent Récamier (voir encadré), est un avocat, propriétaire foncier de Cressin-Rochefort. Dans une sage volonté d'apaisement ou pour mieux

les écarter de toutes responsabilités opérationnelles, Léon du Vachat et Paul Cottin, les deux farouches opposants, sont proposés et élus présidents d'honneur du nouveau syndicat du Bugey. Ce dénouement s'est imposé plus pour des raisons économiques que par la volonté des deux hommes rivaux à se réconcilier. En effet, « la concurrence sans

limite », selon la formule de Claude Silvestre, à laquelle se livraient les coopératives créées par les deux syndicats était ruineuse. « Ces coopératives avaient dû augmenter leur capital initial mais elles devaient aussi avoir recours à de coûteuses opérations de banque pour financer un stock trop important, trop

diversifié et des ventes au détail consenties à crédit », rapporte Silvestre. Par ailleurs, cette concurrence débridée devait conduire à la création de nombreux dépôts : « On pouvait voir dans telle commune de 600 habitants jusqu'à quatre dépôts, dont deux des coopératives et deux des syndicats concurrents. »

Laurent Récamier, un catholique modéré

Laurent Récamier, le président du nouveau Syndicat du Bugey, est un avocat, propriétaire d'une exploitation de 25 hectares qui, dès 1894, fonde et préside le solide Syndicat agricole de Cressin-Rochefort doté d'instruments agricoles en commun, d'une coopérative, d'une fromagerie, d'une caisse de crédit et d'une mutuelle mortalité du bétail. Les Récamier appartiennent à une famille bourgeoise de Cressin qui compte au rang de ses illustres ancêtres Madame Juliette Récamier ⁽¹⁾.



Le petit-fils de Laurent, François Récamier, aujourd'hui retraité de la lunetterie et retiré dans le Haut-Bugey, est le président de l'association Histhoiria d'Izernore. Il a de son grand-père le souvenir « d'un catholique modéré qui fréquentait l'église sans excès ». Il se souvient de discussions passionnées, autour de la table familiale, entre Laurent, son grand-père, plutôt indulgent vis-à-vis de l'action du maréchal Pétain et Charles, son père, un fervent gaulliste aux idées proches de la résistance.

(1) Née à Lyon, Julie Bernard (1777-1849) qui, par mariage platonique avec le banquier Jacques Rose Récamier, un ami déjà âgé de la famille, deviendra Madame Juliette Récamier. Cette femme d'esprit et d'une grande beauté tenait salon à Paris où défilaient les plus grandes célébrités du moment, notamment Chateaubriand, Tocqueville, Lamartine...

IV - 2

Divisions à la fromagerie de Drom

Les fruitières du Revermont qui apparaissent surtout au milieu du XIX^e siècle constituent « un centre de vie sociale, un espace de sociabilité, une école de coopération animé par les paysans qui y apportent matin et soir leur lait », raconte André Abbiateci dans son « Histoire des fruitières du Revermont ». Mais c'est aussi un lieu où s'expriment les querelles de personnes et les conflits politiques entre les laïcs et les cléricaux. C'est ainsi qu'en 1907, l'adjoint républicain au maire de

Drom dénonce dans un courrier au préfet de l'Ain une manœuvre des membres sortants du conseil d'administration « fortement réactionnaires » et sans doute inspiré par le curé de la paroisse pour se faire réélire à la tête de la fruitière. Un tract distribué aux sociétaires par les élus sortants une heure avant l'assemblée générale électorale dénonce l'intrusion de la politique dans les affaires de la fromagerie. Les signataires du tract évoquent l'existence d'une opposition « non pas à cause de notre mauvaise gestion, mais, croyons-nous à cause de nos idées [...] Nous pensons, avec les gens sensés que les vaches ne sont ni plus républicaines ni moins réactionnaires que celles de son voisin et qu'il faut avoir l'unique souci des intérêts de chaque sociétaire et non pas de ses opinions ». L'entreprise sera un succès puisque les sociétaires de la fruitière de Drom se rangeront aux idées développées dans le tract et renouvelleront leur confiance aux membres sortants conservateurs du conseil d'administration de la fromagerie. Ce jour-là, à Drom, la cure était en joie pendant qu'on se lamentait à la mairie.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	M. Laurent RÉCAMIER.
Présidents d'honneur :	M. LÉON DU VAGHAT.
	M. PAUL COTTIN.
Vice-Présidents . . .	M. l'Intendant militaire PERRET.
	M. GABRIEL CASTIN, à Contrévoz.
Secrétaire	M. FRANCISQUE ROUX, à Apprenin.
Secrétaire-Adjoint . .	M. FOURNIER, à St-Martin-de-Bavel.
Treasorier	M. ANTHELME BARBIER, à Musin.
Treasorier-adjoint . .	M. PEZANT, maire à Ainbléon.
Membres ordinaires :	M. DUSSAUGEY, à Arbignieu.
	M. BALLEIDIER, à Meyrier.

Composition du nouveau Syndicat de Belley fondé en 1899 et présidé par Laurent Récamier.

(1) Selon Hilaire Multon, agrégé d'histoire, membre de l'école française de Rome spécialiste des courants intransigeants du catholicisme.

IV - 3

Les révolutionnaires radicaux voulaient rompre avec les références chrétiennes

La naissance du syndicalisme agricole intervient en France dans un contexte politique né un siècle plus tôt de la Révolution où les nobles, les grands propriétaires terriens et l'Église détenaient tous les pouvoirs de l'Ancien Régime. C'est cette situation qui explique à la fin du XIX^e siècle l'engagement de nombreux nobles, animés par de profondes valeurs chrétiennes, dans l'encadrement du syndicalisme agricole. C'était pour eux l'occasion de reprendre en main une société agricole dont ils avaient perdu le contrôle. Tout le XIX^e siècle est une succession de tentatives de restauration de l'ordre ancien détruit par la Révolution qui, avec méthode, s'en était prise aux symboles de l'Ancien régime. Ainsi, le dimanche jugé trop religieux est-il remplacé par le décadi, dernier jour d'une semaine de dix jours pour s'opposer à celle de sept jours qui évoque le temps que Dieu aurait mis à créer le monde. Jusqu'en 1806, les noms des saints rattachés à chaque jour du calendrier grégorien, du pape Grégoire, sont remplacés par des noms d'animaux ou de plantes. La chèvre pour le 15 ventôse (5 mars), le persil pour le 12 (2 mars), le sel pour le 22 nivôse (11 janvier), le lièvre pour le décadi du 25 pluviôse (13 février)... C'est l'époque pendant laquelle les prêtres sont incarcérés, parfois exécutés, les cloches fondues, les clochers rasés et de nombreuses églises sont transformées en « temples de la raison », ces monuments désacralisés et d'inspiration maçonnique voulus par Robespierre, le chef de file des montagnards. Il s'agissait de revenir aux origines de la République romaine d'avant l'ère chrétienne.



Inscription sur l'église de Saint-Martin d'Ivry-la-Bataille (Eure) transformée un temps en « temple de la raison », comme le fut la cathédrale de Bourg.



Sortie de la fruitière
de Cuisiat sur laquelle
veille le clocher de
l'église.
Photo de la Société
d'émulation de l'Ain

Il y a 100 ans encore, le poids de la religion dans les campagnes

Nous reproduisons ici deux extraits du livre « Souvenirs d'un paysan du Revermont » écrit par Paul Carru, professeur au lycée Lalande de Bourg et édité en 1927 par le Syndicat d'initiative de Bourg-en-Bresse. Il raconte les us et coutumes de ces villages du Revermont dont les populations, à la fin du XIX^e et encore au début du XX^e siècle, ne pouvaient pas concevoir leur vie terrestre sans s'en remettre, en toutes choses, à la volonté divine et à ses saints. En une après-midi d'été, du côté de Treffort, gronde l'orage qui s'abat violemment sur la Toinette et ses deux chèvres... Paul Carru raconte : « La Toinette pissait l'eau, et ses deux chèvres, le poil collé sur la peau, fumaient comme une soupe. La femme et les bêtes paraissaient exténuées [...]. Je me demande comment je suis encore de ce monde, après avoir vu le tonnerre [...] et l'eau me ruisseler dessus, comme versée avec un « siau » [...]. J'entends dire ici que notre paroisse a moins souffert qu'à Cuisiat où la grêle, d'après ce que vient de me dire la Claudine Grefferat, a ravagé il y a un instant toute la côte de Palanche.

- Comment ! de la grêle encore à Cuisiat, fit ma grand-mère.

- Oh ! il n'y a rien d'étonnant à ça répliqua la Gringuette, les Cuisiatiers n'ont que ce qu'ils méritent, après tout : ils n'avaient qu'à laisser la Vierge de Montfort où elle était !

- Que dites-vous, Rosalie, intervint ma marraine qui venait aussi aux nouvelles - je ne comprends pas bien...

- Mais vous n'ignorez pas, Mme Montègues, que ceux de Cuisiat ont descendu la Vierge de la chapelle du vieux château dans leur église ; et, ma foi, comme elle se trouvait mieux là-bas dans sa niche de mousse, elle manifeste sa mauvaise humeur en leur administrant de temps en temps de la grêle. Voilà à quoi ils ont abouti avec toutes leurs « simagrées ».

Le pèlerinage, la médication des campagnes

La grand-mère de notre auteur, « pour faire montre, devant la Gringuette, de quelques prétendues connaissances en médecines », énonçait des remèdes fondés sur l'utilisation de plantes médicinales. Ce à quoi la Gringuette lui répondait : « Sans doute, sans doute, je ne veux pas dire que vos remèdes ne soient pas bons, mais croyez bien que les pèlerinages leur sont encore préférables. Mais il faut, voyez-vous, s'adresser au Saint qui convient à votre maladie, à preuve que, l'an dernier, l'un des « bessons » de la Mélie Miqua ayant pris mal au ventre, on crut tout d'abord aux vers, et la « mère-sage » lui appliqua à l'endroit malade un composé de treize vers de jardin et de sept gousses d'ail sans que ce remède produisît aucun effet.

IV - 3

Et le pauvre enfant continuait à se tordre si bien qu'à la fin on vit que c'était bel et bien les "conversions" (convulsions). Alors cette pauvre Mélie, toute désespérée, envoie en hâte sa cousine Jozon, à la chapelle des Conches. Mais pensez-vous que ce pieux voyage ait apporté quelque soulagement ? Rien du tout ».

- Ah ! lui dit, le lendemain, la Françoise Larouge à qui elle confiait ses peines, vous avez envoyé aux Conches pour les "conversions" ?... Mais vous n'y pensez pas ! La vierge de Jasseron ne s'occupe pas de ça ! C'est à Saint-Paul-de-Varax, en Dombes, qu'il faut vous rendre, et le jour même de la fête de la Conversion de Saint-Paul.

- Eh bien, écoutez, répliqua la Mélie, je n'ai

pas le temps moi, d'y aller, mais rendez-moi le service de faire route là-bas vous-même. [...] La Françoise prit toute de suite son panier avec une croûte de pain dedans et partit en Dombes. Elle est rentrée au bout de deux jours, et depuis, le poupon de Mélie n'a plus rien senti »

Les enfants chétifs, malingres, « écrenis », étaient exposés au pied de la croix de Saint-Guignefort, « là-bas, dans un village des bords de Saône ». Ceux qui, agités poussaient, jour et nuit, des cris perçants étaient plongés dans les eaux de la fontaine de Saint-Jean-le-Criard, au faubourg de Mâcon à Bourg. Après ce pèlerinage, « pas d'enfant plus tranquille, plus calme. Il en est presque devenu muet, si l'on peut dire »...



Pour bien saisir le contexte politico-religieux de la fin du XIX^e et le début du XX^e, nous reproduisons ici l'expulsion par la troupe en 1903 des moines de la Grande Chartreuse en Isère. On sait que le député de l'Ain Paul-Joseph Cottin, président du syndicat agricole du Bugey, s'est rendu sur place pour tenter de s'opposer à cette expulsion.

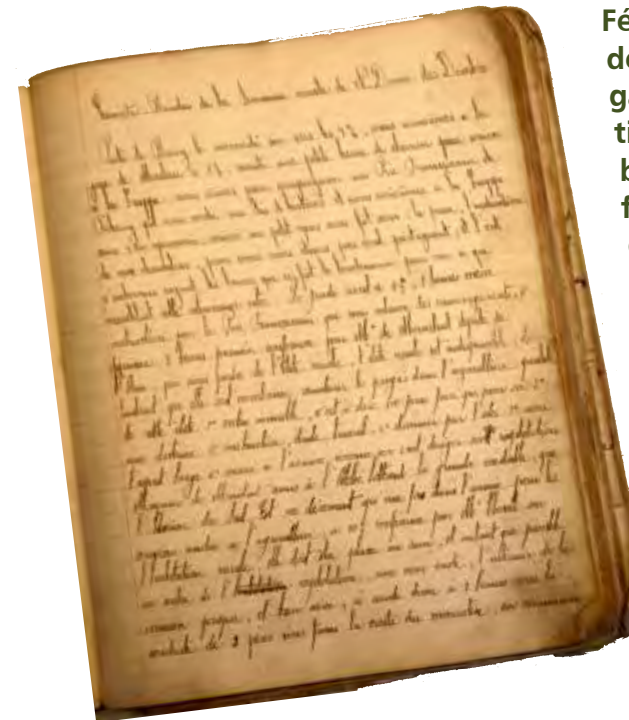
IV - 4

Plus de dix ans avant la JAC nationale, l'Ain organisait déjà sa jeunesse rurale

Chacun connaît le rôle éminent joué par la JAC dans la formation de plusieurs générations de responsables d'organisations agricoles. Sa naissance dans l'Ain en 1935 est plutôt tardive car elle est précédée ici par un mouvement de jeunes ruraux, garçons et filles, « se voulant tout à la fois et fièrement paysans et chrétiens », indique Étienne Fauvet, dans sa thèse universitaire ⁽¹⁾. Ce mouvement rural imaginé dans l'Ain dès 1910 se développe après la Grande guerre de 14-18, à l'initiative de l'abbé Élie Cottard-Josserand. En poste au diocèse de Belley, c'est lui qui fonde en 1920, neuf ans

avant la création de la JAC en France, la Fédération de la jeunesse catholique de l'Ain ⁽²⁾ destinée à rassembler les garçons et à laquelle il donne le nom tiré d'un roman de René Bazin, « Le blé qui lève ». De leur côté, les jeunes filles de plus de 15 ans s'organisent en 1925 dans la fédération féminine « Jeanne d'Arc » et deviennent « Les semeuses de l'Ain ». Pour n'oublier personne, elles se dotent de deux sections dédiées aux plus jeunes : les « cadettes » pour les 12-15 ans et les « benjamines » pour les moins de 12 ans.

Compte rendu d'une semaine rurale présidée par l'abbé Cottard tenue à la Trappe des Dombes en 1920 avec conférence de Pierre de Monicault. Compte-rendu de L. Nallet et J. Josserand publié dans le cahier du Cercle d'études de Saint-Denis-lès-Bourg.



IV - 4

La JAC s'organise sur les groupes paroissiaux existants

Selon Étienne Fauvet, « très vite, ce mouvement rural de l'Ain prend de l'extension. En 1929, alors que la JAC se constitue dans l'Est de la France et à Paris, la fédération « Du blé qui lève » de l'Ain compte déjà « 2 165 cotisants réguliers et 2 400 abonnements à sa revue mensuelle ». De son côté, la fédération Jeanne d'Arc et ses « Semeuses » compte, en mai 1938, au moment de son intégration à la JACF de l'Ain, « 240 groupes paroissiaux et 4 200 militantes ». Ce sont ces groupes locaux organisés à l'échelle

de la paroisse qui ont constitué les fondations sur lesquelles la JAC de l'Ain s'est construite. Déjà, les groupes paroissiaux du père Cottard-Josserand organisaient des « Semaines rurales » et, localement, autour du curé, des « Cercles d'études » destinés à former « une élite paysanne dont les institutions agricoles avaient besoin pour vivre et s'organiser ». L'initiative de cette vaste action pédagogique en direction des ruraux est portée par la Chronique sociale de France ⁽³⁾ et par l'Union des syndicats agricoles du



Les Semeuses de Foissiat de 1938 avec l'abbé Varin. Au deuxième rang, la troisième à partir de la gauche, Marthe Prost.

Sud-Est. Dans le programme de ces stages, interviennent les orateurs les plus qualifiés « et spécialement ceux qui enseignent dans les cours de correspondance du Sud-Est » mais aussi Frédéric Genevrey, pépiniériste à Belley qui fut président de l'Union du Sud-Est, et Pierre de Monicault, député de l'Ain et président du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse. Cette structuration du milieu rural oriente sa jeunesse catholique « vers des formes d'organisation mutualistes

et coopératives, qui préservent leur statut de producteurs familiaux indépendants ». En 1935, au décès du chanoine Cottard-Josserand et à la demande de l'évêque de Belley, M^{gr} Amédée Maisonobe, l'abbé Jean Mondésert est nommé directeur des œuvres du diocèse. C'est à ce titre qu'il fait appel à son frère, Michel ⁽⁴⁾, et le charge d'installer dans le Bugey ⁽⁵⁾, six ans après sa fondation en France, une première implantation de la JAC des Pays de l'Ain.

Toute une génération de responsables jacistes

Nous savons combien ce mouvement d'éducation de la jeunesse catholique a formé des bataillons de responsables agricoles qui, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, se sont engagés dans la direction des organisations professionnelles agricoles de l'Ain.

De Pierre Cormorèche à Gaston Débias, d'Henri Morandat à Jean Favrot, de Fernand Berger à Denis Fauvet, de Marie-Thérèse

Robin à Marie-Thérèse Fromont et Estelle Deneux-Robin, première vice-présidente en 1956 du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), de Pierre Fromont à André Laurent, qui fut l'un des vice-présidents de la JAC nationale... toute une génération « d'apôtres de la terre » s'engagera résolument dans l'extraordinaire développement des organisations agricoles de l'Ain de l'après-guerre.

La première grande manifestation de la JAC dans l'Ain

La première grande manifestation de la JAC dans l'Ain est la fête des moissons ⁽⁶⁾, le 28 août 1938 à Saint-Étienne-du-Bois. Elle rassemble 15 000 personnes, 24 chars qui défilent et magnifient les semailles, les moissons, la meunerie, la mécanisation en

agriculture... Mais ce jour-là défilent aussi des chars religieux représentant l'hostie et de la croisade eucharistique.

En cette occasion, 2 500 sachets de semences, collectés dans les fermes de l'Ain, furent bénis.

IV - 4

► La Fête des moissons le 28 août 1938 à Saint-Étienne-du-Bois. Créée en France en 1929, la JAC n'est fondée dans l'Ain qu'en 1935. La raison de ce retard est paradoxalement due à l'avance qu'avait pris dans ce département un mouvement de jeunesse rurale né en 1920 sous l'impulsion de l'abbé Cottard-Josserand.

Sources :
Voix de l'Ain du 22 juin 1979.



- (1) Thèse « La stratégie éducative de la JAC et du MRJC dans l'Ain (1935-1979) », Université Lyon II, par Étienne Fauvet.
- (2) La Fédération de la jeunesse catholique de l'Ain est présidée par le comte Henri de Seyssel qui demande en 1929 aux catholiques ruraux dans le journal « Le blé qui lève » de « diffuser les bons journaux et les bons livres, de travailler au développement de nos Sociétés de Mutualité ou de nos Syndicats agricoles, en pratiquant intelligemment notre devoir civique ».
- (3) La Chronique sociale créée en 1891 à Lyon par Marius Gonin est inspirée par le catholicisme social et l'encyclique « Rerum novarum » de 1891 du pape Léon XIII.
- (4) Michel Mondésert deviendra l'aumônier de la JAC de l'Ain et on lui doit la création des « semaines médicales » qui dispensent des conseils d'hygiène et médicaux aux jeunes filles rurales. Il fut évêque de Grenoble de 1971 à 1992.
- (5) La première création locale de la JAC dans l'Ain est signalée à Brégnier-Cordon, Groslée et Saint-Benoît dans ce Bugey où Michel Mondésert, le frère de Jean, également prêtre, exerce son sacerdoce.
- (6) Avant 1940, les rassemblements de la JAC s'appellent « Fêtes des moissons », après la guerre ce sont des « Fêtes de la terre » comme celle de Foissiat en 1947.

Le chanoine Cottard-Josserand, précurseur dans l'Ain d'un mouvement rural

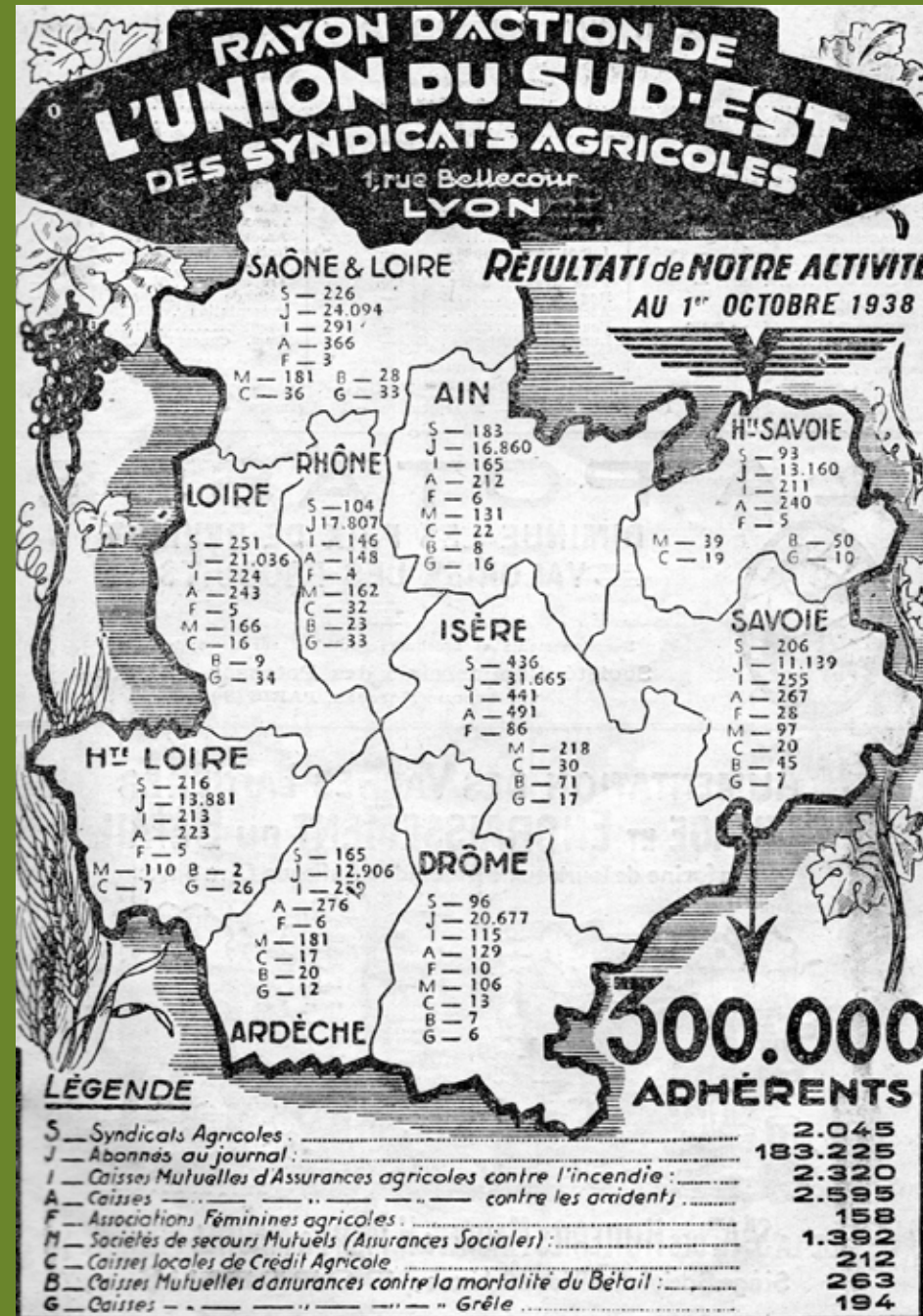
Le père Élie Cottard-Josserand est né en 1875 à Saint-Trivier-sur-Moignans. Il fréquente le Petit Séminaire de Meximieux puis le Grand Séminaire de Brou. Nommé directeur des œuvres du diocèse de Belley, il cherche à adapter la foi chrétienne aux questions posées par la société moderne. animateur infatigable des mouvements ruraux qu'il crée dans l'Ain plus de dix ans avant la JAC, il reçoit en 1920 des mains de Pierre de Monicault, à l'occasion d'une Semaine rurale qui se tient à Notre Dame-des-Dombes au Plantay, la grande médaille



que l'Union du Sud-Est ne décerne qu'une fois dans l'année pour services rendus à l'agriculture. Il recommande aux paroissiens de s'impliquer dans la création et l'animation de cliques, de troupes de théâtre, de sociétés de gymnastiques, de syndicats et de mutuelles agricoles... Il décède en février 1935 et ses funérailles réunissent plus de trois mille personnes. « Un nombre jamais atteint depuis les obsèques du curé d'Ars en 1859 », signale la chronique. En mémoire de son œuvre en direction de la jeunesse rurale, une rue de Bourg-en-Bresse porte son nom.



◀ Les Semaines médicales créées par la JAC de l'Ain seront reprises par la JAC nationale pour former les jeunes filles de la campagne aux premiers soins et aux règles de base de l'hygiène domestique.



V

Histoire de l'Union du Sud-Est

- L'information et la formation, priorités fondatrices.
- L'Union du Sud-Est sort affaiblie de l'Occupation.
- Entre Émile Duport et Alexandre Bonjean, la parenthèse Garcin.
- Le Sud-Est perd la Drôme et l'Ardèche.

◀ Carte publiée dans l'Almanach du Sud-Est en 1938, qui situe la présence de l'Union sur les dix départements.



►
L'Union du Sud-Est à toujours
multiplié les écrits et les
publications pour marquer de son
empreinte tout le XX^e siècle.

V - 1

L'information et la formation, priorités fondatrices

Bien avant la loi du 21 mars 1884 qui autorise la création des syndicats agricoles, de nombreuses initiatives de regroupement d'agriculteurs ont cherché à organiser des paysans isolés et peu conscients de la force que leur donnait pourtant leur nombre. L'Union du Sud-Est, fondée en 1888 par onze syndicats, structure cette foisonnante création de centaines de syndicats locaux.

Les hobereaux, les grands propriétaires fonciers, les de Gaillard-Bancel et de Fontgalland dans la Drôme, de l'Isle en Saône-et-Loire, Grand de Vaux et de Monicault dans l'Ain, le comte de Villeneuve en Savoie et de Villette en Haute-Savoie, le marquis de Poncins dans la Loire... ne laissent à personne d'autre le soin d'organiser les campagnes et s'emparent de cette initiative aux origines républicaines. Dans le Rhône, c'est sous les auspices du comte Gabriel de Saint-Victor, le président du Comice de Tarare, lequel venait d'échouer à créer un syndicat départemental, qui contacte Émile Duport et Antonin Guinant pour fonder l'Union. Le premier, Émile Duport, est président fondateur, en octobre 1887, du premier Syndicat viticole de Saint-Lager et d'Odenas, les deux communes qui se partagent le mont Brouilly couvert de vignes et coiffé de sa chapelle Notre-Dame-aux-Raisins. Le second, Antonin Guinand, est le fondateur du Syndicat agricole de Saint-Genis-Laval. À ces trois Rhodaniens, s'ajoute Anatole de Fontgalland qui apporte aux pionniers du Rhône le concours de sa puissante Union des syndicats agricoles de la Drôme.

Le Rhône prend la direction de l'Union

Une première réunion constitutive se tient le 31 mai 1888 et rassemble onze syndicats : huit du Rhône, le syndicat agricole de Trévoux dans l'Ain et deux syndicats de l'Isère. Gabriel de Saint-Victor est porté à la tête de cette Union encore balbutiante. Car c'est le 15 octobre 1888 que se tient la première assemblée générale fondatrice de l'Union du Sud-Est. Ils sont alors trente-huit syndicats agricoles réunis au 9 de la rue du

Garet à Lyon, où Gabriel de Saint-Victor est confirmé à la présidence du bureau (voir encadré) ⁽¹⁾. Dans ce premier bureau de l'Union, le Rhône occupe les trois principaux postes et, sur douze membres, ils sont cinq Rhodaniens. Les départements de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie recueillent chacun deux postes, l'Ain doit se contenter d'un poste de membre.

Le premier conseil d'administration de l'Union du Sud-Est

Président: Gabriel de Saint-Victor, président du syndicat de Tarare (Rhône)
Vice-présidents: Antonin Guinand, président du syndicat de Saint-Genis-Laval (Rhône); Émile Duport (Rhône), président du syndicat agricole de Belleville (fondé en décembre 1887), président de l'Union Beaujolaise des syndicats agricoles (fondée en juin 1888); Anatole de Fontgalland (Drôme), président de l'Union des syndicats de la Drôme et du syndicat de Die.
Secrétaire général: Charles de Belair (Isère), membre du syndicat de Saint-Symphorien-d'Ozon.
Trésorier: Ernest Richard (Rhône),

secrétaire du syndicat de Belleville-sur-Saône (Rhône).
Administrateurs: Édouard de Monicault (Ain) père de Pierre, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, président du syndicat agricole de Trévoux; Hyacinthe de Gailhard-Bancel (Drôme), président du syndicat d'Allex et de Crest; François Donat (Isère), président du syndicat de Saint-Symphorien d'Ozon; comte de Saint-Pol (Rhône), président du syndicat du Haut Beaujolais; vicomte de Boigne, président du syndicat agricole départemental de Haute-Savoie; comte de Villette, vice-président du syndicat agricole départemental de Haute-Savoie.

L'Ardèche, la Loire, la Haute-Loire, la Saône-et-Loire et la Savoie manquent à ce bureau d'une Union qui rayonne pourtant sur les huit départements de Rhône-Alpes, la Saône-et-Loire et la Haute-Loire. Gabriel

de Saint-Victor occupera ce poste cinq années. Il décède à Rome en mars 1893 et c'est tout naturellement qu'Émile Duport lui succède à la présidence de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est.

D'abord se doter d'un organe de propagande

C'est dans le cadre de cette assemblée générale d'octobre 1888 que l'Union décide d'éditer « une feuille d'Offres et Demandes » pour l'achat et la vente des matériels ou produits proposés aux adhérents des syndicats. Elle sera jointe au bulletin de liaison qu'édite chacun d'eux. Cette publication sera développée en 1891 avec la création du Bulletin de l'Union du Sud-Est auquel succédera en 1933 « L'Agriculteur du Sud-Est », l'un des premiers journaux agricoles de France ⁽²⁾. À la défense des intérêts moraux et matériels de tous les propriétaires, cultivateurs et travailleurs de la terre, l'Union du Sud-Est, dotée d'un puissant « organe de propagande », cherche à développer des services utiles aux syndicats adhérents. C'est ainsi qu'un mois après sa constitution, elle installe l'Office du courtier. Une sorte de centrale d'achat commune aux syndicats locaux pour l'achat mutualisé des produits destinés à leurs adhérents et embryon de la coopérative du Sud-Est qui sera créée en décembre 1892. L'Union poursuit l'installation de ses services et, en janvier 1889, elle fonde le Comité de contentieux et

de législation. C'est un service juridique composé d'agronomes, de juristes, d'avocats renommés, tous imprégnés du catholicisme social qu'incarnent les principaux dirigeants du Sud-Est. Ce service juridique assiste les adhérents des syndicats dans leurs contentieux et accompagne les responsables du Sud-Est dans l'obscur travail législatif qui cherche à donner à l'agriculture une multitude de lois encadrant son développement et celui de ses organisations mutualistes. En 1893, l'Union du Sud-Est reprend l'almanach que diffusait déjà l'Union beaujolaise d'Émile Duport et l'étend à tous les syndicats de sa circonscription. En 1900, l'almanach du Sud-Est est diffusé à 100 000 exemplaires. « C'est plus que l'almanach des Syndicats agricoles de France », proclame Jean de Livonnière dans son ouvrage « Une doctrine, une action, une étape », consacré à l'histoire du Sud-Est. Mais si l'almanach et le Bulletin de l'Union du Sud-Est sont « d'excellents moyens d'instruction et d'éducation », il faut aussi s'intéresser à l'encadrement de l'enseignement agricole et rural.

L'enseignement, un domaine stratégique

Après l'information, l'enseignement est une autre priorité des responsables du Sud-Est et, dès novembre 1899, sous la responsabilité d'Antonin Guinand, des cours sont organisés dans les écoles rurales selon un programme établi à Lyon au siège de l'Union. Pierre de Monicault (Ain) rédige en 1908 un « Manuel d'agriculture » et, en 1910, un « Manuel d'enseignement agricole ménager ». Émile Duport écrit un « Catéchisme d'agriculture pratique ». Eugène d'Oncieu de la Batie (Savoie) élabore, lui, un « Manuel de l'enseignement agricole ».

Des écoles ménagères ambulantes

Ces initiatives de l'Union du Sud-Est en direction de l'enseignement seront sans cesse renouvelées et plusieurs projets de lois déposés entre les deux guerres, notamment par le député de l'Ain Pierre de Monicault, tentent en vain d'imposer un enseignement rural distinct de l'éducation publique considérée « trop marquée par les valeurs urbaines ». C'est encore grâce à Pierre de Monicault, en tant que président du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse cette fois et avec l'aide de l'Union du Sud-Est, que sont fondées des écoles ménagères ambulantes équipées de matériels de laiterie ou d'ustensiles de cuisine pour former les jeunes filles

Ces documents pédagogiques visent à diffuser la doctrine de l'Union du Sud-Est, laquelle est confrontée aux professeurs d'agriculture départementaux, puis d'arrondissements⁽³⁾, qui tiennent des cours et des conférences « pour gagner l'agriculteur à la république et porter la lumière jusqu'au cœur des campagnes », écrit Michel Boulet dans « Histoire de l'école des paysans ». En 1907, le Sud-Est organise des cours agricoles et ménagers destinés à former des monitrices rurales. Cent soixante institutrices de sa circonscription ont suivi ses cours.

des campagnes. Mais la Direction des services agricoles de l'Ain ne veut pas laisser le champ de l'éducation des jeunes rurales à la seule Union du Sud-Est. En 1927, elle décrit dans l'annuaire du département de l'Ain l'école ambulante ménagère agricole et présente sa directrice, M^{lle} Anthoine, assistée de M^{lle} Plothier, toutes les deux diplômées de la prestigieuse École normale supérieure d'enseignement ménager de Grignon. En 1936, le Sud-Est organise des cours d'élites rurales avec l'objectif de former les futurs cadres des organisations professionnelles agricoles et elle fonde plusieurs maisons d'enseignement agricole ou ménager pour

les filles. D'abord à Janzé, près de Lyon, puis au lieu-dit Ornaison, sur la commune de Ronno dans le Rhône, où l'école jouit d'une reconnaissance nationale. En 1955, le conseil de l'Union décide de créer dans la Drôme, à Beaumont-Monteux, un centre de formation de moniteurs agricoles du Sud-Est avec l'ambition d'en installer deux dans chaque département pour répondre à la demande croissante des agriculteurs en conseils techniques. Cette initiative du Sud-Est conduira le ministère de l'Agriculture à reconnaître en 1959 le diplôme de « Vulgarisateur agricole du Sud-Est ». Trop à l'étroit à Beaumont-Monteux, le centre sera transféré en 1959 à Anjou dans l'Isère. André

Charrassin, secrétaire général de l'Union du Sud-Est, et André Duprat, représentant des organisations agricoles du Sud-Est dans l'Ain, poursuivront l'œuvre éducative de leurs prédécesseurs. Jusqu'à contribuer en 1968 à la création de l'ISARA par la Faculté des sciences de l'université catholique de Lyon. Cette école supérieure d'agriculture qui a fêté son cinquantenaire en 2018 aura pour premier président Florent Nové-Josserand, grand leader agricole du Rhône, vice-président de la FNSEA et l'un des responsables de l'Union du Sud-Est. Plus tard, en 2008, Jean Balligand, le président de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, sera porté, jusqu'à son décès prématuré en 2016, à la tête de cette école supérieure d'agriculture réputée.



Depuis l'origine, l'Union du Sud-Est s'est impliquée dans la formation des ruraux, notamment des jeunes filles de la campagne.

(1) Sources : « Organisations, mouvements, conflits sociaux et politisation L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles avant 1914 », par Gilbert Garrier.
(2) Le premier journal agricole départemental créé en France en 1884 est « L'Avenir Agricole de l'Ardèche » suivi en 1888 de « L'Agriculteur du Sud-Est » qui fut le premier journal agricole régional de France diffusé sur dix départements.
(3) En 1893, il y a 192 professeurs d'agriculture chargés de diffuser des connaissances agricoles dans le pays ; en 1898, ils sont 256. En 1912, le professeur départemental d'agriculture devient DSA en prenant la tête de la Direction des services agricoles créée dans chaque département sous l'autorité du préfet.



► Sous l'Occupation, le Sud-Est poursuit la publication de son almanach devenu celui de la « Fédération provinciale du Sud-Est ».

V - 2

L'Union du Sud-Est sort affaiblie de l'Occupation

À sa création, en 1888, l'Union du Sud-Est est d'abord une fédération régionale de syndicats agricoles constitués « au plus près des paysans, c'est-à-dire à l'échelle de la commune, au maximum du canton », recommandait Émile Duport, soucieux de garder ses distances avec le pouvoir des préfets républicains. L'Union régionale était là pour apporter à ce vaste réseau de terrain la puissance d'une structure couvrant dix départements, ce qui faisait de ses responsables des interlocuteurs incontournables du pouvoir politique national. Les ministres de l'agriculture de l'entre-deux-guerres étaient tous contraints de convier à la table des discussions un représentant de l'Union du Sud-Est pour traiter des questions portant sur les lois agricoles. Mais toute stratégie a son revers et le positionnement local d'abord, puis régional de l'Union du Sud-Est, laissait aux républicains et à l'autorité préfectorale le champ libre du département qu'ils ne manquèrent pas d'occuper. L'Union du Sud-Est fédérait à la veille de la deuxième guerre mondiale 2 500 syndicats présents sur les dix départements de sa circonscription. À cette époque, en dehors des organisations économiques (assurances, coopération et Crédit agricole), le Sud-Est était pratiquement sans concurrence dans le domaine de l'organisation syndicale des paysans.

Après la défaite, le temps de la Corporation...

► Félix Garcin, président de l'Union du Sud-Est de 1922 à 1944.



La Seconde Guerre mondiale déclarée, la défaite de la France consommée, c'est le temps de l'occupation allemande avec le concours du régime de Vichy qui, par la loi du 2 décembre 1940, installe l'organisation de la Corporation paysanne et nomme à sa tête Félix Garcin, le président en exercice de l'Union du Sud-Est. Les syndicats locaux de l'Union du Sud-Est se transforment alors en syndicats corporatifs et ses organisations économiques doivent récupérer l'activité les contrats et sociétaires des différentes branches dissoutes de la Mutualité et du Crédit agricole installées à Nantua. Des cantines de dossiers transitent de Nantua à Lyon et de l'Est-Central au Sud-Est... Mais la Corporation paysanne est paralysée par la complexité d'une mise en œuvre nécessitant plusieurs dizaines de textes législatifs et par la résistance que lui opposent les responsables des organisations départementales. Ces difficultés cumulées ne sont finalement et laborieusement surmontées pour la Mutualité qu'en novembre 1943. S'agissant de la Caisse régionale du Crédit

agricole de l'Ain, sa proximité avec la résistance de l'Ain conduiront son président, Eugène Decré, et son courageux directeur, Cyrille Nallet, à maintenir tant bien que mal ses activités à Nantua. Ces fusions autoritaires des mutuelles au seul bénéfice des organisations du Sud-Est seront vécues par les responsables des organisations départementales comme une profonde injustice. À la Libération, une ordonnance du Gouvernement provisoire d'Alger en date du 26 juillet 1944 déclare « nulle la loi du 2 décembre 1940 ». Toutes les activités mutualistes antérieures à la guerre sont rétablies dans leurs domaines respectifs. Nantua récupère les dossiers de ses sociétaires et ses responsables dénoncent avec vigueur la proximité de l'Union du Sud-Est avec le régime de Vichy et plus encore celle de son président, Félix Garcin, d'autre part directeur du « Nouvelliste de Lyon »⁽¹⁾. En septembre 1944, toutes les activités du Sud-Est sont mises sous séquestre⁽²⁾ par les nouvelles autorités régionales issues de la Résistance.

L'Union privée de ses syndicats

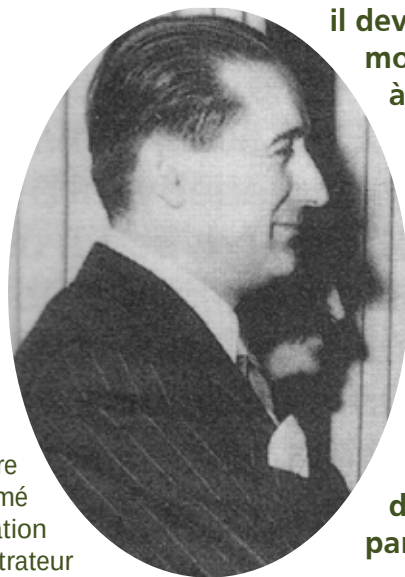
Dans chaque département, seuls les syndicats affiliés à la CGA, instaurée par François Tanguy-Prigent, le ministre socialiste de l'Agriculture du Gouvernement d'Alger, sont reconnus par le préfet. Par nécessité, l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est se transforme et devient en 1948 l'Union des organisations du Sud-Est. Elle perd le rôle d'organisation représentative des agriculteurs qui fut le sien pendant plus d'un demi-siècle. Son activité se trouve réduite à la coordination des organisations mutualistes du Crédit, de la Mutualité et de la Coopération lesquelles sont en concurrence avec les organisations économiques départementales soutenues par les pouvoirs publics en place. L'Union du Sud-Est, composée d'organisations ayant chacune leur autonomie, reste cependant garante de « l'exceptionnelle cohésion d'une communauté d'origine, de pensée, d'action et de destin », rappelle André Charrassin,

son délégué général. Elle conserve deux domaines qui lui sont aussi chers qu'utiles : la formation et l'information qu'elle maîtrise avec son journal régional, « L'Agriculteur du Sud-Est », lequel reparait le 2 avril 1945. Elle ne retrouvera plus jamais la place qui était la sienne avant la Seconde Guerre mondiale auprès des paysans comme des pouvoirs publics. Conscients de cette rupture, le président de l'Union de 1946 à 1949, Pierre Chambaud de Marlieux dans l'Ain, déclare à l'assemblée générale du 21 décembre 1948 laisser « aux Fédérations des exploitants, les FDSEA nouvellement créées, la mission de représenter l'agriculture auprès des pouvoirs publics ». Ainsi se tournait la page syndicale du Sud-Est qui concentrera son énergie, jusqu'aux fusions avec les caisses départementales en 1995, au développement de ses organisations économiques du Crédit agricole du Sud-Est et de MutaSudest.

- (1) « Le Nouvelliste de Lyon » est un journal favorable au régime de Vichy. Il supplantera « Le Progrès » de Lyon qui s'est sabordé en novembre 1942.
- (2) Par arrêté du 15 septembre 1944, Yves Farge, ancien journaliste du Progrès nommé par le général de Gaulle commissaire de la République pour la région Rhône-Alpes, installe Léopold Rambeau, un résistant communiste au poste d'administrateur séquestre de l'Union du Sud-Est. Dès sa nomination, Léopold Rambeau fait appel à Alexandre Bonjean pour l'assister dans sa mission de contrôle des activités du Sud-Est sous l'occupation.
- (3) En avril 1943, Frédéric Genevrey, un horticulteur pépiniériste de Belley, syndic de la Corporation de l'Ain, est nommé syndic provincial en remplacement de Félix Garcin. Après Pierre Chambaud, président de l'Union de 1946 à 1959, Frédéric Genevrey présidera l'Union des organisations du Sud-Est de 1949 à 1956. Pendant dix ans, c'est un agriculteur de l'Ain qui préside l'Union du Sud-Est.

Entre Émile Duport et Alexandre Bonjean, la parenthèse Garcin

Évoquer trois responsables de l'Union du Sud-Est suppose d'en écarter beaucoup et de grande qualité tant ses rangs étaient formés par l'élite rurale. Mais Émile Duport, Félix Garcin et Alexandre Bonjean représentent des personnalités fort différentes du Sud-Est, qui incarnent trois périodes historiques de cette fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Sans conteste, Émile Duport est le personnage qui aura le plus marqué par sa vision et par son charisme l'Union du Sud-Est à laquelle il légua un « Testament syndical ». Félix Garcin est, lui, un idéologue de l'entre-deux-guerres, un catholique intransigeant, élève du collège jésuite de Mongré à Villefranche-sur-Saône, puis à la faculté catholique de Lyon dont il devient professeur de droit. C'est un maurassien qui, au moment de l'installation du régime de Vichy, apportera à son ami Pierre Laval le soutien et les structures de l'Union du Sud-Est pour organiser, en lieu et place des organisations mutualistes départementales, la Corporation paysanne. Enfin, à la Libération, Alexandre Bonjean, un ancien inspecteur salarié du Sud-Est, doué d'un sens politique supérieur, saura s'accommoder de l'autorité des nouveaux pouvoirs publics issus de la Résistance à laquelle il a lui-même appartenu. Sans lui et sans sa capacité à mobiliser de puissants réseaux, l'Union du Sud-Est, placée sous séquestre ⁽¹⁾ en septembre 1944, ne se serait pas remise de la sombre période de l'occupation allemande et de la parenthèse Garcin.



Alexandre Bonjean, nommé à la Libération administrateur séquestre du Sud-Est.

Émile Duport, fervent catholique et ardent patriote

Nous l'avons dit, Émile Duport est l'initiateur du premier syndicat viticole du Beaujolais, celui de Belleville, fondé en décembre 1887. Mais il est aussi le plus proche collaborateur de Gabriel de Saint-Victor auquel il succédera à la tête de l'Union du Sud-Est en 1893.

Émile Duport est un riche héritier. Il est le fils de l'économiste et chimiste Eugène Saint-Clair Duport ⁽²⁾, lui-même héritier d'une famille d'industriels du textile d'Annecy et d'Ernestine Royé-Belliard. À 20 ans,

il hérite de son oncle et parrain Émile Royé-Belliard ⁽³⁾, frère d'Ernestine, du château et du domaine viticole de Briante sur la commune de Saint-Lager. Plus tard, il reçoit de son père le domaine de Barral, sur les communes d'Annecy et de Seynod. Son épouse, Magdeleine Blanchard, fille d'un grand négociant Lyonnais, lui apporte en dot des propriétés familiales situées à Cassis (Bouches-du-Rhône) et à Vaugneray dans le Rhône où son père, Gaspard Blanchard, occupa les fonctions de maire.



À 20 ans, Émile Duport hérite du château et des vignes du domaine de Briante sur la commune de Saint-Lager (Rhône).

Un héritier doublé d'un entrepreneur visionnaire

Si Émile Duport est un riche et jeune héritier, il ne se contente pas de vivre de ses rentes. « Fervent catholique et ardent patriote », note Le comte Louis de Vogüé, il reçoit une solide formation chez les Chartreux de Lyon que complètent des études commerciales au Royaume-Uni. C'est un entrepreneur visionnaire. Il fonde à Marseille un comptoir pour commercer avec le Levant. Il est aussi l'un des pionniers de la lutte contre le phylloxéra dont l'apparition est signalée en Beaujolais, à Ampuis et Villé Morgon, en 1871. Émile Duport, passionné par la viticulture



beaujolaise, a installé à Briante une pépinière de plans américains destinés à reconstituer le vignoble en partie gelé et qui s'avèrent résistants au terrible fléau. La création des syndicats agricoles et de leur Union beaujolaise permet d'organiser une lutte efficace contre le puceron ravageur de la vigne. Son engagement local le conduira à présider l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est de 1893 à 1906 et à fonder en 1892, à Bessenay, la première caisse du Crédit agricole du Rhône.

Émile Duport, théoricien de l'Union du Sud-Est, laissera à sa mort, en 1906, un « Testament syndical ».

Jules Méline à l'écoute d'Émile Duport

Assistée de Louis Durand, un avocat lyonnais fervent catholique et pionnier de la banque mutualiste, l'Union du Sud-Est d'Émile Duport accompagne l'élaboration des textes voulus par le ministre Jules Méline, obligé de prendre en compte l'expertise de la puissante Union du Sud-Est dans la rédaction des textes de loi du 5 novembre 1894 instituant le Crédit agricole. Plus tard,

Émile Duport reconnaîtra « avoir obtenu satisfaction sur tout, exception faite de quelques points à améliorer ». D'ailleurs, il fonde la première caisse locale « placée sous l'égide de la loi Méline dans le sillage du syndicat de Belleville-sur-Saône dans son fief Beaujolais », écrit Jean-Michel Brenier dans « Les quatre racines du Crédit agricole Centre-Est ». Il sera également à l'origine de

la coopérative du Sud-Est créée en mars 1893 et président en 1905 de la Caisse régionale du crédit agricole du Sud-Est fondée en juin 1899. Jamais dans son engagement et sa contribution à la création de toutes les organisations mutualistes, Émile Duport ne s'éloignera de sa profonde conviction qu'il tire du catholicisme social très présent à Lyon. Pour lui, « la justice sociale et l'esprit syndical doivent être supérieurs à toutes aspirations matérielles ». Le théoricien de la doctrine du Sud-Est laissera un « Testament syndical » écrit à Cassis le 7 mars 1905. Dans ce texte, Émile Duport confirme qu'il revient à l'Union d'inspirer la création et le fonctionnement des organisations économiques mutualistes sans que jamais ni le Crédit agricole ni la mutualité économique ni la coopération n'imposent leur puissance économique à « l'idéalisme social incarné par les fondateurs de l'Union des syndicats

agricoles du Sud-Est ». quinze mois après avoir livré son « Testament syndical », Émile Duport décède le 27 juillet 1906 d'une attaque cardiaque. Il avait 55 ans ! Une rue de Vaise à Lyon, non loin du siège de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, porte son nom.



La façade actuelle du syndicat agricole de Belleville-sur-Saône fondé par Émile Duport en 1887. ▲

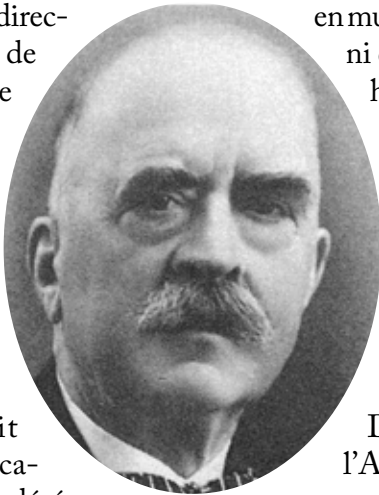
- (1) La mise sous séquestre du Sud-Est est levée le 18 avril 1945 sans retenir de charge contre l'Union et les organisations qui dépendaient d'elle mais son président, Félix Garcin, est condamné par la cour de justice de Lyon. Il est incarcéré et frappé d'indignité nationale. Il est admis que cette lourde condamnation de Garcin est due à son rôle à la tête du Nouvelliste plus qu'à celui de président de l'Union du Sud-Est. Alexandre Bonjean a la mission de restituer les biens soustraits aux organismes départementaux.
- (2) Outre ses activités d'agriculteur et de chimiste, Saint-Clair Duport est régent de la Banque de Lyon, administrateur des hospices de la ville, ainsi que maire de Torcy (Saône-et-Loire) où il est propriétaire du château.
- (3) Émile Royé-Belliard, issu de la grande famille beaujolaise Vermorel, né à Villefranche-sur-Saône, décède sans descendance en 1871. D'abord juge au tribunal d'Oran en Algérie il était revenu en France où il a occupé le poste de juge civil à Saint-Marcellin (Isère).

Le Sud-Est perd la Drôme et l'Ardèche

Bien que président du Sud-Est depuis 1922, Félix Garcin devait, pour préserver l'unité de l'Union, composer avec des idées moins radicales que les siennes et qu'exprimaient avec talent des personnalités présentes dans cette vaste structure couvrant dix départements. Il est admis qu'Amédée Arnaud des Essarts, le président dauphinois de la caisse Incendie du Sud-Est de 1903 à 1939, était un personnage à « l'esprit de conciliation » ⁽¹⁾.

► Robert de Breteville avait fait le choix de retirer la Drôme et l'Ardèche de l'Union du Sud-Est.

Emmanuel Voron, le délégué (directeur) de l'Union du Sud-Est de 1894 à 1940, était lui-même « un élément modérateur » capable de contenir l'intransigeance de Garcin. Mais Amédée Arnaud des Essarts décède en octobre 1939 et Emmanuel Voron disparaît à son tour en 1940. Félix Garcin peut exprimer sans retenue « un certain esprit hégémonique » ⁽²⁾. Cette radicalisation ne plaît ni aux plus modérés de l'Union du Sud-Est ni aux responsables des départements de l'Ardèche et de la Drôme où la question religieuse, en raison d'une forte présence protestante, est plus sensible ici qu'ailleurs. Les écrits de Garcin dans « Le Nouvelliste de Lyon » ⁽³⁾ inspiré par son catholicisme intransigeant, « ne tiennent pas assez compte ni de la modération des idées de parti nécessaire



en mutualité plus que partout ailleurs, ni des opinions opposées » ⁽²⁾. De hauts responsables du Sud-Est s'en émeuvent comme Frédéric Genevrey dans l'Ain et Henry de Gailhard-Bancel dans la Drôme. C'est pourtant le fils de Hyacinthe de Gailhard-Bancel, authentique pionnier du syndicalisme rattaché à l'Union du Sud-Est. La Drôme de Gailhard-Bancel et l'Ardèche du docteur Astier ⁽⁴⁾ se rapprochent et fondent en juin 1943 à Montélimar une caisse de réassurance Drôme-Ardèche dont la présidence est confiée à Robert de Breteville, un élu de l'Union, président de la coopérative du Sud-Est et administrateur de la caisse régionale Incendie. Garcin voit dans cette rupture une trahison et l'échelon national ne se serait pas opposé à cette amputation d'une Union du Sud-Est dans laquelle il voyait se

développer à Lyon une organisation régionale « trop importante et trop indépendante ». En 1995, au moment de la fusion entre MutaSudest et les caisses départementales pour créer de vastes entreprises mutualistes régionales, la question du rattachement de la Drôme et de l'Ardèche à Groupama Rhône-Alpes fut à nouveau posée à André de Breteville. Fils de Robert, grand responsable

mutualiste, président de la chambre d'agriculture de la Drôme, et alors président de la Caisse centrale des Assurances mutuelles agricoles, il avait refusé et répondu : « Je ne déferai pas ce que mon père a fait ». C'est ainsi que la Drôme et l'Ardèche, bien qu'appartenant à la région Rhône-Alpes, ont rejoint Groupama Méditerranée et non Groupama Rhône-Alpes Auvergne ⁽⁵⁾.



► André de Breteville refusera de « défaire » ce que son père « avait fait ». La Drôme et l'Ardèche se tourneront définitivement vers Groupama Méditerranée.



► Arnaud des Essarts, un modéré capable de contenir l'intransigeance de Félix Garcin.

(1) Note de Jacques Lockhard de la caisse centrale en décembre 1948, cité par Philippe Chalmin dans son ouvrage sur la Mutualité agricole.
(2) Note signée LV du 6 novembre 1941 rapportée par Philippe Chalmin.
(3) « Le Nouvelliste de Lyon » est le seul journal autorisé à paraître pendant toute la durée de la guerre alors que « Le Progrès » s'est sabordé.
(4) Marcel Astier est un député républicain qui refusa le 10 juillet 1940 de voter les pleins pouvoirs à Pétain. Il s'engage dans la Résistance et fonde dans la clandestinité le Parti radical ardéchois. En 1943, il rejoint le général de Gaulle à Londres.
(5) Selon François Goutagneux, l'ancien directeur général de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

VI

Création du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse et de la Chambre d'agriculture de l'Ain

- Histoire du syndicat agricole de Bourg-en-Bresse fondé en 1889.
- Le syndicat boutique, modèle d'organisation des paysans.
- Pierre de Monicault, figure politique et du syndicalisme agricole de l'Ain.
- Rivalités politiques feutrées à la Chambre de l'Ain.

◀ Pierre de Monicault, président de 1907 à 1946 du Syndicat agricole de Bourg dont le siège était place des Lices.



Histoire du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse fondé en 1889



Le Syndicat de Bourg rayonnait de Coligny à Châtillon-sur-Chalaronne. Deux ans après la création du premier syndicat agricole dans l'Ain, celui de Béligneux en avril 1886, celui de Bourg-en-Bresse a été fondé le 13 mars 1889. Sa présidence a été confiée à un grand propriétaire terrien de Viriat, Auguste Grant-de-Vaux.

Si le Syndicat de Bourg n'a pas été le premier créé dans l'Ain, c'était l'un des plus importants par le rayonnement géographique bien que ses fondateurs aient souhaité limiter son action au seul canton burgien. Peu à peu, il étend pourtant son influence jusqu'à Treffort, Coligny ⁽¹⁾, Bâgé-le-Châtel et Châtillon-sur-Chalaronne. Il couvre l'essentiel du territoire de la peuplée, conservatrice et très agricole Bresse, ce qui lui confère une influence départementale qui n'échappera pas aux principaux responsables politiques de l'époque. Notamment à Pierre de Monicault qui en assurera la présidence durant 40 années, de 1907 à 1947.

◀ Auguste Grant de Vaux, maire de Viriat, président fondateur du Syndicat de Bourg-en-Bresse.

Dès la première réunion, une centaine d'agriculteurs adhèrent

Peu après sa fondation, le 10 avril 1889, le Syndicat agricole de Bourg tient sa première réunion dans la salle du Bastion où se massent plus de trois cents paysans venus écouter une conférence sur le rôle du syndicalisme. Cette causerie est assurée par Antonin Guinand, le président du Syndicat de Saint-Genis-Laval dans le Rhône et l'un des fondateurs de l'Union du Sud-Est créée un an plus tôt à Lyon. À la fin de la réunion, plus de cent agriculteurs adhèrent au Syndicat de Bourg, convaincus comme le suggérait son président « que les syndicats agricoles sont appelés à rendre d'immenses services aux cultivateurs ». C'est encore le temps des syndicats « ouverts à toutes les classes d'une famille professionnelle ». Comme sous l'Ancien Régime dont les corporations regroupaient le maître, le compagnon et l'apprenti, il

« importait au plus haut point que le syndicat agricole réunisse toute la famille agricole », du grand propriétaire rentier à l'exploitant propriétaire, au fermier et jusqu'à l'ouvrier agricole ⁽²⁾. Son président, Auguste Grant de Vaux, désigne sans attendre les maux qui, selon lui, affaiblissent l'agriculture : « Nous sommes écrasés d'impôts, nous plions sous le faix (lourd fardeau) de la concurrence étrangère. Il faut donc s'occuper de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes des cultivateurs ».

Une cotisation de 2 francs de l'époque est demandée pour « les membres ordinaires et de 5 francs pour les membres fondateurs » recrutés « chez tous les rentiers et propriétaires ne travaillant pas de leurs mains en agriculture », précise Claude Silvestre dans sa monographie de l'Union du Sud-Est.

D'abord se doter d'un journal

Au rang des multiples actions à entreprendre, la première urgence était de doter le syndicat « d'un organe de publicité ». Aussi, dès le 3 juin 1889, le secrétaire trésorier du Syndicat de Bourg, Denis Girod, un instituteur catholique à Saint-Denis-lès-Bourg qui avait déjà créé dans sa commune une bibliothèque ouverte aux agriculteurs de

la paroisse, déclarait auprès du procureur de la République la création du « Bulletin du syndicat agricole de Bourg ». Mais le coût de ce livret de huit pages pour cinq cents exemplaires était tel qu'après le troisième numéro il a cessé de paraître sous cette forme. La demande du Syndicat agricole de Bresse ⁽³⁾ de s'associer à celui de

VI - 1

Denis Girod, un instituteur de Saint-Denis-les-Bourg, fondateur du Bulletin agricole du syndicat agricole de Bourg.

Bourg pour produire une nouvelle publication était saisie. « Cette combinaison avantageuse » permit, sans frais supplémentaires, de créer le 3 septembre 1889 un nouveau journal commun aux deux syndicats, le « Bulletin des Syndicats agricoles de l'arrondissement de Bourg », riche d'une pagination portée de 8 à 16 pages et dont le tirage mensuel passait de 500 à 2 500 exemplaires. En cette même et première année



d'existence, le Syndicat agricole de Bourg adhéra à l'Union du Sud-Est créée un an plus tôt, ainsi qu'à l'Union des syndicats des agriculteurs de France de la rue d'Athènes à Paris.

Deux ans plus tard, en 1892, le Syndicat de Bourg fonde un comité de contentieux, une sorte de cabinet juridique qu'animent trois avocats (de Quérézieux, Rodolphe Dareste de la Chavanne, Thiévon) et un avoué (Ébrard).

Le syndicat boutique de Bourg

L'autre activité du Syndicat agricole de Bourg portait, dès sa création, sur l'approvisionnement au bénéfice de ses adhérents des produits nécessaires à un agriculteur soucieux de développer sa ferme et d'améliorer ses rendements.

Dès sa première année de fonctionnement, le Syndicat de Bourg distribue 10 tonnes d'engrais, 130 tonnes de scories, 4 tonnes de sulfate de cuivre, de sulfate de fer, 36 tonnes de maïs exotique, 58 tonnes de chaux lourde, 258 tonnes de charbon, 12 tonnes de pommes de terre de semence, 1 000 litres de pétrole et d'essence...

En 1890, le Syndicat recense 850 adhérents

et organise une exposition de céréales pour poursuivre cette pédagogie de l'exemple chère aux comices et aux inlassables vulgarisateurs que sont les responsables agricoles d'alors.

Les meilleurs adhérents étaient élevés au rang d'envié de paysan méritant, dont chacun était invité à suivre l'exemple. L'activité commerciale pour permettre aux adhérents d'accéder à des produits de qualité moins chers que ceux trouvés chez certains commerçants capables, selon Marcel Faure, « de vendre de la vulgaire terre pour un engrais miraculeux », constituait le premier et le plus rentable service.

Le Syndicat de Bourg de la Libération à aujourd'hui

Pendant dix ans, le Syndicat de Bourg sera mis en sommeil et ce n'est que le 29 août 1956, à l'initiative de Jean-Marie Robin de Bénny, qu'une nouvelle réunion se tient et porte à sa présidence Marcel Darne, cultivateur à Saint-Denis-lès-Bourg. C'est un catholique engagé dans sa paroisse, un proche de Pierre de Monicault avec lequel il a siégé au Conseil départemental de l'Ain nommé le 4 décembre 1942 par le gouvernement de Vichy ⁽⁵⁾.

Marcel Darne préside un syndicat dont l'activité se limite à réunir les responsables agricoles de l'Ain issus de l'Union du Sud-Est et de gérer ses biens, notamment l'immeuble de la place des Lices loué à la direction des services vétérinaires pour la réalisation de ses analyses.

En 1959, l'immeuble sera loué à bail aux organisations agricoles du Sud-Est représenté dans l'Ain par un comité départemental présidé par André Duprat ⁽⁶⁾, un agriculteur de Fareins. Les organisations du Sud-Est y établiront leur siège pour assurer la continuité dans l'Ain des organisations économiques de l'Union du Sud-Est (Crédit agricole du sud-Est, Mutasudest et la coopérative du Sud-Est).

Louis Michelard puis Jean Merle

Le 4 novembre 1975, Louis Michelard, agriculteur à Saint-Étienne du Bois, succède à Marcel Darne. C'est sous sa présidence que l'immeuble de la place des Lices à Bourg ⁽⁷⁾, siège des organisations du Sud-Est, sera vendu à la ville de Bourg que vient de ravir Louis Robin à Paul Barberot. Le produit de la vente servira à l'acquisition de terrains vendus par la SAFER sur la commune de Treffort. En 2000, le 21 novembre, Louis Michelard demande à être relevé de ses fonctions et c'est Jean Merle qui assure depuis la présidence d'un syndicat dont l'assemblée générale opte en 2002 pour un statut d'association avec pour vocation « de pérenniser la mémoire des anciennes organisations du Sud-Est ».

Ainsi, après 113 ans d'existence, le Syndicat agricole de Bourg, né de la loi sur les syndicats de 1884, se réfère désormais à celle sur les associations de 1901.

En décembre 2017, ses responsables vendent au fermier en place, Jérôme Guichon, les terrains de Treffort.

Les négociants mécontents

C'est l'ère glorieuse du « syndicat boutique » dont l'activité grandissante exaspère les négociants mais dont les offres avantageuses intéressent plus le paysan que les discours militants de ses responsables auxquels ils restent souvent sourds. Le syndicat boutique fédère le plus grand nombre et constitue un solide socle ancré aux territoires. Il est proche de chacun et ses services sont mesurables. Il est aussi le creuset dans lequel se pensent toutes les autres organisations agricoles, du crédit agricole aux mutuelles en passant par les coopératives. Toutes ces structures qui, plus tard, deviendront puissantes, trouvent leurs origines dans

les besoins qu'expriment les paysans dans les syndicats agricoles qui les rassemblent. Ce lien au syndicat local est si fort qu'il n'est pas rare de rencontrer encore, dans le Mâconnais notamment, des personnes qui parlent toujours « du syndicat » pour désigner le magasin ou le dépôt de la coopérative ! Bien qu'il ait développé dès sa création une activité commerciale, le Syndicat agricole de Bourg fondera en 1899 la Coopérative de l'Ain et de la région et, en 1904, il s'adjoint un professeur d'agriculture, A. Tissot, qui occupera, aux côtés du président J. Journal, cultivateur à Meyriat, un rôle d'animateur du syndicat.



Concours de labourage à Condessiat organisé par le syndicat agricole de Bourg en 1934.

L'influence morale du syndicat sur les populations rurales

En janvier 1895, le Bulletin des Syndicats agricoles de l'arrondissement de Bourg cite l'importance de cette association qui fédère « environ 150 groupes ⁽⁴⁾ qui fonctionnent dans autant de communes et comprend tous les honnêtes gens qui ont des intérêts agricoles à défendre [...] Hier nous n'étions nulle part, aujourd'hui nous sommes partout : à la campagne d'abord, mais aussi en ville, dans

l'armée, dans la magistrature, dans le clergé, dans les ordres religieux, dans les châteaux et surtout dans les chaumières ». L'influence morale du syndicat sur les populations rurales est vantée : « Les querelles entre voisins s'apaisent, les bonnes mœurs reprennent le dessus, les enfants mieux surveillés reçoivent une bonne éducation, la jeunesse suit le droit chemin au lieu d'aller dans le travers ».

- (1) En novembre 1892, le Syndicat agricole et viticole de Coligny demande à rejoindre celui de Bourg. Son fondateur et président, le docteur Gauthier, ne pouvant plus s'en occuper en raison de ses engagements professionnels.
- (2) À la fin du XIX^e siècle, les syndicats agricoles réunissent toutes les classes qui composent l'agriculture. Cependant, en Bretagne notamment, pour s'extraire de la domination qu'exerçaient sur eux les nobles et les notables, des paysans créent aussi des syndicats de « cultivateurs cultivants ».
- (3) Le Syndicat agricole de Bresse, dont le siège était à Bâgé-le-Châtel, couvrait cinq cantons : Bâgé-le-Châtel, Montrevel, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Saint-Trivier-de-Courtes. Il comptait 1 500 membres en 1889 et son journal avait été créé en mars 1888.
- (4) En 1894-1895, des groupes locaux se forment tous les jours : fin 1894, à Dompierre-sur-Veyle sous la présidence de M. de Frémenville, propriétaire très dévoué, se tient une réunion à la suite de laquelle quinze membres arrêtent d'importantes commandes. Dans la même période, un groupe de vingt-trois membres animé par François Falquet se constitue à Corveissiat.
- (5) Siégeait également dans le Conseil départemental de l'Ain nommé en 1942 par Vichy Frédéric Genevrey, un horticulteur-pépiniériste de Belley, ancien responsable de la JAC, syndic de la corporation paysanne dans l'Ain et qui fut le président de l'Union du Sud-Est de 1949 à 1956. Siégeait également dans ce Conseil départemental nommé en 1942 Henri Durand, maire radical-socialiste de Sandrans et père de Henri Durand fils, le futur président de la FDSEA de l'Ain.
- (6) André Duprat, petit agriculteur des bords de Saône, était dans les années 60-70 le représentant de l'Union du Sud-Est dans l'Ain, chargé de créer des liens entre le siège lyonnais et les organisations départementales. Nous lui devons une activité constante pour rappeler l'existence et les actions du syndicat agricole de Bourg.
- (7) Louis Robin, nouveau maire de Bourg, s'était rapproché de Maurice Grange, alors chef d'agence du Crédit agricole du Sud-Est, place Carriat, pour que la ville puisse racheter cet immeuble de la place des Lices alors inoccupé et squatté. Il accueille toujours des services de la ville.

Le syndicat boutique, modèle d'organisation des paysans

Avec la mise à disposition à ses adhérents des produits nécessaires à la production agricole, le Syndicat de Bourg-en-Bresse est représentatif des activités qui justifiaient la création de « syndicats boutiques ». Marcel Faure, dans son ouvrage « Les paysans dans la société française », rapporte comment les premiers syndicats cherchaient à contrer les pratiques de beaucoup de commerçants qui, « tablant sur l'ignorance des paysans, vendaient de la vulgaire terre sous le nom d'engrais ». Le Bulletin du Syndicat de Bourg de juin 1904 rapporte que « tel marchand peu scrupuleux vend du superphosphate 10/12 pour du 15/17. Tel autre, vend 18 francs les 100 kg un engrais qui ne vaut pas plus de 7 à 8 francs » et de s'interroger : « Quand donc serons-nous débarrassés de tous ces maraudeurs qui exploitent nos campagnes et ruinent nos cultivateurs ». Exaspérés d'être « ainsi volés » par leurs fournisseurs, les agriculteurs se regroupèrent pour l'achat en commun d'engrais. Quelques mois plus tard après leur création, certains syndicats locaux étaient capables d'acheter, comme celui de Bourg, plus de cent tonnes d'engrais pour les redistribuer à leurs adhérents. Rodés par l'achat en commun, ils fondèrent coopératives, laiteries, groupements de vente... Le succès fut encore plus net pour les mutuelles d'assurance. Grêle, mortalité du bétail, incendie, « ces fléaux du petit paysan furent considérablement limités par de faibles cotisations à la mutuelle locale ».

Des semences de pommes de terre de la Loire

Au printemps 1890, le Syndicat de Bourg fit venir douze tonnes de semences de pomme de terre en provenance de Saint-Just-la-Pendue dans la Loire. Chacun, à prix coûtant, pouvait en prendre livraison à la gare de Bourg. « Les rendements furent bien

supérieurs à ceux des variétés abâtardies du pays. Impossible de compter les tombereaux récoltés en grande quantité chez ceux qui reçurent ces semences ». Aussi, partout dans la Bresse et sur ses marchés, « on vanta les pommes de terre

du syndicat ! ». En 1895, le Syndicat de Bourg est de très loin le premier acheteur de l'arrondissement : « sur une seule année, sont livrés 2 000 wagons d'engrais chimiques, 500 de scories du Creusot, 1 000 de charbon, 15 tonnes de sulfate de cuivre, 500 wagons de son, de maïs, d'orge, de seigle, de riz, de tourteaux [...] des semences des plants de vignes, du raphia, des échelas, des outils... ». Mais si le syndicat vend, il achète aussi les produits de ses adhérents. « Des groupes ont livré 2 000 quintaux de blé pour semences, 2 500 hectolitres de vin, 30 000 poulets, chapons et poulardes, 5 000 kg de beurre, 2 000 douzaines d'œufs... » La coopérative agricole des syndicats de Lyon demande des

volailles, des œufs et du beurre de Bresse. Le Syndicat de Belley demande, lui, du blé et des pommes de terre qui seront livrées par M. Lutrin-Frémion. Le rédacteur du Bulletin des Syndicats de l'arrondissement de Bourg rapporte que certains groupes ont acheté pour 10 000 francs d'époque de produits et ont économisé 2 000 francs « vis-à-vis de ce qu'ils auraient dépensé sans le syndicat ». Bref, grâce à lui, « l'aisance est revenue à la campagne et les fermiers payant bien, les propriétaires sont contents d'eux ». Car, note le rédacteur du Bulletin, « si un fermier paye mal, le plus à plaindre n'est pas toujours le fermier mais souvent c'est le propriétaire »...

10 % de remise aux adhérents du syndicat

Le succès commercial du Syndicat suscite bien des envies et la colère des négociants qui livrent un discours « plus intéressé qu'intéressant ». « N'allez pas au syndicat, disent-ils, on y vend que de la camelote, les bêtes sont en plomb, l'huile contient de l'eau, les engrais sont falsifiés, les semences sont mauvaises et patati et patata », relève le Bulletin du syndicat agricole de Bourg de mai 1904. En agissant sur tous les fronts, le syndicat répondait aux mille besoins des paysans et, la coopérative consentait à ses adhérents une remise de 10 %. Cette approche pratique, presque matérialiste, très

populaire chez les agriculteurs, ne suffisait pas au dessein des pionniers de l'Union du Sud-Est pour qui le syndicat devait aussi, selon leur philosophie inspirée par le catholicisme, « rendre à ses membres un plus utile service que les avantages traduits par des chiffres en développant parmi eux les sentiments de bonne entente et de vraie confraternité. C'est dans l'essence même du syndicat de remplacer les divisions intestines par des rapports de bon voisinage et d'union », plaide Claude Silvestre à propos du Syndicat agricole de Bourg.

Voyages d'études, la pédagogie de l'exemple

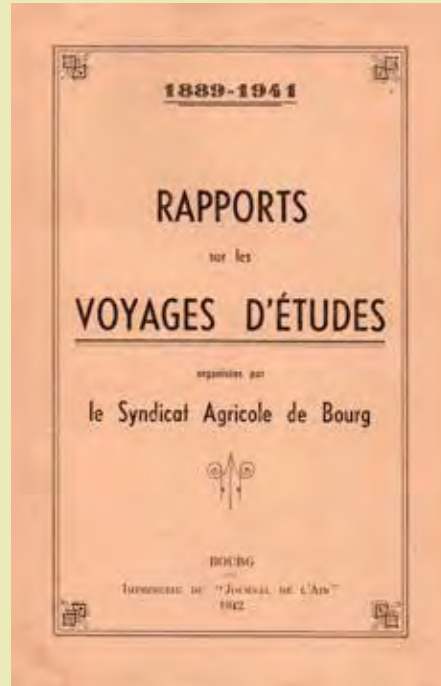
C'est en 1913, sous l'impulsion de son président Pierre de Monicault, que le Syndicat agricole de Bourg entreprend ses premiers voyages d'études.

Mais, en raison de la Grande Guerre, ils n'auront un caractère annuel qu'à partir de 1921. Ces voyages sont suivis par un groupe de trente à cinquante syndiqués, dont de jeunes agriculteurs auxquels le syndicat accorde des facilités financières. Dans le pays de Gex, le groupe visite plusieurs fermes laitières dont l'exploitant s'est organisé pour réduire la charge de travail.

En Alsace, le but du voyage porte sur l'exploitation d'une petite culture intensive et sur la réduction de la charge de

travail des femmes sur l'exploitation. En Haute-Savoie, le groupe étudie la répartition du travail entre l'homme et la femme dans un couple mettant en valeur une ferme laitière dont le troupeau passe l'été en alpage. C'est suite à ce voyage que des agriculteurs bressans confieront des génisses en pension aux paysans savoyards. Dans la Brie et le Soissonnais, le groupe venu de Bresse étudie la culture du blé, son stockage et sa commercialisation. Dans le Bourbonnais, c'est l'étude de la production de viande de boucherie et « l'association des ménages d'une même famille » qui sont l'objet du voyage. En 1927, en Charentes, le groupe étudie la création et le fonctionnement

des coopératives avec l'objectif de créer des beurrieres dans l'Ain. La Vallée du Rhône, le



Doubs, la Bretagne, le Jura voisin avec la découverte du comté et le laboratoire laitier et fromager de Poligny, sont successivement étudiés.

En 1931, l'Italie est une autre destination avec la découverte des exploitations de la plaine du Pô et de la grandiose mise en valeur des marais Pontins au sud de Rome. Par ces voyages, auxquels s'ajoutent des expositions organisées pour présenter les nouveautés agricoles et la tenue de nombreuses conférences – sur l'apiculture par le curé de Nantua, les engrais chimiques ou l'introduction de légumineuses comme la vesce velue – avec la lecture

mensuelle du bulletin du syndicat, les agriculteurs s'informent des nouvelles pratiques partout mises en œuvre et dont les Bressans veulent s'inspirer pour accéder à un progrès dont le syndicat était alors le seul et puissant vulgarisateur.

En 1895, le Syndicat avait même lancé, via son bulletin, une vaste collecte des résultats des analyses de terre réalisés par ses adhérents. Il s'agissait d'élaborer une carte agronomique des sols des six cantons de l'arrondissement de Bourg.

Recueil des rapports de voyages d'études entrepris par le syndicat agricole de Bourg.

Création du syndicat agricole de Bourg et de la Chambre d'agriculture de l'Ain

Le radical Pochon fonde un syndicat concurrent de celui du Sud-Est

Auguste Grant de Vaux, président fondateur du Syndicat agricole de Bourg affilié au Sud-Est, maire de Viriat, est battu aux élections législatives de 1889 par Joseph Pochon, surnommé « l'empereur de Marboz ». Ce dernier est un clerc de notaire, fils d'agriculteur, maire de Marboz et président « républicain radical » du Conseil général de l'Ain en 1892. C'est un anticlérical assumé, un « Combiste », un temps directeur du « Courrier de l'Ain ». C'est un vénérable maître franc-maçon, Garde des sceaux du Grand Orient de France, qui saluait ses « frères » les plus proches selon le rite maçonnique : « un baiser sur chaque joue, le troisième sur la bouche », rapporte dans un ouvrage Christian Buiron. Joseph Pochon siège à l'extrême gauche de l'Assemblée et se déclare « ennemi des curés » bien qu'il fasse instruire ses enfants chez les sœurs ! Selon ses propos, il œuvre « pour l'instruction laïque et pour la destruction du cléricalisme », mais se déclare surtout « candidat agricole » ⁽¹⁾. Il est en 1896 le président du Comice agricole de Bourg ⁽²⁾ assisté d'un vice-président, Hippolyte Herbert, lui aussi député républicain et libre penseur de Pont-de-Vaux, inscrit dans les rangs de la « gauche radicale ». Son trésorier, Jules Mignaval, est un professeur de l'École normale de Bourg et premier Surveillant de

la loge maçonnique « L'Amitié fraternelle, Orient de Bourg ». Le Comice de Bourg est puissant et s'est doté d'un journal, « La Bresse agricole organe du Comice des Associations agricoles de l'arrondissement de Bourg », qui s'oppose au « Bulletin du syndicat agricole de Bourg » de Grant de Vaux. Dans sa séance du 21 décembre 1895, l'assemblée générale du Comice de Bourg de Joseph Pochon décide la création d'une « annexe syndicale » du Comice agricole de l'arrondissement de Bourg. Ce nouveau syndicat agricole reproche à celui du Sud-Est que préside Grant de Vaux d'avoir créé une coopérative proposant une large gamme de produits (essence, riz, pétrole, charbon...) dont la nature dépasse les seuls besoins de l'agriculture et « met en péril le petit commerce ».

Une rivalité politique et religieuse

Le nouveau syndicat du président Pochon propose de ne commercialiser à ses adhérents que des produits strictement nécessaires à l'exploitation agricole (engrais, semences, machines agricoles). Ces arguments commerciaux cachaient en réalité, bien que Pochon s'en défende, une profonde rivalité politique et religieuse.

Membre de plusieurs loges maçonniques, Joseph Pochon a présidé la Fraternité

bugeysienne à l'Orient d'Ambérieu-en-Bugey. Une loge à laquelle appartenait également Alexandre Bérard que Pochon précédera à la présidence du Conseil général de l'Ain et auquel il succédera au Sénat. Pour écarter des administrations les candidats issus

des écoles confessionnelles, Joseph Pochon émit le vœu que seuls six Conseils généraux de France suivront de réserver les emplois de la fonction publique aux seuls diplômés des établissements de l'enseignement public et laïque !



Monument élevé en 1912 devant la mairie de Marboz à la mémoire de Joseph Pochon. Son buste en bronze fut enlevé et fondu sur ordre des Allemands en décembre 1941.

(1) Sources : « Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain de 1789 à 2003 » par Dominique Saint-Pierre. Éditeur : M&G Éditions.
(2) Après le comte Léopold Le Hon, Edmond Chevrier et Joseph Pochon, le Comice agricole de Bourg a été présidé par Pierre Goujon, député radical modéré de l'Ain, proche de Gambetta. Il a été le premier parlementaire tué le 25 août 1914 sur le front de la Grande Guerre en Meurthe-et-Moselle. Rappelons que Joseph Pochon avait battu Étienne Goujon, le père de Pierre, aux législatives de 1892. À gauche, entre républicains modérés et radicaux anticléricaux, la lutte était féroce.

Pierre de Monicault, figure politique et du syndicalisme agricole de l'Ain

La figure et l'œuvre de Pierre Jules Joseph de Monicault de Villardeau (1869-1953) sont indissociables de l'histoire du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse qu'il présida durant 40 ans, de 1907 à 1947. Son père déjà ⁽¹⁾, Édouard, héritier d'une vieille famille orléaniste, avait présidé de 1870 à 1898 « avec autorité et beaucoup de compétences » le comice agricole de l'arrondissement de Trévoux créé en 1840 par Césaire Nivière, le fondateur de l'école impériale d'agriculture de la Saulsaie à Montluel. Grands propriétaires fonciers à Versailles, les de Monicault détiennent un château, de nombreuses fermes regroupant 1 150 des 1 877 hectares que comptent la commune et plusieurs étangs dont « Le Chapelier » ⁽²⁾. C'est à l'initiative des dirigeants du Comice de Trévoux qu'est fondé entre 1886 et mars 1887 le Syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Trévoux, immédiatement affilié à l'Union du Sud-Est. Les dirigeants du Syndicat se confondent avec ceux du Comice, ce qui déplaît aux radicaux dombistes, farouches rivaux politiques des « gens de château ».



Édouard et Pierre de Monicault ont été les promoteurs du cheval de la Dombes.

Les radicaux s'installent en Dombes

Aussi, les radicaux républicains fondent en 1902 la Société d'agriculture de Trévoux, concurrente d'un Comice de Trévoux jugé « conservateur » et que préside alors, « sans éclat », Léon Charveyriat, le maire de Birieux. Pour marquer leur opposition politique aux responsables du comice, ses dirigeants confient la présidence à Stéphane Fontenelle, un notaire, maire et conseiller général radical de Saint-Trivier-sur-Moignans. De 1902 à 1939, cette nouvelle Société d'agriculture de Trévoux sera présidée sans interruption par des notables aux tendances

Un brillant agronome

Pierre de Monicault est un brillant esprit sorti ingénieur agronome de l'Institut national agronomique de Grignon et très tôt qualifié « d'expert réputé en agriculture ». Ses qualités techniques le désignent dès 1891 – il n'a que 22 ans – pour assurer des missions au Danemark, en Suède, en Syrie. Il tient des conférences sur l'emploi des engrais ou sur le développement de l'élevage et du drainage en Dombes et le domaine familial de Versailleux est considéré comme une ferme modèle qui, dès 1914, acquiert le premier tracteur en usage dans l'Ain. Très tôt – il n'a alors que 28 ans – il s'engage en politique et, de 1897 à 1940, il est régulièrement élu maire de Versailleux.

radicales. Cette situation politique dombiste conduira Pierre de Monicault, pourtant déjà maire de Versailleux depuis 1897 et brillant agronome, à se rapprocher du Syndicat agricole de Bourg dont il deviendra le président en 1907. Un syndicat burgien affilié depuis sa création à l'Union du Sud-Est et rayonnant sur une Bresse constituée de petites fermes en propriété, plus catholique et plus conservatrice que la Dombes radicale où dominaient des fermiers de grandes exploitations et la division professionnelle.



Le château de la famille de Monicault à Versailleux, aujourd'hui propriété d'un ressortissant suisse.

En 1919, il est élu député de l'Ain avec trois autres colistiers sur une liste composée par la chambre de commerce de Bourg qui l'emporte face à la liste radicale formée de trois députés radicaux sortants : Eugène

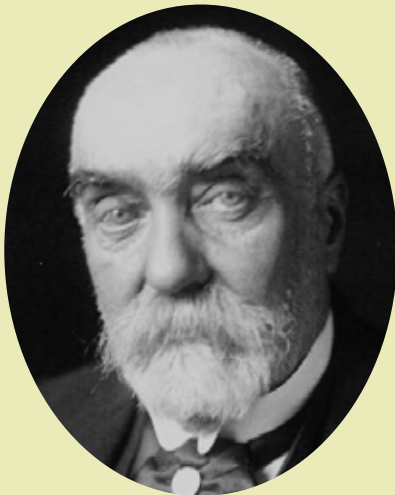
Chanal, conseiller général de Bellegarde, le général Alphonse Messimy, maire de Charnoz, et Ernest Crépel, un républicain de gauche, maire de Pougny et ancien député du pays de Gex.

- (1) Son grand-Père, Alexis, fut en 1830, à seulement 27 ans, préfet de Trévoux, conseiller général de Chalamont puis vice-président du Conseil général de l'Ain.
- (2) L'étang Le Chapelier, aujourd'hui propriété de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et géré par la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain, couvre une soixantaine d'hectares. Il est alimenté par sept sources et donne naissance au Renon.

Les radicaux contrôlent la Dombes

Le 23 novembre 1902, est inaugurée à Villars-les-Dombes, sous le patronage de deux élus radicaux et francs-maçons, Léon Mougeot, ministre de l'Agriculture, député puis sénateur de la Haute-Marne, et Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes, sénateur de Trévoux, la Société d'agriculture de Trévoux. De 1902 à 1939, se succèdent à sa tête d'éminents notables. Après le radical Stéphane Fontenelle, de 1906 à 1923, c'est un médecin, Donat Bollet, maire radical de Trévoux, député puis sénateur de l'Ain, qui en assure la présidence. De 1923 à 1930, c'est Jean-Joseph Durand, agriculteur à Bouligneux, maire,

conseiller général républicain radical. De 1930 à 1935, le général Alphonse Messimy la préside. C'est un sénateur radical-socialiste, franc-maçon, ancien ministre de la guerre en 1911 puis en août 1914. Il est resté célèbre pour s'être opposé au pantalon couleur garance qui faisait de nos soldats de trop visibles cibles. Il se bat avec vigueur pour imposer l'uniforme moins flamboyant mais plus discret « bleu horizon ». Enfin, c'est un autre radical, Henri Durand, maire de Sandrans, qui préside jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale la Société d'agriculture de Trévoux.



Alexandre Bérard et le général Messimy, deux républicains radicaux élus de la Dombes.

La passion de l'enseignement agricole

Très actif à l'assemblée nationale, Pierre de Monicault siège à droite et multiplie les interventions sur l'agriculture, surtout sur l'enseignement agricole qu'il voudrait voir séparé d'une éducation nationale à ses yeux

trop influencée par la culture des villes. En 1924, il est seul élu de la liste du Bloc national (droite conservatrice) et sera de justesse réélu député de l'Ain en 1928. En 1932, Pierre de Monicault est battu par le radical

Les de Monicault achètent le premier tracteur de l'Ain

Les de Monicault, Édouard d'abord, Pierre ensuite, veulent faire entrer en Dombes le progrès qui, partout au tournant du XX^e siècle, bouleverse les campagnes de France. En 1852, Henri de Westerweller, propriétaire à Confrançon du domaine Cornaton, importe d'Angleterre trois machines à fabriquer des drains en terre cuite. Une est installée chez lui, une autre est installée chez Chambaud à la tuilerie de Saix à Péronnas et la troisième chez Édouard de Monicault à Versailleux. L'année

suivante, l'État dote l'école de la Saulsaie d'une autre machine. En 1858, l'Ain compte vingt-sept machines à fabriquer des drains en terre cuite. En 1914, c'est Pierre de Monicault qui introduit dans l'Ain le premier tracteur agricole que propose un seul établissement, le « Garage rouge » de Bourg-en-Bresse. Ce tracteur a été conçu dans les ateliers Mesmay de Saint-Quentin et « ressemble à une voiture coupée en deux mais tire comme deux paires de bœufs ».



Le tracteur Mesmay introduit dans l'Ain en 1914.

VI - 3

Michel Tony-Revillon, fondateur du journal « La République de l'Ain » et qui deviendra, de 1935 à 1945, sénateur de l'Ain. Privé de mandat politique, il devient président de la Chambre d'agriculture de l'Ain en 1937, occupe à l'Union du Sud-Est un poste de vice-président et au Crédit agricole du Sud-Est, il présidera la caisse locale de Chalamont. En mars 1941, il siège en sa qualité d'ancien président de l'Académie

d'agriculture de France au Conseil national du gouvernement de Vichy dont la vocation est de se substituer aux assemblées parlementaires dissoutes. Il sera nommé par arrêté du 4 décembre 1942 président du Conseil départemental de l'Ain, sa dernière fonction publique en dehors de la présidence de la Chambre d'agriculture de l'Ain qu'il présidera jusqu'au printemps 1952. Quelques mois seulement avant son décès en décembre 1953.

La dissolution avortée du syndicat de Bourg

En sa séance du 25 juin 1941, le président Pierre de Monicault soumet à la discussion des membres du bureau du syndicat de Bourg réunis en son siège, place des Lices, le projet de dissolution du Syndicat tel que la loi du 2 décembre 1940 l'exige. Les relations entre les responsables du syndicat de Bourg et ceux de l'Union du Sud-Est semblent distantes. En effet, le registre des délibérations rapporte la création de syndicats locaux qui adhèrent directement à l'Union du Sud-Est sans que les responsables de cette dernière ne consultent ceux du syndicat de Bourg. « Si aucune disposition n'est prise la conséquence de cette situation serait que l'avoir du syndicat de Bourg passerait intégralement à la province ».

Pour éviter de subir cette situation, ses responsables s'empressent de dissoudre le Syndicat de Bourg et d'organiser la

dévolution de ses avoirs. Il est constaté au 15 juin 1941 un actif de 607 300 francs.

Dévolution des biens du syndicat

Après discussion, il est décidé que l'immeuble du siège, place des Lices à Bourg, sera dévolu à la Chambre d'agriculture de l'Ain pour y tenir « une permanence le mercredi et y loger les œuvres agricoles. Deux sixièmes de l'avoir seront retournés aux groupes locaux au prorata de leurs membres en 1939. Par ailleurs, 250 000 francs sont réservés pour réaliser un étage de l'immeuble du siège et une contribution pour relancer la fédération avicole, sous condition de l'application de la loi sur les appellations d'origine et pour assurer une rente viagère en faveur de M. Jean Veuillet, trésorier, et Auguste Convert, agent général (directeur) du Syndicat. Le reliquat sera remis à la corporation paysanne comme

le prévoit la loi du 2 décembre 1940 ». Enfin, une somme de six mille francs est votée au bénéfice des œuvres diverses de la guerre et le bureau charge Auguste Convert de les répartir au mieux. Pourtant, cinq ans plus tard, toujours sous la présidence de Pierre de Monicault se tient le 20 novembre 1946, place des Lices à Bourg, une réunion du bureau du Syndicat

de Bourg pour constater que sa dissolution décidée le 25 juin 1941 « sous la pression de la corporation paysanne n'a jamais été exécutée ni légalement ni officiellement ». Le Syndicat agricole de Bourg peut renaître de ses cendres. Mais le contexte politique de la Libération réduira son activité au seul soutien des organisations du Sud-Est dans l'Ain.



Le bâtiment situé place des Lices a été le siège des organisations agricoles du Sud-Est dans l'Ain. Il a été vendu à la ville de Bourg par décision de l'assemblée générale du Syndicat de Bourg.

La Fédération avicole à l'origine de l'AOC volaille de Bresse

En 1933, le Syndicat agricole de Bourg soutient la création d'une Fédération des syndicats avicoles de Bresse dont la présidence est confiée à son vice-président, Lucien Nallet, cultivateur et maire de Saint-Denis-lès-Bourg. La Fédération des syndicats avicoles de Bresse, soucieuse de protéger sa volaille, demande au Tribunal de première instance de Bourg-en-Bresse de statuer sur l'appellation volaille de Bresse et sur son aire géographique de production qu'aucune règle ne caractérise alors.

France n'est pas en Bresse !

Il se trouve qu'un honnête agriculteur, Alphonse Perraud, venu de Péronnas avec sa famille s'établir sur une ferme plus grande au hameau de France sur la commune de Meillonas, élevait des poulets pour les vendre au marché du lundi

à Saint-Étienne-du-Bois. Ses volailles, au plumage blanc et aux pattes bleues, ne pouvaient pas, selon la Fédération des syndicats avicoles, prétendre à l'appellation volailles de Bresse. L'argument invoqué était que le hameau de France appartient à la géologie calcaire du Revermont et non à celle argileuse de la Bresse. Après trois audiences, le tribunal de Bourg-en-Bresse tranche, le 22 décembre 1936 : « Le hameau de France n'est pas en Bresse ». C'est en se fondant sur cette décision de justice voulue par le Syndicat agricole de Bourg et sa Fédération avicole que vingt ans plus tard, le 1^{er} août 1957, une loi définit l'aire géographique de l'appellation d'origine contrôlée, la race – la Gauloise blanche de Bénvy –, ses critères morphologiques et les conditions d'élevage de l'inégalée volaille de Bresse.



Concours de volailles de Bresse de 1937, à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse.

VI - 4

Création du syndicat agricole de Bourg et de la Chambre d'agriculture de l'Ain

Rivalités politiques feutrées à la Chambre de l'Ain

Bien que déjà proposées en 1840, les chambres d'agriculture telles que nous les connaissons, c'est-à-dire composées de membres élus au suffrage direct et non plus désignés par les autorités, sont créées par la loi du 3 janvier 1924 ⁽¹⁾. Mais ce n'est qu'en 1927 qu'elles sont dotées de ressources ⁽²⁾ qui leur permettent d'organiser leurs premières élections. Dans l'Ain, elles se déroulent le 27 février 1927.

Cette loi de janvier 1924 avait été proposée en décembre 1921 et défendue devant l'Assemblée nationale par le député Pierre de Monicault, alors président du syndicat agricole de Bourg-en-Bresse et futur président de la chambre d'agriculture de l'Ain élu en 1937. C'est après d'âpres négociations entre les Républicains et les représentants des organisations agricoles constituées qu'un compromis fut trouvé. Les membres des chambres seraient élus pour une durée de six ans renouvelable par tiers et seraient issus d'un corps électoral composé d'électeurs individuels votant au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin de liste par arrondissement. D'autre part, pour un quart des élus, ils seraient les représentants d'associations et de syndicats votant par correspondance à un scrutin départemental. Si les femmes ne peuvent pas être élues, en revanche, « un droit de vote est accordé aux femmes veuves ou célibataires restées seules sur la ferme après le décès d'un frère ou d'un père ». Nous sommes en effet à moins de dix ans de la fin de la Guerre 14-18 et un grand nombre d'agriculteurs sont morts au champ d'honneur. Pour autant, si ces femmes peuvent participer au scrutin de 1927, « elles ne votent pas pour elles-mêmes, mais en tant que représentantes d'un homme disparu », note en 2010 Manon Gallien dans son travail sur l'histoire de la Chambre d'agriculture de l'Ain. Pourtant, « ce sera le seul corps professionnel à accepter le vote des femmes avant 1945 », ajoute Bruno Dumons ⁽³⁾.

Un radical, premier président de la Chambre de l'Ain

Nous sommes en 1927. Le 4 mai, se tient à Bourg dans une salle de la préfecture, sous la présidence du préfet de l'Ain, Francisque Varenne, la première session composée de 25 membres ⁽⁴⁾ et dans laquelle de petits agriculteurs de montagne côtoient de grands propriétaires fonciers de la plaine. 60 % des membres de la compagnie consulaire exercent une responsabilité dans un syndicat, une mutuelle, une société d'élevage... et 40 % sont élus sur leur seule qualité d'agriculteur. Au moment du vote du premier bureau de la Chambre de l'Ain, le préfet déclare « qu'il s'agit aujourd'hui de s'organiser. La tâche de demain sera d'élaborer un plan méthodique pour intensifier la production agricole ». Les deux grands rivaux politiques du moment, Pierre de Monicault et Eugène Chanal, bien que membres élus de la Chambre d'agriculture de l'Ain, refusent d'un commun accord de s'affronter pour accéder à sa présidence. Le premier déclare que « pour éviter tout ce qui pourrait nuire à l'esprit d'union, les parlementaires de l'Ain élus à la chambre se sont mis d'accord pour n'accepter aucune fonction dans le bureau. Cela indiquera la volonté de séparer les questions professionnelles de la politique ». Le second, Eugène Chanal, confirme les propos de Pierre de Monicault et l'influent sénateur radical, maire de Prévessin, François

Fouilloux, s'associe aux propos des deux parlementaires. Pourtant les radicaux ont préparé le scrutin et Eugène Chanal propose la composition d'un bureau qui sera « élu à la presque unanimité », rapporte le « Courrier de l'Ain » du 6 mai 1927.

La bataille du corps électoral

Selon Bruno Dumons dans son ouvrage « *Élites agricoles et médiateurs politiques* », les pouvoirs publics veulent unifier la représentation des agriculteurs et la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA), fondée en 1919, rassemble les deux grandes tendances rivales du monde agrarien, la « rue d'Athènes », conservatrice, et le « boulevard Saint-Germain », républicain. La CNAA passe rapidement sous le contrôle de la rue d'Athènes dont l'option est d'élaborer un corps électoral composé pour moitié de groupements et d'associations et réduire ainsi l'impact du suffrage universel. À l'inverse, les tenants du boulevard Saint-Germain veulent donner plus de pouvoir à l'élection de « paysans citoyens ». Finalement, après discussions, les chambres compteront 75 % d'élus au suffrage universel direct et 25 % issus des associations et groupements.

Les élus de 1927 à la Chambre d'agriculture de l'Ain

En 1927, l'Ain compte cinq arrondissements dans lesquels seront élus quatre représentants des agriculteurs. À ces élus au suffrage universel direct, s'ajoute un élu par arrondissement au titre des associations. Les élus à la Chambre d'agriculture de l'Ain sont les suivants :

- **Arrondissement de Bourg :** Amédée Burtin, Bagé-la-Ville; Joseph Bouvard, Saint-Trivier-de-Courtes; Joseph Poncin, Bourg-en-Bresse; Victor Roche, La Trandlière.
- **Arrondissement de Belley :** Léon Carrier, Passin; Henri Tissot, Izieux; Joseph-Marie Richer, Château-Gaillard; Jean Balleidier, Saint-Germain-les-Paroisses;
- **Arrondissement de Gex :** Auguste Michaud, Saint-Genis-Pouilly; Félix Léger, Cessy; Louis Démornex, Saint-Jean-de-Gonville; Henri Routh, Thoiry.
- **Arrondissement de Nantua :** Charles Bertrand, Izernore; Auguste Bobillon, Champdor; Gaillard Jean, Injoux; Jules Renardat-Fache, Mérignat.
- **Arrondissement de Trévoux :** Paul Berthelon, Chaneins; Jean-Joseph Durand, Bouligneux; Claude Godard, Chatillon-

- la-Palud; Benoît Piron, Saint-Didier-sur-Chalaronne;
- Au titre des associations, les cinq candidats présentés sont élus car, au préalable, un accord est intervenu entre les tendances politiques en présence pour présenter aux électeurs une liste d'union.
- Sont élus :**
- Pierre de Monicault, Versailleux, conservateur démocrate chrétien (URD), président du Syndicat agricole de Bourg-en-Bresse;
- Édouard Giguet, Corbonod, radical-socialiste, vice-président du Comice agricole de l'arrondissement de Belley;
- François Bidard, Francheleins, républicain radical, président de la caisse du Crédit agricole de Villars-les-Dombes;
- Eugène Chanal, Nantua, radical, président de la caisse du Crédit agricole de Nantua;
- Albert Fouilloux, Gex, républicain radical, président de l'Office départemental agricole de l'Ain.

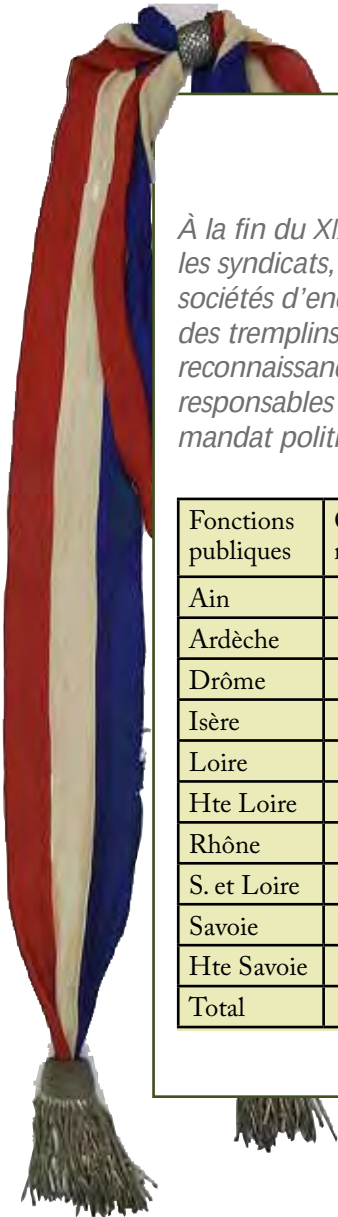
Le doyen, Benoît Piron, préside à l'élection de ce premier bureau de la Chambre d'agriculture de l'Ain. Édouard Giguët, son premier président, est un ingénieur agricole radical-socialiste, puis républicain radical, plutôt modéré, maire de Corbonod, conseiller général du canton de Sysseil puis

conseiller d'arrondissement de Belley ⁽⁶⁾. Benoît Piron est un propriétaire, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne, lui aussi radical-socialiste. Paul Berthelon est un progressiste puis URD, un parti de la droite républicaine, conservatrice et, au moins à cette époque, plutôt modéré.

L'élection de 1927 dans l'Ain et à la chambre régionale

Les élections du 27 février et du 13 mars 1927 dotent chaque département d'une hambrre d'agriculture composée de 25 membres élus et instaurent une chambre régionale qui sera composée de délégués issus de chaque compagnie départementale. Le 4 mai 1927, lors de la première session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Ain, sont élus au bureau : Édouard Giguët (Corbonod) président. Vice-présidents : Benoît Piron, viticulteur, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne, conseiller général et Paul Berthelon, ingénieur agricole, maire de Chaneins. Secrétaire : Joseph Bouvard, président du Syndicat agricole de Saint-Trivier-de-Courtes. Secrétaire adjoint : Auguste Michaud, président de la Société d'élevage de Saint-Genis-Pouilly. Sur 25 membres que compte la compagnie de l'Ain, 22 sont des élus locaux (voir tableau) et sur 4 parlementaires élus dans les

départements du Sud-Est, trois le sont dans l'Ain. Un député, Pierre de Monicault (conservateur) et deux sénateurs républicains : Eugène Chanal et Albert Fouilloux. Marcel Astier, médecin radical de l'Ardèche, est le quatrième parlementaire élu dans le Sud-Est. Si dans l'Ain, ce sont les républicains qui emportent la présidence de la Chambre d'agriculture, ce sont au contraire les conservateurs, souvent issus de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, qui dominent la Chambre régionale Rhône-Alpes. Son président élu est Charles Genin (Isère), assisté d'Édouard Giguët (Ain), Auguste de Roqueffeuille (Haute-Loire), Jean de Montgolfier (Ardèche), Pilippe Verzier (Rhône), Jules Roux (Drôme), Félix Garcin (Loire), président de l'Union du Sud-Est de 1923 à 1944, Léon Riboud (Saône-et-Loire), Julien Riboud (Rhône), André Néron Bancel (Haute-Loire).



Membres des chambres en 1927
disposant d'un mandat d'élu local

À la fin du XIX^e et entre les deux guerres, les syndicats, comices, mutuelles, sociétés d'encouragement... constituent des tremplins vers la notabilité. Une reconnaissance publique qui ouvre aux responsables agricoles les voies d'un mandat politique.

Aux élections de 1927, dans l'Ain, sur 25 membres élus, 22 exercent un mandat politique. C'est la plus importante représentation dans la région du Sud-Est d'élus occupant une fonction publique qui sont également membres d'une chambre d'agriculture.

Fonctions publiques	Conseiller municipal	Adjoint au maire	Maire	Conseil. d'arrond	Conseil. général	Député	Sénateur	Total
Ain	1	-	9	3	6	1	2	22
Ardèche	2	1	2	2	1	1	-	9
Drôme	2	-	2	-	-	-	-	4
Isère	4	3	5	4	-	-	-	16
Loire	-	1	4	-	-	-	-	5
Hte Loire	1	2	9	-	3	-	-	15
Rhône	-	1	4	-	-	-	-	5
S. et Loire	-	-	9	1	4	-	-	14
Savoie	5	-	10	-	1	-	-	16
Hte Savoie	4	1	7	-	1	-	-	13
Total	19	9	61	10	16	2	2	119

Sources : Bruno Dumons

Faible opposition à Pierre de Monicault

Dans les chambres d'agriculture, s'affrontent deux visions de l'organisation de l'agriculture : une conservatrice qui conçoit l'agriculture comme un bloc corporatif unitaire englobant tous ses acteurs mais en confiant sa représentation à une élite brillante, formée, souvent bien née, issue de grandes familles nobles et conservatrices. Une autre, républicaine, qui attache une grande importance à la représentation de l'agriculteur citoyen mais représenté cependant par une autre élite, elle-même brillante, formée, politisée et composée d'avocats, de notaires, de pharmaciens, de généraux... Cette rivalité, mise dans l'Ain entre parenthèses aux élections de 1927, s'invitera pourtant aux élections de 1937. Celles-ci font suite au décès d'Édouard Giguet qui succombe le 7 décembre 1936 des suites d'une intervention chirurgicale subie à Lyon. Pour le remplacer, une élection du bureau de la Chambre d'agriculture est organisée le 13 janvier 1937. En l'absence d'Eugène Chanal et de François Fouilloux curieusement excusés, Pierre de Monicault se déclare candidat à la présidence. C'est alors qu'Albert Écochard, un agriculteur de Saint-Denis-lès-Bourg, président du Syndicat des horticulteurs, des maraîchers et des cultivateurs de Bourg-en-Bresse, président de la laiterie de Saint-Denis-lès-Bourg/Péronnas,

un proche des organisations mutualistes installées à Nantua, s'oppose, peut-être à la demande de Chanal, à la candidature de Pierre de Monicault. Albert Écochard, qui n'est élu à la chambre de l'Ain que depuis le 11 mai 1936, invoque la nécessité « que notre compagnie reste bien sincèrement neutre du point de vue politique ». Il regrette et s'excuse de paraître s'opposer à Pierre de Monicault mais, selon lui, l'élection à la présidence de l'ancien député de l'Ain « semblerait nettement indiquer une tendance politique de notre chambre et la diviser en deux camps ». Au terme de sa déclaration, Albert Écochard propose au poste de président de la Chambre d'agriculture de l'Ain la candidature du maire républicain de gauche de Neuville-sur-Ain, Joseph Rynois ⁽⁷⁾. Mais celui-ci refuse et déclare : « Nous avons besoin de quelqu'un de compétent. Qui puisse diriger nos débats et représenter comme il convient la Chambre d'agriculture de l'Ain à l'Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture. Je ne me connais pas ces qualités ». Il soutient la candidature de Pierre de Monicault que Jean Balleidier, le maire de Saint-Germain-les-Paroisses, soutient également. Pierre de Monicault sera élu président et déclare avoir toujours défendu l'agriculture et les agriculteurs dans ses différents mandats politiques.

L'élection du bureau en janvier 1937

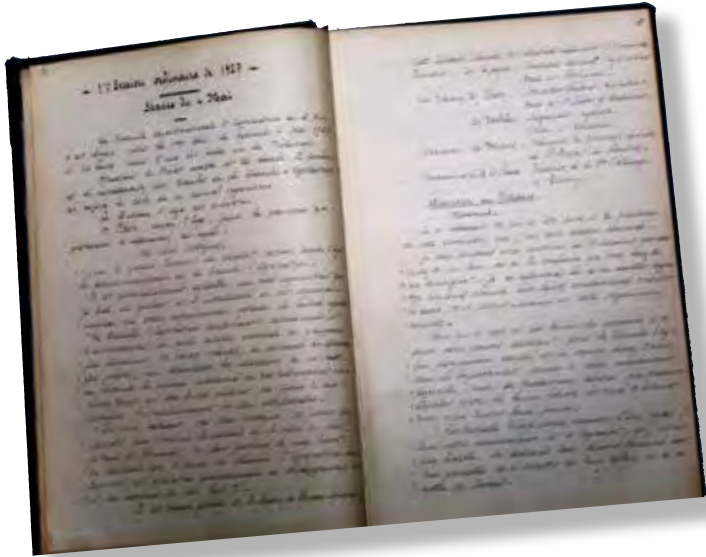
Le résultat du vote du 13 janvier 1937 pour remplacer Édouard Giguet décédé un mois plus tôt est le suivant :
Votants : 20 membres de chambre présents.
Pierre de Monicault : 15 voix,
Joseph Rynois : 3 voix,
2 bulletins blancs.
Les autres membres du bureau, proposés par le président de Monicault

sont élus à main levée :
Vice-présidents : Benoît Piron, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Joseph Rynois, Neuville-sur-Ain.
Secrétaire : Jean Balleidier, Saint-Germain-les-Paroisses.
Secrétaire trésorier : Pierre Morgon, Chanoz-Châtenay.
Secrétaire adjoint : Albert Ecochard, Saint-Denis-lès-Bourg.

La parenthèse de la guerre 39-45

À la session de mai 1943, le président Pierre de Monicault donne lecture d'une circulaire ministérielle en date du 4 mai 1943 par laquelle il est décidé de la suppression des chambres d'agriculture départementales auxquelles, conformément à la loi du 2 décembre 1940, se substituent de nouvelles chambres régionales. Cette session de la compagnie de l'Ain approuvera les comptes de 1942, votera un budget additionnel pour l'exercice 1943 mais n'établira pas de budget prévisionnel pour 1944. La loi du 3 janvier 1924 instituant les chambres d'agriculture est supprimée. Ce n'est que le 17 novembre 1949 qu'une circulaire du ministre de l'Agriculture, Pierre Pflimlin, restaure les chambres d'agriculture départementales dans leur

composition et leurs missions d'avant leur suppression par le Régime de Vichy. Le 16 décembre 1949, sous la présidence de Pierre de Monicault, se tient une session au cours de laquelle le président rappelle la période écoulée pendant laquelle « d'abord l'Union corporative, ensuite la CGA ⁽⁸⁾ ont supplanté les chambres d'agriculture ». Il propose de voter le budget de l'exercice 1950 de la Chambre d'agriculture de l'Ain qui renaît ainsi de ses cendres. Le 29 mars 1952, Joseph Richer de Château-Gaillard ⁽⁹⁾ remplace Pierre de Monicault à la présidence d'une Chambre d'agriculture qui, selon les mots du préfet de l'Ain François Collaveri, a, « depuis la Libération une existence assez modeste et difficile ».



◀
Délibération de la
première session de la
Chambre d'agriculture
de l'Ain Le 4 mai 1927.

- (1) Avant les chambres d'agriculture, furent créés d'éphémères Conseils d'agriculture en 1819, des Conseils généraux de l'agriculture en 1829 et, enfin, des Chambres consultatives d'agriculture en 1852 dont les membres étaient nommés par le préfet. S'ajoutent, en 1919, des Offices agricoles départementaux créés par le gouvernement, ce qui complique encore une représentation de l'agriculture à laquelle ne participent pas les agriculteurs.
- (2) Selon Bruno Dumons, le financement des chambres d'agriculture en 1927 dépend des dotations des conseils généraux qui sont très variables d'un département à l'autre : 500 francs pour l'Isère, 3 000 francs pour l'Ain, 15 000 francs pour la Saône-et-Loire, 20 000 francs pour le Rhône et la Haute-Loire.
- (3) Les chambres de commerce sont créées en avril 1898 et les chambres de métiers en juillet 1925.
- (4) Bruno Dumons, directeur de recherches CNRS Lyon II : « Recherches sur les élus des chambres d'agriculture dans la France du Sud-Est en 1927 »,
- (5) Sur 25 membres, 22 sont des élus politiques : 2 sénateurs, 1 député, 6 conseillers généraux, 3 conseillers d'arrondissement, 9 maires, 1 conseiller municipal. Les 2 sénateurs radicaux de gauche sont Eugène Chanal et Albert Fouilloux. Le député de droite « Entente républicaine » est Pierre de Monicault.
- (6) Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain, Dominique Saint-Pierre.
- (7) Joseph Rynois, maire de Neuville-sur-Ain, sera à 68 ans fusillé par les Allemands le 11 juillet 1944.
- (8) À la fin des hostilités, en 1945, est créée au niveau national la Confédération générale de l'agriculture (CGA). Chaque département installe une CGA dont l'objet est de rassembler l'ensemble des grandes organisations professionnelles agricoles du crédit de la coopération, de la mutualité et du syndicalisme nouveau qu'incarne la FDSEA.
- (9) Joseph Richer, maire de Château-Gaillard de 1959 à 1965, mutilé de la guerre de 14 où il fut blessé sur le Chemin des Dames, en août 1914, le premier jour de l'offensive.

Les présidents de la Chambre d'agriculture
de l'Ain depuis 1927

Édouard Giguet
Corbonod
1927-1936
9 ans



Pierre de Monicault
Versailleux
1937-1952
15 ans



Joseph Richer
Château-Gaillard
1952-1959
7 ans



André Laurent
Saint-Étienne-du-Bois
1959-1974
15 ans



Albert Thiévon
Rigneux-le-Franc
1992-2005
13 ans

Pierre Cormorèche
Montluel
1974-1992
18 ans



Michel Joux
Lhuis
Depuis
novembre 2017



Gilbert Limandas
Saint Paul-de-Varax
2005-2017
12 ans

VII - 6

Chaque tendance avait ses outils de propagande

« Raconter une histoire, c'est la figer [...] Une page imprimée est une page d'éternité » écrit Charles André ⁽¹⁾, l'un des responsables du Crédit agricole du Sud-Est dont il raconta l'histoire dans « La banque des quatre saisons ». Car l'histoire est d'abord dans les livres. Pendant que les Gaulois sont battus et ne laissent aucune trace écrite de leur civilisation orale, Jules César, leur vainqueur, prend un soin méticuleux à écrire « La guerre des Gaules ». Par cet acte littéraire, l'empereur romain veut, en imprimant « son » histoire, gagner la guerre de l'information et faire entrer ses exploits politiques et militaires, réels ou supposés, dans la grande histoire. Sur ce modèle antique, les responsables du Sud-Est n'ont jamais cessé d'écrire leur histoire, celle de l'Union du Sud-Est et celle des hommes qui l'ont animée, avec l'objectif, en partie atteint, de voir leurs écrits inspirer l'histoire des organisations paysannes de la fin du XIX^e au milieu du XX^e siècle.



En écrivant l'histoire du Sud-Est, ses responsables cherchaient aussi à écrire l'Histoire.

VII - 6

D'abord une solide formation

Depuis les années 1880, la plupart des dirigeants de l'Union du Sud-Est sont issus de l'élite rurale. Ce sont souvent des intellectuels formés dans les meilleures écoles catholiques, aux Chartreux de Lyon ou au lycée Notre-Dame de Mongré, l'école jésuite de Villefranche-sur-Saône⁽²⁾. Ils maîtrisent le verbe autant que l'écriture et connaissent l'histoire de leur pays, qui reste intimement

liée à celle d'une paysannerie tenue pour l'essentiel dans l'ignorance. « Une clientèle électorale sans conscience de classe, proie facile des politiciens et des démagogues », écrit même Charles André. Cette capacité intellectuelle des responsables du Sud-Est et leur volonté de porter témoignage de leurs actions conduisent ses responsables à prendre la plume⁽³⁾.

Abondance d'écrits sur le Sud-Est

Dans cette foisonnante production d'écrits, les adversaires du Sud-Est et leurs actions sont peu signalés sinon pour les disqualifier et dénoncer les motivations politiques de leur engagement « collectiviste et antireligieux ». Aussi, pour mesurer la réelle ampleur de la rivalité qui opposa les deux tendances syndicales incarnées au plus haut niveau par les tenants de la rue d'Athènes et ceux du boulevard

Saint-Germain, il faut s'en remettre à l'étude des historiens qui ont tenté de relater et de mesurer les forces politiques en présence. Car, si les responsables du Sud-Est ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à laisser des écrits, leurs adversaires radicaux républicains, sans doute trop occupés à fabriquer l'avalanche de lois de cette fin du XIX^e siècle, laisseront peu de témoignages sur leur contribution locale à la mise en place des syndicats agricoles après le vote de la loi de 1884. Il suffit de comparer l'immense documentation produite par le Sud-Est et les maigres archives qui relatent la création des organisations de l'Est-Central à Nantua dans l'Ain. Seul le Crédit agricole Centre-Est alors présidé par Jean Simon a confié en 1999 à Jean-Michel Brenier, un chercheur du

CNRS et de l'Université Lumière Lyon2, le soin d'écrire « Les quatre racines du Crédit agricole Centre-Est ». Un livre qui relate avec rigueur l'histoire des organisations

professionnelles dans notre région et qu'il convient de saluer comme le témoin fiable de l'histoire de cette rivalité mutualiste presque centenaire.

La presse départementale : de L'Est-Central à L'Ain agricole

Toute action, pour être efficace, a besoin d'être portée, soutenu, propagée auprès du plus grand nombre. L'Union du Sud-Est accompagne sa création par la publication

suite page 180



L'Est-Central fondé en 1930 à Nantua cédera sa place à l'Ain agricole en novembre 1944.

La presse agricole départementale et régionale: chaque tendance avait ses outils de propagande

Chaque syndicat agricole avait son bulletin agricole, parfois commun à plusieurs syndicats comme ce fut le cas pour le bulletin du Syndicat de Bourg-en-Bresse couplé un temps avec celui de Bâgé-le-Châtel. Dès le 13 octobre 1888, quelques jours avant l'assemblée générale qui fonde l'Union du Sud-Est, ses dirigeants décident de créer « une feuille d'offres et demandes ». C'est une sorte de journal de petites annonces dans lequel chaque adhérent pouvait proposer à la vente comme à l'achat matériels et produits agricoles. Suivra en mai 1891 la création d'un « Bulletin de l'Union du Sud-Est ». Ce dernier est un produit de presse à deux options: ou bien le bulletin est pris « en bloc » sans changement, ou bien avec la possibilité pour le syndicat local de changer quatre pages pour publier ses propres communications et imprimer son nom sous le titre principal du Bulletin.

Plusieurs versions de « L'Agriculteur du Sud-Est »



Sud-Est »
Ce mensuel, « cette âme visible de la profession », s'adresse aux syndiqués « unis dans la même pensée » et constitue un précieux recueil des idées et des observations répandues dans la soixantaine de syndicats locaux que fédère l'Union du Sud-Est à la fin du XIX^e siècle. Après trente-sept années de continuité, cette formule et ce format sont modifiés en janvier 1928. Le nouveau journal s'appelle « L'Union du Sud-Est », sa périodicité devient bimensuelle, son format est doublé et des illustrations font leur apparition. Pour les syndicats qui abonnent tous leurs membres, l'abonnement au nouveau journal est de 3 francs, pour ceux qui n'abonnent pas tous leurs syndiqués, son prix est de 4 francs. Mais, cinq ans plus tard, en avril 1933, la Commission paritaire des papiers de presse reproche à « L'Union du Sud-Est » d'être un « organe de liaison interne exclusivement professionnel » et menace de lui retirer les tarifs postaux préférentiels réservés aux journaux



Les journaux agricoles de la région se sont regroupés autour des années 60 dans une agence commune, l'Apasec, pour résister à la concurrence du journal régional du Sud-Est.

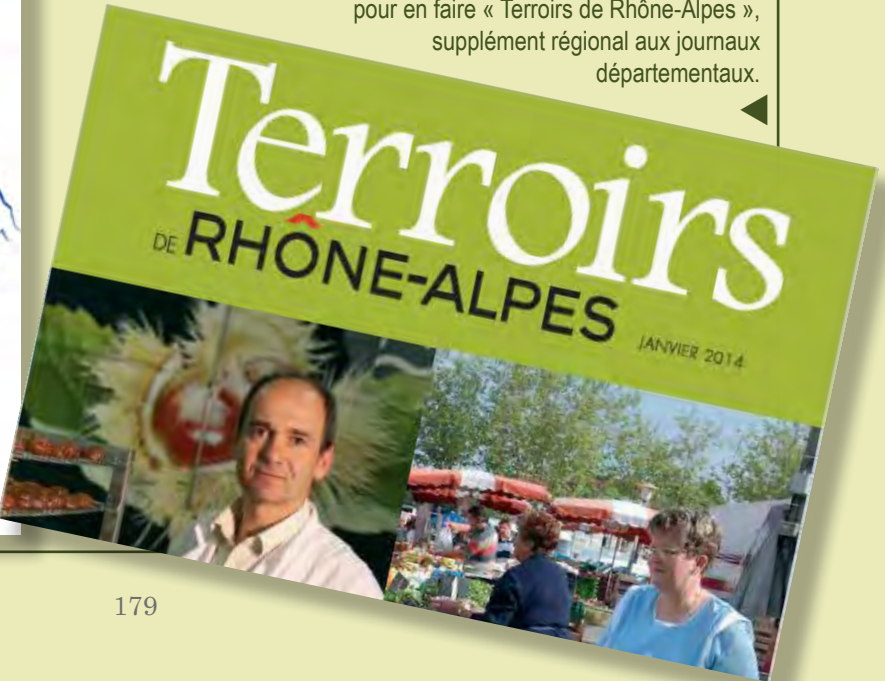
d'information. Les dirigeants doivent changer de formule et créent le 21 mai 1933 un nouveau journal « d'information » cette fois sous le titre « L'Agriculteur du Sud-Est ». Vendu par abonnements aux adhérents des syndicats de l'Union du Sud-Est, il est tiré à 230 000 exemplaires.

La Corporation diffuse le « Sud-Est Paysan »
À l'initiative de la Corporation paysanne, « L'Agriculteur du Sud-Est » sera remplacé en 1941 par le « Sud-Est Paysan » et « L'Almanach de la Fédération provinciale du Sud-Est » édité par la Corporation paysanne paraîtra en 1944. Ce n'est qu'en avril 1945 que reparaitra sous son titre d'avant-guerre le mensuel « L'Agriculteur du Sud-Est » avec un tirage sans égal de 300 000 exemplaires. En 1952, alors que le progrès agricole bat son plein, un supplément technique



(Supplément d'information et de documentation pratique) est diffusé avec le mensuel. Organe d'information de l'Union du Sud-Est dans laquelle sont regroupés le Crédit agricole du Sud-Est, MutaSudest et la Coopérative du Sud-Est, « L'Agriculteur du Sud-Est » deviendra en 1990 « Terroir du Sud-Est » avant d'être repris en 1995 par l'Apasec, l'Agence de presse agricole du Sud-Est Centre, société commune aux journaux agricoles proches des organisations départementales. Pour ôter à la publication sa référence à l'Union du Sud-Est, l'Apasec que présidait alors Albert Thiévon changera le titre de « Terroir du Sud-Est » pour lui préférer « Terroirs de Rhône-Alpes ».

De 1945 à 1995, les journaux agricoles départementaux réunis dans l'Apasec ont été en concurrence avec les publications de l'Union du Sud-Est. En 1995, l'Apasec intégrait « L'Agriculteur du Sud-Est » pour en faire « Terroirs de Rhône-Alpes », supplément régional aux journaux départementaux.



d'un bulletin qui, plus tard, deviendra « L'Agriculteur du Sud-Est ». Les organisations départementales de l'Ain installées à Nantua se doivent de disposer de leur organe de propagande. Aussi, elles fondent en 1930 le journal « L'Est-Central » édité par les différentes branches de la Mutualité, le Crédit agricole de l'Ain, le syndicat des fruitières de l'Ain, la Fédération des sociétés scolaires forestières, la Société coopérative agricole du Bugey et du Pays de Gex... C'est une feuille d'information bimensuelle diffusée aux agriculteurs membres adhérents ou sociétaires des organisations fondatrices. Il s'oppose à « L'Agriculteur du Sud-Est » qui assure, lui, la propagande des organisations mutualistes et coopératives de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est. À la

Libération, comme l'Union du Sud-Est, le journal « L'Est-Central » est placé sous séquestre. Le nouveau pouvoir lui reproche ses liens avec l'imprimeur et journaliste Émile Arène qui éditait à Nantua « L'Abeille du Bugey et du Pays de Gex ». Ce journal local fut en juin 1945 interdit de parution en raison de l'engagement de sa rédaction pour la promotion du régime de Vichy. Les dirigeants des organisations agricoles départementales de Nantua avaient compris qu'il fallait rompre avec Arène et décidèrent dès 1942 de suspendre la parution de « L'Est-Central » ⁽⁴⁾. Ce n'est qu'en novembre 1944 que la CGA, présidée par Henri Durand, publia le premier numéro de « L'Ain Agricole » qui se substitua à « L'Est-Central ».

(1) Charles André, provençal d'origine, lyonnais d'adoption occupa de 1952 à 1983 plusieurs fonctions de direction au Crédit agricole du Sud-Est. Il fut durant douze ans maire de Messimy et président des Maires ruraux du Rhône. Cet homme distingué était aussi un poète, un romancier et, à ce titre, il présida l'Union des écrivains Rhône-Alpes.

(2) Le lycée de Mongré, fondé en 1848 par la Compagnie de Jésus, a pour devise « Christo in adolescentibus » (le Christ qui est dans les adolescents). Bien que ses enseignants soient aujourd'hui des laïcs, sa pédagogie reste d'inspiration ignatienne.

(3) Hyacinthe de Gailhard-Bancel, Anatole de Fontgalland, Émile Duport et Claude Silvestre dans les années 1900, plus tard, Félix Garcin, Jean de Livonnière, Henry Venard et enfin, dans les années 1990, Denis Ploton et Charles André écriront tout ou partie de l'histoire de l'Union Sud-Est dont ils étaient les dirigeants.

(4) En mai 1941, le journal de Nantua, « L'Est-Central », publiait en première page un message du maréchal Pétain. « À l'époque personne, au moins officiellement, n'était opposé à la Corporation », souligne Philippe Chalmin dans son livre « Éléments pour servir à l'histoire de la mutualité agricole », éditions Economica, 1988.



XVII

Histoire du syndicalisme agricole dans l'Ain

- La quête inlassable d'une fragile unité professionnelle
- En 1945, la création de la FDSEA puis de la CGA de l'Ain
- Les dirigeants laitiers régionaux emprisonnés
- En 1971, le CDJA de l'Ain rompt ses liens avec la FDSEA
- La FDSEA, majoritaire depuis 1952

Le 29 septembre 1991, la FNSEA et le CNJA organisaient à Paris « le dimanche des terres de France » pour alerter les élus et l'opinion publique sur les difficultés rencontrées par l'agriculture et le milieu rural.

XVII-1

La quête inlassable d'une fragile unité professionnelle

Comme toute communauté humaine,l'agriculture a toujours été traversée par des tendances qui se sont parfois transformées en profondes divisions. Déjà,à la fin du XIX^e siècle,lors de la création des syndicats agricoles en 1884, il existait en France deux tendances polico-religieuses. D'un côté,la Société des agriculteurs de France (SAF),logée rue d'Athènes à Paris,était animée par les conservateurs catholiques,souvent grands propriétaires fonciers. De l'autre côté sa rivale,la Société nationale d'encouragement de l'agriculture (SNEA),située boulevard Saint-Germain,était soutenue par Léon Gambetta et ses disciples républicains aux tendances anticléricales. Cette fracture partisane de l'agriculture s'exprimera tout au long du XX^e siècle,notamment dans notre région puisqu'elle donna naissance à deux réseaux antagonistes représentés jusqu'en 1995 par les organisations de l'Union du Sud-Est,longtemps incarnées dans l'Ain par Pierre de Monicault (Versailleux), et par les organisations professionnelles agricoles départementales nées à Nantua sous l'impulsion du sénateur radical Eugène Chanal. Chaque réseau concurrent avait son Crédit agricole,ses assurances mutuelles agricoles,ses coopératives de collecte et d'approvisionnement,ses centres d'enseignement ou de formation et sa presse professionnelle. Tout un arsenal propre à figer en Rhône-Alpes pour presque un siècle les organisations professionnelles agricoles dans un féroce combat idéologique et religieux. Pourtant,à la Libération, lassée de ces divisions paralysantes, la jeune génération de responsables agricoles chercha à reconstruire dans l'unité de nouvelles organisations professionnelles agricoles.

Issue de la CGA, la FNSEA est créée en 1946

Les grands événements du XX^e siècle, notamment la deuxième guerre mondiale, exacerberont cette concurrence idéologique et religieuse si bien qu'à la Libération, les nouvelles autorités nationales issues de la Résistance installèrent une Confédération générale de l'agriculture (CGA) créée clandestinement à Alger dès 1944. Elle se substitua à la Corporation paysanne instaurée par Vichy avec pour objectif, en dépassant ses divisions, de reconstruire l'agriculture française de l'après-guerre ⁽¹⁾. L'euphorie de la victoire passée, cette ambition fut assez vite minée de l'intérieur par les vieilles fractures politiciennes, notamment la division entre les socialistes et les communistes. Elle ne résistera pas à la création en mars 1946 de la FNSEA, jusque-là section syndicale de la CGA, dont les dirigeants reprochaient à son président, le socialiste Tanguy Prigent, de chercher à imposer à l'agriculture les combats du Conseil national de la Résistance (CNR). Les syndicalistes agricoles de l'après-guerre avec à leur

tête Eugène Forget (Maine-et-Loire) seront à l'origine de cette rupture qui se traduira par la mise en sommeil de la CGA, l'installation durable de la FNSEA, en charge du syndical, et l'émergence de la Fédération nationale de la mutualité de la coopération et du Crédit agricoles (FNMCCA) pour gérer

Carte d'adhésion à la CGA de l'Ain en 1945.



(1) À sa création, la CGA nationale compte sept branches : les exploitants (FNSEA), les techniciens, cadres et employés des organisations agricoles, les ouvriers agricoles, la coopération agricole, la Mutualité agricole, le Crédit agricole et les « Jeunes de la CGA » ou Cercle des jeunes agriculteurs créé en 1947.

les questions sociales et économiques⁽²⁾. La FNSEA s'imposera comme l'organisation porte-parole et représentative des agriculteurs tandis que la CNMCCA, survivance du boulevard Saint-Germain de Léon Gambetta, se concentrera sur la défense et l'organisation économique de l'agriculture. Peu à peu, la CGA verrason rôle décliner pour finalement disparaître en 1954 sauf, curieusement, dans l'Ain où il existe toujours une Confédération

La discorde générationnelle d'après-guerre

Aux divisions politiques qui agitent les milieux agricoles nationaux s'ajoute au sortir de la guerre une discorde générationnelle. Les jeunes agriculteurs solidement formés par la JAC n'acceptent plus la mainmise des anciens plus soucieux de conserver les vieilles pratiques que de s'engager dans la modernisation de l'agriculture française comme de sa représentation. Déjà une section jeune de la CGA, le Cercle national des jeunes agriculteurs, s'était constituée en 1947 au sein de la CGA. Elle sera maintenue dans le cadre de la FNSEA naissante. Mais les jeunes

générale de l'agriculture (CGA) dont le rôle est de fédérer l'ensemble des organisations professionnelles agricoles départementales et dont la présidence et l'animation sont confiées à la FDSEA. Fidèle au « serment de l'unité professionnelle » prononcé en 1946 par Eugène Forget, cette CGA⁽³⁾, cantonnée dans un strict rôle de coordination, incarne dans l'Ain l'unité des organisations professionnelles agricoles.

militants, encadrés par Hubert Buchou, Marcel Deneux, Estelle Robin, Pierre Cormorèche... entendaient faire valoir leur vision d'une agriculture nouvelle capable d'engager la jeune génération de paysans dans un modernisme auquel aspirait toute la société. Il n'y avait aucune raison que l'agriculture reste à quai sans monter dans le train du progrès. C'est dans ce contexte que fut créé le Cercle national des jeunes agriculteurs. Il deviendra en 1957 le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) en adoptant le statut de syndicat autonome affilié à la FNSEA. Chaque

département se dotera d'une structure jeunes qui devra composer avec la JAC locale inquiète de devoir partager l'encadrement des jeunes ruraux et de voir ses principaux responsables prendre la direction des CDJA. Au congrès de la CGA nationale du 13 novembre 1947,

deux observateurs de l'Ain, René Plénard de Saint-Jean-sur-Veyle et Paul Soignat de Vieu d'Izenave, assistent à la création du Cercle des jeunes agriculteurs de la CGA. Dans la foulée, 69 cercles départementaux seront constitués dont celui de l'Ain créé en 1948.

Les jeunes réclament plus d'autonomie syndicale

Mais les jeunes rechignent à devoir soumettre aux plus anciens leurs projets et leurs visions. Le 21 septembre 1952, ils organisent à Saint-Trivier-de-Courtes le premier congrès du Cercle départemental des jeunes, le CDJ de l'Ain⁽⁴⁾. C'est un premier acte d'indépendance et, tout en appartenant à la CGA, les jeunes s'émancipent. Cinq ans plus tard, le 15 juillet 1957, ils revendiquent plus d'autonomie encore et transforment, en déposant leurs statuts à la mairie de Bourg, leur association en syndicat.

Pierre Cormorèche, leader de la JAC et du Cercle national des jeunes agriculteurs, devient le président fondateur du CDJA de l'Ain, poste qu'il occupera jusqu'en 1962⁽⁵⁾. Le 28 septembre 1961, pour rompre définitivement avec sa dépendance aux autres organisations syndicales tenues par les aînés, le Cercle départemental des jeunes agriculteurs devient officiellement le Centre départemental des jeunes agriculteurs. Le syndicalisme agricole jeune est devenu en 2002 JA pour "Jeunes agriculteurs".

(2) En 1955, la Fédération nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit agricole (FNMCCA) deviendra la Confédération nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit agricoles (CNMCCA).
(3) En 1945, la CGA de l'Ain est présidée par Henri Durand fils (Sandrans).

(4) Le premier bureau du CDJ de l'Ain fondé en septembre 1952 était composé de : président, Jean Bernard, Fareins ; vice-président, René Plénard, Saint-Jean-sur-Veyle ; vice-présidente, Estelle Robin, Saint-Denis-lès-Bourg ; secrétaire général, Pierre Cormorèche, Montuel ; trésorier, Gaston Débias, les Sardières Bourg.
(5) Pierre Cormorèche 1957, Montluel ; Gaston Débias, Montagnat (1958-1960) ; Serge Robin, Lent (1960-1962) ; Fernand Berger, Viriat (1962-1964) ; Régis Perret, Bourg-Saint-Christophe (1964-1966) ; Denis Fauvet, Lent (1966-1968) ; Claude Perret, Ambronay (1968-1970) ; Jean-Claude Desmaris, Saint-André-sur-Vieux-Jonc (1970-1971) ; collectif de six membres (1971-1974) ; Jacky Garnier, Chatenay (1974-1978) ; Michel Jouvent, Buellas (1978-1980) ; François Cognat, La Cluse (1980-1984) ; Thierry Débias, Montagnat (1984-1988) ; Gérard Morin, Crans (1988-1990) ; Marc Pariot, Certines (1990-1996) ; Xavier Fromont, Confrançon (1996-2002) ; Stéphane Viallon, Saint-Paul-de-Varax (2002-2006) ; Jérôme Bobillet, Condeissiat (2006-2008).

Les revendications des Jeunes agriculteurs de l'Ain en 1952

Nous trouvons dans les pages de *L'Ain agricole* les demandes exprimées par les jeunes agriculteurs à l'occasion de leur premier congrès tenu le 21 septembre 1952 à Saint-Trivier-de-Courtes. Jean Bernard, président, Pierre Cormorèche, secrétaire général, ou Estelle Robin, vice-présidente, placent au premier rang de leurs revendications l'amélioration de l'habitat rural pour mettre fin à une pénible cohabitation qui contraignait plusieurs générations à vivre sous le même toit. Ils réclament la généralisation de l'adduction d'eau en partie réalisée dans le Pays de Gex et le Bugey en raison de la présence d'un habitat regroupé en hameaux, mais l'habitat dispersé plonge la Bresse et la Dombes dans un retard mal vécu par la jeune génération. « Ces conditions de vie précaires conduisent les jeunes à quitter la campagne pour bénéficier du confort des villes » déplorent encore les Jeunes agriculteurs de l'Ain. Ils demandent par ailleurs un déblocage des crédits pour permettre d'investir dans du matériel, « seul capable de réduire le travail manuel harassant de la terre ». Tous réclament l'amélioration de l'enseignement et soutiennent sans réserve la création, quatre ans plus tôt, en 1948, de l'ADEA, l'Association départementale pour l'enseignement agricole fondée sous l'égide de la FDSEA que présidait Henri Durand. La formation est au cœur des revendications des jeunes aussi bien pour les garçons que pour les filles car bientôt « il n'y aura place que pour les exploitations d'avant-garde », proclame Henri Rongeat, le délégué du canton de Saint-Trivier-de-Courtes. Il fait l'éloge de la mécanisation et des progrès techniques à l'origine de l'amélioration de la productivité de

notre agriculture et compare les performances des différentes époques: « en 1800, armé d'une faucille, un paysan fauchait un are de blé en une heure. Avec l'aide d'une moissonneuse-lieuse à traction animale, un agriculteur fauchait 30 ares en 1900 et en 1920, avec une moissonneuse-batteuse, l'agriculteur récoltait 90 ares de blé. Les progrès de la mécanisation ont permis de réaliser en 1920 le travail de 90 journaliers de 1800 et de 30 paysans de 1900. » Pour se rendre compte du formidable progrès technique que connaîtra l'agriculture du XX^e siècle, rappelons qu'en 2020 une moissonneuse-batteuse performante récolte plus ou moins deux hectares (200 ares) de blé à l'heure, soit l'équivalent du travail d'une armée de 200 faucheurs de 1800 !

Les jeunes paysans veulent plus de places

Pierre Cormorèche réclame dans son rapport d'activité une meilleure représentation des jeunes dans les organisations professionnelles nouvellement créées et insiste pour que le plus grand nombre d'entre eux participe à la vie du syndicalisme de la coopération et de la mutualité agricole. Estelle Robin, vice-présidente du CDJ national et responsable de la commission féminine du CJA de l'Ain, rappelle les voyages d'études, les stages et l'organisation de cours ménagers au bénéfice des jeunes filles issues du milieu agricole. Cette génération de jeunes agriculteurs voit loin. Elle sera à l'origine du progrès technique que les jeunes paysans découvrent chez les autres « en regardant, selon l'expression de l'époque, par-dessus la haie ! » de la ferme familiale.

XVII-2

En 1945, création de la FDSEA puis de la CGA de l'Ain

Huit mois seulement après la libération de Bourg intervenue le 4 septembre 1944 et avant même la fondation de la FNSEA en mars 1946, fut créée à Bourg la FDSEA de l'Ain. Le 2 mai 1945, elle réunissait au 9 rue Notre-Dame à Bourg, au siège de la Chambre d'agriculture, son premier conseil fédéral composé de 36 délégués cantonaux. Henri Durand fils (Sandrans), président du Comité départemental d'action agricole ⁽¹⁾ et membre du Comité départemental de la Résistance ⁽²⁾, préside la réunion. Il est élu par 33 voix sur 36 votants (36 cantons). René Goineau (Bâgé-la-Ville) est élu premier vice-président, Jules Blanchet (Ambronay), 2^e vice-président, Gabriel de La Chapelle (Pérouges) 3^e vice-président, Raphaël Borget (Saint-André-sur-Vieux-Jonc) trésorier. Étienne Bertrand (Parves), Léon Falquet (Charancin), René Jaccoud (Léaz) sont nommés assesseurs. Marcel Royer, instituteur détaché, est nommé secrétaire administratif. Il le restera jusqu'en octobre 1950, date à laquelle il réintègre l'Éducation nationale. Il sera remplacé à la direction de la FDSEA, de la CGA et de l'Ain agricole par Georges Terrier.



- (1) Le CDAA est une structure provisoire pour organiser l'agriculture, créée par le gouvernement provisoire selon les ordonnances du 26 juillet 1944 et du 12 octobre 1944. Dans l'Ain, le CDAA présidé par Henri Durand fils décide de la création de l'*Ain agricole*.
- (2) Le Comité départemental de libération créé le 5 septembre au lendemain de la libération de Bourg compte dans ses rangs au titre des organisations agricoles : Henri Durand fils (Sandrans), François Deluet (Mézériat) et Jules Blanchet (Ambronay).

▲
Registre de la
FDSEA de l'Ain
fondée le 2 mai
1945.

La CGA pour garantir l'unité de la profession

Le 2 mai 1945, le conseil fédéral de la FDSEA nouvellement constituée rencontre l'après-midi les responsables des autres organisations professionnelles agricoles départementales (Crédit, Coopération, Mutualité) pour constituer la fédération de la CGA de l'Ain dont la première fonction est de garantir l'unité entre toutes les organisations professionnelles agricoles du département. Sur

trente-cinq membres, le conseil fédéral de la CGA de l'Ain compte dix-huit représentants des syndicats agricoles, en réalité dix-huit membres de la FDSEA qui devient section syndicale de la CGA. S'ajoutent à cette composante syndicale majoritaire six représentants de la coopération, trois représentants des mutuelles, deux représentants du Crédit agricole, deux des techniciens agricoles, deux représentants des jeunes paysans, un représentant des ouvriers agricoles, un représentant des artisans ruraux. Dans sa composition, la CGA cherche à rassembler tous les acteurs du monde agricole et rural.



▲ Registre de la FDSEA de l'Ain fondée le 2 mai 1945.

Composition du bureau de la CGA en 1945

- Vice-président : Blanchet Jules, Ambronay.
- Vice-président : de la Chapelle Gabriel, Pérouges.
- Trésorier : Nallet Cyril, Bourg-en-Bresse.
- Assesseur : Jacoud Robert, Léaz.
- Assesseur : Nallet Lucien.
- Secrétaire administratif : Royer Marcel, directeur de la FDSEA de l'Ain.

La FDSEA s'impose et relègue la CGA

La place majoritaire qu'occupent les représentants syndicaux préparera d'autant plus le développement et la suprématie de la FDSEA de l'Ain qu'il lui revient la répartition aux agriculteurs des tourteaux, du sulfate de cuivre, des fers pour chevaux, des bottes en caoutchouc... Nous sommes encore dans le concept du syndicat boutique de la fin du XIX^e siècle et les agriculteurs ne peuvent pas se priver des services proposés par la FDSEA. La loi du 10 septembre 1947 séparera la défense professionnelle de l'acte de commerce. C'est le texte fondateur de la coopération agricole moderne. Il clarifiera le rôle du syndicalisme et

celui, commercial, des coopératives agricoles. Désormais la FDSEA incarne seule la représentation des agriculteurs et détrônera la CGA qui dans l'Ain sera cependant conservée comme instance de concertation entre les organisations professionnelles agricoles départementales. En 1962, proposé par Henri Durand, Pierre Cormorèche, jusque-là secrétaire général, accède à la présidence de la FDSEA. Jean-Marie Rochet (Loyettes) lui succédera, puis Jean Merle (Montracol), Albert Thiévon (Rigneux-le-Franc), Gilbert Limandas (Saint-Paul-de-Varax), Daniel Martin (Byes), Michel Joux (Lompnas), Adrien Bourlez (Outriaz).



▲ Réunion du bureau de la FDSEA de l'Ain en 1983. De gauche à droite, Serge Robin, Amédée Argenti, Jean-Claude Convert, Gil Robin, Jean Merle (président), Albert Thiévon (secrétaire général).

Les responsables de la JAC de l'Ain réunis ici à Bourg en 1948 animeront pendant 40 ans les organisations professionnelles agricoles de l'Ain. On reconnaît sur cette photo : Michel Robin (2^e rang à droite en partant du haut), Louis Pertant (1^{er} à droite au 4^e rang en partant du haut), Paul Darne (1^{er} à gauche au 3^e rang en partant du bas), Jean Convert (3^e à gauche au 3^e rang en partant du bas), Élise Nallet (1^{re} à gauche au 1^{er} rang), Germaine Morel (2^e à gauche au 1^{er} rang), Renée Convert (3^e à gauche au 1^{er} rang).

Collection Alain Charra



Du comité de Guéret au MODEF

Les premières ruptures dans le mouvement syndical agricole de l'après-guerre apparaissent au sein de la FNSEA pour des raisons sociales. Ainsi, dès 1953, le 13 octobre, dix-huit fédérations départementales du sud de la Loire, composées pour l'essentiel d'une petite paysannerie traditionnelle, notamment d'éleveurs du massif Central, contestent les positions prises par les dirigeants nationaux de la FNSEA et forment, sous l'impulsion de Roland Viel, opposant historique à Michel Debatisse dans le Puy-de-Dôme, le « Comité de Guéret », sans pour autant faire scission. Ce sera le premier coup porté à l'unité paysanne péniblement installée à la Libération et incarné par la CGA. Pourtant le Comité de Guéret était lui-même divisé car il rassemblait à l'origine tous les dissidents de la FNSEA, des communistes aux agrariens qui, plus tard, en 1969, formeront la FFA (Fédération française de l'agriculture) un mouvement classé à l'extrême droite de l'échiquier politique. En 1959, le 7 avril à Toulouse, 23 FDSEA dissidentes forment le MODEF (Mouve-



ment de défense des exploitants familiaux), pour s'opposer à la fin de l'indexation des prix agricoles sur l'inflation qu'avait fait voter en mai 1957 Jean Laborde, un député du Beaujolais. Opposé également à la politique des structures soutenue par la FNSEA, qui selon lui « condamne toute une frange de la petite paysannerie », le MODEF se présente comme une alternative au courant dominant favorable au progrès et à l'adaptation de l'agriculture aux exigences des marchés. Proche du Parti communiste, le MODEF a obtenu dans les années 1970 plus de 30 % des voix aux élections des chambres d'agriculture et ses bastions sont en France les Landes, les Charentes ou la Corrèze. Son influence électorale s'effondre à 2 % aux élections de 1983. Dans l'Ain, il a longtemps été représenté par Marcel Benoît, un maraîcher de Manziat, militant sincère et dévoué à la cause des petits agriculteurs. Il fut élu adjoint au maire de Bourg-en-Bresse et sera le président fondateur en 1986 du foirail de la Chambièrle lequel deviendra le premier marché bovin de France.

Marcel Benoît, maraîcher de Manziat, fut longtemps le responsable du MODEF dans l'Ain. Il sera aussi le président fondateur du foirail de Bourg-en-Bresse.

De la FFA à la Coordination rurale

La FFA (Fédération française de l'agriculture) créée en 1969 par des agriculteurs de l'Indre-et-Loire, du Morbihan et du Puy-de-Dôme conteste l'ouverture de l'agriculture aux marchés, s'oppose à la politique agricole commune et place comme priorité la défense des prix des produits agricoles. Le 2 décembre 1991, une quarantaine d'agriculteurs se réunit à l'Isle-Jourdain (Gers) pour fonder la coordination rurale qui absorbe la FFA. Ils demandent « des prix plus que des primes » et se déclarent « tous unis contre la PAC de 92 ». « Avec les primes, on nous mènera par le bout du nez » affirme la Coordination rurale et « l'ouverture des frontières va nous ruiner et entraînera la baisse des prix, principal facteur d'appauvrissement,

donc de l'élimination des agriculteurs. » La Coordination rurale a impulsé en 2008 la création dans le Tarn et l'Aveyron de l'APLI (Association des producteurs de lait indépendants) et lancé, face à la baisse du prix du lait qui ramenait les mille litres proches des 200 euros, une grève des livraisons. D'autres départements ont rejoint ce mouvement et engagé des actions syndicales dures qui avaient choqué autant l'opinion publique que de nombreux éleveurs avec notamment l'épandage de lait au moyen de tonnes à lisier. Dans l'Ain, aux élections de la Chambre d'agriculture de 2007, la Coordination rurale totalisait 11,43 % des voix contre 16,67 % à la Confédération paysanne et 42,23 % à la liste FDSEA-JA.

Des Paysans travailleurs à la Confédération paysanne

Tout commence dans les années 1960 en Bretagne, où Bernard Lambert, un paysan militant de la JAC du CDJA et de la FDSEA de Loire-Atlantique, compagnon de route de Michel Debatisse, s'oppose à l'évolution que connaît l'agriculture. Pour lui, l'agriculteur n'est pas un entrepreneur libre de ses décisions mais un travailleur dominé par les lois du capitalisme représenté

par les grandes firmes de l'agroalimentaire. Inspiré par le catholicisme social, Bernard Lambert sera élu député MRP de 1958 à 1962 pour, plus tard, rejoindre le PSU. Il est le fondateur des « Paysans travailleurs » après avoir publié en 1970 son livre « Les paysans dans la lutte des classes » qui constituera la base des contre-rapports présentés en 1970 aux congrès de la FNSEA de

Lyon et à celui du CNJA de Blois par plusieurs FDSEA et CDJA dissidents au rang desquels figurait le CDJA de l'Ain. Partisan du rapprochement des luttes paysannes et des luttes ouvrières, notamment des salariés grévistes de chez Lip à Besançon, Bernard Lambert sera l'un des animateurs du combat mené en 1973 par les paysans du Larzac opposés à l'extension du camp militaire qui menaçait l'existence de plus de cent fermes. En 1981, il sera à l'origine de la création de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) qui, après fusion avec la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP)⁽¹⁾, donnera naissance en 1987 à la Confédération paysanne. Ses combats portent alors sur une opposition radicale aux OGM, sur la promotion des semences de ferme, sur la solidarité entre les paysans du monde, sur une réforme de la PAC qu'elle souhaite orienter plus sur l'emploi que sur les hectares... Le 12 août 1999, à la tête d'un groupe de paysans de la

Confédération, José Bové démonte le McDo de Millau pour dénoncer la dérive de notre alimentation qualifiée de « malbouffe ». Dans l'Ain, le mouvement des Paysans travailleurs s'est imposé de 1970 à 1974 à la direction du CDJA, provoquant une rupture avec la FDSEA (voir chapitre XVII-3).

Bureau de la JAC de 1957 : Raymond Lacombe tient par les épaules Bernard Lambert qui sera plus tard un opposant de la FNSEA. À sa droite sur la photo, Michel Debatisse.



(1) La FNSP fondée en 1982 était jusque-là une opposition interne à la FNSEA et au CNJA animée par Zéphyrin Espagne, président de la FDSEA de la Haute-Garonne, et par Marcel Louison. Ce dernier, natif de la Loire, rejoindra en 1943 la Résistance de l'Ain aux côtés du commandant Romans-Petit. En 1952, il s'installe agriculteur avec son épouse Andrée à Saint-Martin-le-Châtel avant de retourner dans la Loire où il participa à la création de la FNSP puis de la Confédération paysanne. Il s'opposa à Robert Duclos, militant de la FDSEA et président de la chambre d'agriculture de la Loire de 1974 à 1994.

XVII - 2

Question à Marcel Deneux:

Comment la création du CNJA en 1957 a-t-elle été perçue par les dirigeants de la JAC et par ceux de la FNSEA ?

« Nous avons observé différentes réactions : le secrétariat national de la JAC était contre la participation de ses responsables au CNJA tant que les conditions d'existence des jeunes dans les organisations professionnelles aînées ne furent pas définies. Il a fallu 4 à 6 ans de négociations avec la FNSEA d'alors entre 1952 et 1957 puis, progressivement, avec toutes les autres organisations pour faire valoir nos positions. Les réticences étaient nombreuses où se mêlaient un problème de génération, une vision divergente sur l'économie, l'organisation et l'avenir de l'agriculture, des divergences politiques, des oppositions locales nombreuses aussi. Dans un contexte de guerre d'Algérie,



la FNSEA était, par certains de ses dirigeants, proche de l'OAS et la représentation agricole était écartelée entre des groupes régionaux, comme le Comité de Guéret créé en 1953, des associations spécialisées organisées par productions végétales et animales, un parti politique, le Centre national des indépendants et paysans d'Antoine Pinay, se réclamant ouvertement de l'agriculture et proche des chambres d'agriculture départementales qui avaient fait leur retour après leur interdiction en 1943. Globalement, la limite d'âge à 35 ans introduite dans les statuts du CNJA a été un élément favorable à l'acceptation en 1957 par les organisations professionnelles agricoles en place de l'existence d'un syndicalisme jeune. »

▲ Marcel Deneux, né en 1928, fut avec Michel Debatisse, Hubert Buchou ou Estelle Robin, l'un des fondateurs du CNJA en 1957.

XVII - 3

Les dirigeants laitiers régionaux emprisonnés !

Suite à la décision du préfet du Rhône de baisser de 2 francs le prix du lait payé aux producteurs du Bassin lyonnais, les éleveurs décrètent en juillet 1951 la suspension des livraisons de lait à Lyon. La réaction des autorités sera brutale. Benoît Aurion et Joseph Charvet, deux leaders laitiers régionaux, sont arrêtés et emprisonnés.

La Fédération des producteurs de lait du Bassin lyonnais, organisation syndicale laitière régionale, fut créée salle Rameau à Lyon le 1^{er} mars 1945. Aussitôt, Benoît Aurion, viticulteur-éleveur de Pommiers près de Villefranche-sur-Saône, est porté à sa présidence. Le Bassin lyonnais rayonne alors sur tout le département du Rhône, sur 200 communes de l'Isère, 150 de l'Ain (Dombes, Val de Saône) et sur quelques communes de la Saône-et-Loire et de la Drôme. Il s'agissait à travers cette structure syndicale laitière interdépartementale d'organiser la production et l'acheminement des 220 à 250 000 litres quotidiens nécessaires à l'approvisionnement en lait frais du million d'habitants que comptait alors l'agglomération lyonnaise. C'est dire si les autorités publiques, du préfet



▲ Salle Rameau à Lyon, Élise, l'épouse de Benoît Aurion, est accueillie à la tribune où Florent Nové-Josserand, vice-président de la FNSEA, Jean-Claude Grizard (Ain) et Lucien Biset (Savoie) demandent la libération des responsables laitiers emprisonnés.

XVII - 3

aux élus de la ville, étaient attentives à la régularité en quantité, en qualité et en prix de ce produit de première nécessité dont le manque pouvait provoquer la fureur incontrôlable des mamans privées du premier aliment de leurs bambins !
Le prix de vente du lait au détail était particulièrement surveillé et c'est le

préfet du Rhône qui décidait de son niveau. Pierre Massenet, préfet en poste en 1951, venait d'accorder aux industriels laitiers une majoration de leur marge, mais décida quelques semaines plus tard, par un arrêté du 26 juin 1951, de minorer de 2 francs au litre ⁽¹⁾ le prix de vente du lait payé aux producteurs.

La riposte démesurée des autorités

Les éleveurs réunis dans le cadre du Bassin lyonnais émus par une telle injustice déclarèrent pour le mercredi 11 juillet 1951 une grève de 24 heures des livraisons de lait à la ville de Lyon. Les responsables laitiers avaient cependant prévu que quelques milliers de litres seraient distribués pour assurer les besoins en lait des enfants malades et des vieillards. Cette suspension des livraisons provoqua une riposte des pouvoirs publics qui arrêtaient manu militari le président du Bassin lyonnais, Benoît Aurion, et son secrétaire général, Joseph Charvet. Interrogés par le juge d'instruction Lherondel ⁽²⁾, les deux responsables syndicaux sont



À gauche sur la photo, Benoît Aurion, à droite Joseph Charvet.

(1) Moins 8 % sur un prix du lait payé au producteur 25 F le litre.
(2) Nous remercions les enfants de Benoît Aurion de nous avoir permis de consulter les archives familiales dans lesquelles figure le procès-verbal de l'interrogatoire de Benoît Aurion.

emprisonnés durant quelques jours. Mais le 23 juillet à 10 heures, en pleine et abondante moisson, plusieurs milliers d'éleveurs venus des départements du Bassin lyonnais se rendent salle Rameau, rue de la Martinière à Lyon, pour exiger la libération de Benoît Aurion et Joseph Charvet. La foule est immense – certains parlent de 10 000 manifestants mais le chiffre

paraît exagéré – et déborde sur la voie publique devant une salle Rameau pleine à craquer. L'extraordinaire mobilisation et la détermination des éleveurs sont telles que dans la journée les deux syndicalistes sont libérés et, suite à l'intervention du ministre de l'Agriculture, Pierre Pflimlin, la décision du préfet Massenet de baisser le prix du lait à la production est abrogée.



Rue de la Martinière, tous les éleveurs venus en masse exiger la libération de Benoît Aurion et de Joseph Charvet n'ont pas pu accéder à la salle Rameau.

XVII - 4

En 1971, le CDJA de l'Ain rompt ses liens avec la FDSEA

Les événements de mai 1968, bien que les agriculteurs n'y participent pas directement ⁽¹⁾, marquent les sociétés occidentales, notamment en France. L'agriculture n'échappe pas aux effets de cette révolution. C'est dans ce contexte que le CDJA de l'Ain s'oppose à la FDSEA de l'Ain, au CNJA et plus largement aux organisations professionnelles agricoles départementales et à leurs responsables. La rupture est consommée à la suite du congrès du CNJA de Blois et, de 1971 à 1973, le CDJA de l'Ain sera géré par un collectif aux orientations nourries par le mouvement des Paysans travailleurs.

Alain Millet fut longtemps le représentant des Paysans travailleurs puis de la confédération paysanne de l'Ain.

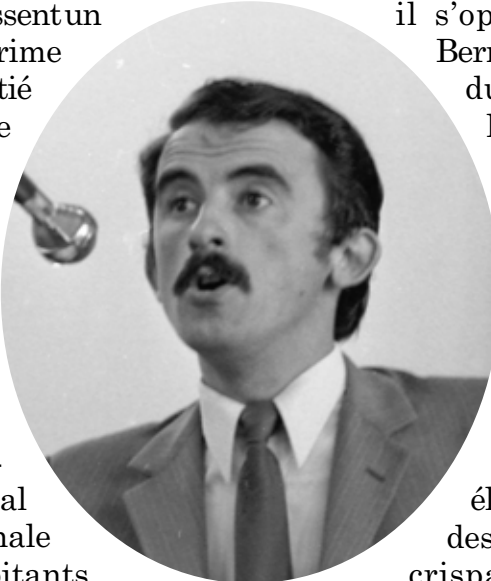
La tribune du congrès du CNJA de Blois en 1970.



(1) En mai 1968, les leaders étudiants et ouvriers ont pris contact avec Michel Debatisse alors secrétaire général de la FNSEA (il en sera le président en 1971) pour lui demander le soutien des agriculteurs à leur mouvement. Michel Debatisse leur répondra que les paysans ont déjà fait leur révolution. Une « révolution silencieuse » comme il l'avait écrit en 1963 dans son livre qui relate l'émancipation des agriculteurs à travers l'adoption de lois plus qu'à travers des barricades dressées dans les rues de Paris. Le titre de son livre évoque la désobéissance silencieuse en 1956 de lycéens dans l'Allemagne de l'Est communiste.

La peur du déclassement des moins bien placés

Ces frustrations nourrissent un ressentiment qui s'exprime dans un mouvement initié dans l'Ouest de la France autour d'un leader, Bernard Lambert, ancien compagnon de route de Michel Debatisse. Tribun efficace qui rejoindra plus tard le PSU, il incarne la résistance à cette agriculture productiviste. Secrétaire général de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest (FRSEAO),



il s'oppose vivement avec Bernard Thareau, président du CRJA de l'Ouest, à l'État qui prône avec la FNSEA et son courant « moderniste » incarné par Michel Debatisse, la transformation profonde de l'agriculture française au risque de laisser au bord du chemin les moins bien placés et notamment les éleveurs et les agriculteurs des zones difficiles. Cette crispation s'exprimera les 5 et 6 juillet 1970 au congrès du

Louis Lauga présente le rapport officiel du CNJA.



L'équipe du CDJA de l'Ain de 1969 : de gauche à droite, Guy Durochat, Jean-Claude Desmaris, Jean Page, Gaby Fauvet, (?), Anne-Marie Perret, Thérèse Bazonard, Yvette Cagnin, (?) Jacky Garnier. Marcel Fructus, Michel Boquillot et Jean Chaudet participaient également à ce groupe.

CNJA de Blois où un jeune maraîcher de la Loire, Antoine Richard, présente un rapport dissident intitulé « Pour un syndicalisme de travailleur » qui atteindra 46 % des mandats mais restera minoritaire ⁽²⁾. Les délégués de l'Ain voteront tous pour le rapport Richard, ce qui les placera

Un collectif remplace le bureau

Alain Millet, figure historique du mouvement des Paysans travailleur dans l'Ain, longtemps président de la CUMA de Condeissiat, rappelle les conditions dans lesquelles le CDJA de l'Ain s'est alors tourné vers les Paysans travailleurs. Leur programme proposait l'instauration d'un salaire minimum garanti, la mise en place de quantum qui permettaient de mieux payer les premiers volumes livrés comme, plus tard, ils proposeront de majorer les aides PAC sur les 52 premiers hectares pour limiter la course aux hectares. Défenseur de la petite agriculture et des agricultures des zones difficiles, ils prônent toujours une réforme de

dans une dissidence non seulement avec les instances nationales du CNJA mais aussi, localement, dans l'Ain, avec la FDSEA, la Chambre d'agriculture et même le Conseil général qui décidera de ne plus verser de subvention au nouveau collectif installé en décembre 1971.

la PAC pour transférer les aides du premier vers le second pilier, ce qui devait permettre d'accompagner plus les territoires que les volumes et les hectares et faciliter le développement des mesures agro-environnementales. Dans l'Ain, le mouvement des Paysans travailleurs après 1970 restera limité au seul CDJA dont les responsables du collectif ⁽³⁾ participeront peu au mouvement national plutôt animé par des figures des départements de l'Ouest de la France, du Puy-de-Dôme et, en Rhône-Alpes, par des militants de la Loire, de la Drôme et des Savoies. La radicalité des positions des Paysans travailleurs, leur engagement pour soutenir

les paysans du Larzac ⁽⁴⁾ et leur volonté de se rapprocher des syndicats ouvriers (CFDT-CGT) pour mener des luttes communes, comme les Lip de Besançon, effrayaient une majorité d'agriculteurs plutôt légitimistes, conservateurs et aux tendances politiques ancrées dans une droite centriste. De plus, les instances nationales, le CNJA comme la FNSEA, livrèrent aux départements dissidents un rude combat certes syndical mais aussi politique. Pour diffuser ses idées les colonnes de *L'Ain agricole* lui étant désormais interdites, le CDJA de l'Ain développa un bulletin, *Aindigènes*, à

destination de ses adhérents. La difficulté d'en assurer un contenu soutenu comme de le financer ne permit pas de le faire paraître plus de trois fois. Mais déjà, la base, si chère au Collectif, rechigne à suivre les consignes et les actions radicales des responsables du CDJA. Le CCJA de Bourg adresse le 3 avril 1973 un courrier à ses responsables départementaux pour se désolidariser de leurs positions : « Nous ne vous suivons plus, qu'est-ce qu'on a à faire avec les ouvriers ? », interrogent sans ménagement les Jeunes agriculteurs du canton de Bourg.

La parenthèse des Paysans travailleurs refermée

S'ajoute à ces contestations locales l'hostilité croissante des organisations professionnelles agricoles départementales à l'égard du collectif. La tension est si forte que le 15 décembre 1973, une équipe de jeunes agriculteurs, avec à leur tête Jacky Garnier (Chatenay), propose aux adhérents réunis en assemblée générale du CDJA un contre-rapport intitulé « Pour un syndicalisme apolitique et constructif ». Préparé avec le concours discret de la

FDSEA, le rapport unitaire, européen, réformiste sans être radical de Jacky Garnier emporta la majorité des suffrages des votants présents. Le Collectif des paysans travailleurs devenu minoritaire laissait la place à une équipe qui renoua aussitôt avec une organisation classique, structurée autour d'un bureau doté d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de ses membres. Mais surtout, la nouvelle équipe recréa des liens étroits

(2) Le rapport du CNJA présenté par Louis Lauga recueillera 147 voix, le contre-rapport présenté par Antoine Richard et élaboré par le CRJA Rhône-Alpes et quelques départements bretons rassemblera 119 voix.
(3) Sans président élu, le collectif composé de six personnes, dont Jean-Claude Desmaris qui était le coordinateur à défaut d'être le président. En 1973, le poste de coordinateur est occupé par Alain Millet (Condeissiat).

(4) Il existait alors dans l'Ain le projet d'installer un camp militaire puis une raffinerie dans le secteur de Mionnay et Saint-Jean-de-Thurigneux.

XVII - 4

avec les organisations professionnelles agricoles du département, à commencer par la FDSEA de l'Ain et avec le CNJA qui récupérait ainsi dans son giron un département de Rhône-Alpes dont la plupart des autres étaient entrés en dissidence. L'Ardèche en 1971 avait été reprise par une équipe proche du CNJA, l'Ain le sera en 1974, la Savoie en 1976, le Rhône en 1977... Tous les départements peu à peu revenaient

dans la sphère syndicale défendue par le CNJA d'Eugène Schaeffer. Ainsi se refermait dans l'Ain et en Rhône-Alpes la parenthèse des Paysans travailleurs. Dans l'Ain, face à une liste commune FDSEA-CDJA, la mouvance Paysans travailleurs, à laquelle succédera la Confédération paysanne, obtiendra aux élections de la Chambre d'agriculture des résultats certes élevés mais toujours minoritaires (Voir tableau page 373).

Les manifestations agricoles interpellent les pouvoirs publics en prenant pour cible la préfecture de Bourg.



XVII - 5

La FDSEA, majoritaire depuis 1952

Élu président de la Chambre d'agriculture de l'Ain en janvier 1937, Pierre de Monicault l'est toujours lorsque le gouvernement de Vichy supprime le 4 mai 1943 les chambres d'agriculture départementales. Désormais elles sont organisées à l'échelle de la région. Ce n'est que le 17 novembre 1949 que le ministre de l'Agriculture Pierre Pflimlin rétablit les chambres d'agriculture départementales et Pierre de Monicault est réinstallé à la tête de celle de l'Ain. C'est alors une chambre sans capacité d'action car la CGA d'abord puis la FDSEA concentrent tous les pouvoirs et se gardent bien de les partager. Les premières élections générales aux nouvelles chambres d'agriculture se déroulent le 3 février 1952 et c'est Joseph Richer de Château-Gaillard qui succède le 29 mars à Pierre de Monicault. Les chambres départementales recouvrent leur légitimité que de nouvelles élections en février 1955 viendront renforcer. Dans l'Ain, 27 601 agriculteurs sont inscrits sur les listes électorales et 6 247 se déplaceront pour élire leurs représentants professionnels (22,6 %). Une participation en baisse par rapport aux élections de 1952 qui avaient déplacé 34,6 % des inscrits en moyenne départementale et jusqu'à 38,6 % dans l'arrondissement de Nantua ⁽¹⁾. Une note du 20 février 1955 rédigée par le préfet Collaveri observe « le peu d'empressement du collège électoral à se rendre aux urnes. Cette passivité n'a entraîné aucune bataille électorale. Sur les 12 membres élus seuls trois nouveaux visages et ces modifications nominales n'entraînent aucun changement dans la composition politique de la Chambre d'agriculture (...) qui demeure axée sur le centre avec un éventail d'opinions ouvert depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes ».

Dossiers des élections de 1952 et 1955 conservés aux Archives départementales à Bourg-en-Bresse.



(1) En 2019, la participation dans l'Ain aux élections de la Chambre d'agriculture était de 41 %.

XVII - 5

Premières divisions en 1959

Liste des candidats de la FDSEA aux élections de février 1976 publiée dans *L'Ain agricole*. Cette liste recueillera 66 % des suffrages en Bresse et 74 % en montagne.



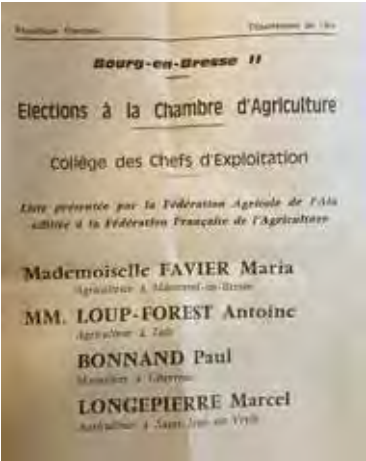
Les premières divisions politiques apparaîtront en 1959 lorsqu’André Laurent (Saint-Étienne-du-Bois) s’opposera à l’élection d’Henri Durand (Sandrans), candidat à la présidence de la Chambre d’agriculture. Le petit fermier bressan, ancien commis de ferme, catholique et résistant a fait barrage à l’élection du notable dombiste, radical, résistant reconnu et président fondateur de la FDSEA. Depuis la restauration des chambres d’agriculture en 1952, élection après élection, la suprématie des listes de la FDSEA associées à celles des Jeunes agriculteurs se vérifie. Le Modef, la FFA, la Coordination rurale, les Paysans travailleurs puis la Confédération paysanne s’opposent en vain à la liste d’union proposée par la FDSEA et le CDJA.

La FDSEA ancrée au territoire

En 1976, sur le canton de Montrevel-en-Bresse, la liste de la FDSEA recueille 374 voix (63,4 %), celle du MODEF 109 (18,5 %) et celle de la FFA conduite par une figure locale en la personne de Maria Favier de la ferme du Sougey ne recueille que 107 suffrages (18,1 %). Même en mobilisant une personnalité enracinée, les listes opposées à celles

de la FDSEA ne parviennent pas à mobiliser un électorat agricole plutôt modéré et culturellement attaché à l’unité professionnelle. Les différentes combinaisons testées, y compris en 2013 avec une improbable alliance incomprise des électeurs entre la Confédération paysanne, l’APLI et la Coordination rurale, ne modifieront

pas fondamentalement les rapports de force en présence. À noter cependant qu’en 2007, la liste dissidente « Autrement » de Xavier Fromont avait fait chuter celle de la FDSEA-CDJA à 42,23 %. Mais en 2013, la liste FDSEA-CDJA remonte à 54 % devant une liste « Autrement » à 45,9 % qui rassemblait toutes les oppositions à la FDSEA sans parvenir à contester la suprématie de la FDSEA et du CDJA.



Bulletin de vote de la FFA à l’élection de 1976 sur lequel figure Maria Favier. Sa liste obtiendra sur la Bresse 14 % contre 19 % au Modef et 66 % à la FDSEA.

Évolution des votes aux élections de la Chambre d’agriculture de l’Ain de 1983 à 2019

Depuis 1983, le MODEF, proche du parti communiste, ne présente plus dans l’Ain de liste aux élections à la Chambre d’agriculture. La Coordination rurale apparaît en 1995 à la suite de la profonde réforme de la PAC de 1992 qui ampute les soutiens européens aux prix garantis. En 2007, la liste « Autrement » marque

une dissidence à la FDSEA qui sera rejointe en 2013 par la Confédération paysanne, la coordination rurale et des membres de l’APLI, l’Association des producteurs de lait indépendants née de la crise laitière et de la grève du lait de 2009. Cette liste des opposants à la FDSEA ne sera pas reconduite en 2019.

	1983	1987	1995	2001	2007	2013	2019	2025
FDSEA-JA	76 %	69 %	63 %	53 %	42 %	54 %	52 %	46 %
Confédération Paysanne	12 %	31 %	24 %	33 %	17 %	—	33 %	26 %
FFA-Coordination Rurale	—	—	13 %	14 %	11 %	—	15 %	27 %
Autrement (*)	—	—	—	—	30 %	46 %	—	—
Modef	12 %	—	—	—	—	—	—	—

(*) La liste « Autrement », conduite par Xavier Fromont (Confrançon), était en 2007 une liste dissidente de la FDSEA. En 2013, elle a rassemblé les opposants à la FDSEA.

**Les présidents de la FDSEA
de l'Ain depuis 1945**



Henri
Durand
1945-1962

Pierre
Cormorèche
1962-1972



Jean-Marie
Ronchet
1972-1975



Jean Merle
1975-1984



Albert
Thiévon
1984-1993



Daniel
Martin
2005-2011



Gilbert
Limandas
1993-2005



Michel
Joux
2011-2017



Adrien
Bourlez
2017-2023



Jonathan Janichon
2023....